

Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

Annexe 1 : Diagnostic



Destinataire :

Syndicat Mixte du Pays Sud Charente



Auteurs :

Sylvestre Coudert, Directeur & Expert forestier
Gaël Lamoury, Ingénieur forestier, Cabinet COUDERT



Thierry MOREAU, cartographe indépendant



Didier MOULIN, MÉRIMÉE Conseil



Frédéric Bêchon, Expert forestier
Cabinet F. BECHON

Septembre 2009

Sommaire



■ Introduction	4
■ Le contexte de la Charte Forestière du Pays Sud Charente	
■ I- Le territoire	7
■ A. Le contexte territorial	8
■ 1/ Cadre géographique	10
■ 2/ Démographie	13
■ 3/ L'occupation du sol	17
■ B. Environnement, patrimoine et cadre de vie	20
■ 1/ Le patrimoine naturel	21
■ 2/ Les grands traits du paysage.	28
■ 3/ Les sites protégés, niveaux de protection	35
■ II- La forêt et la filière bois	39
■ A. Descriptif et caractéristiques	40
■ 1/ La région Poitou Charentes	40
■ 2/ La Charente	42
■ 3/ Le Pays Sud Charente, localisation	43
■ 4/ Le Pays Sud Charente, 3 facies différents	44
■ 5/ Le Pays Sud Charente, la forêt en chiffres	47



2



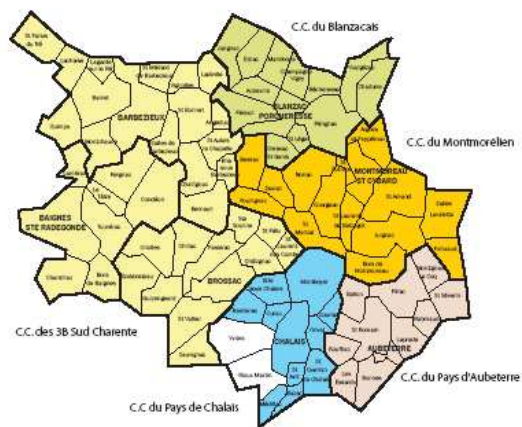
Sommaire

■ B. Gestion et mobilisation	49
■ 1/ La gestion forestière	49
■ 2/ Le foncier et la desserte	54
■ 3/ Entreprises et volumes	55
■ C. Transformation du bois	56
■ 1/ Les entreprises et l'organisation de la filière	56
■ 2/ Le Sud Charente et les départements limitrophes	57
■ 3/ Le bois énergie, un Pays dynamique	60
■ D. Les enjeux sanitaires et climatiques	61
■ E. Conclusion et enjeux	64
■ III- Pratiques sociales et économie	67
■ A. Pratiques sociales	68
■ 1/ Remarques préalables	68
■ 2/ Eléments structurants	69
■ 3/ La chasse	78
■ 4/ Enjeux et perspectives	80
■ B. L'économie locale hors filière bois et tourisme	83
■ 1/ Services, commerce et artisanat	83
■ 2/ L'agriculture	85
■ C. Conclusion et enjeux	88
■ Annexes	89

Introduction : le contexte du Pays Sud Charente



La Situation Intercommunale au 1er janvier 2010



Pays Sud Charente, 2010



Introduction : le contexte du Pays Sud Charente



Localisation

Le Pays Sud Charente se situe dans le Département de la Charente en Région Poitou-Charentes.

Ce territoire concerne 89 Communes (soit 22 % des Communes du Département de la Charente) et couvre une superficie de 1186 km² (soit 19,90% du département de la Charente).

Un territoire à forte vocation forestière et marqué par la tempête de 1999

La forêt occupe 29 000 ha du territoire avec un taux de boisement variable selon les communes mais de 24% en moyenne.

Le Pin Maritime en est la principale essence.

Environ 50% de ces peuplements ont été ravagés par la tempête de décembre 1999.

Parallèlement les milieux naturels présents sur le Pays sont extrêmement diversifiés et riches.

Un territoire dynamique qui cherche à protéger et valoriser son patrimoine

Reconnu Pays en 2005, le Pays Sud Charente a décidé en 2009 de renforcer une dynamique locale de valorisation des ressources et de développement des circuits courts en considérant les ressources bois et forêts comme des supports de développement local. C'est ainsi qu'a été lancée la Charte Forestière.

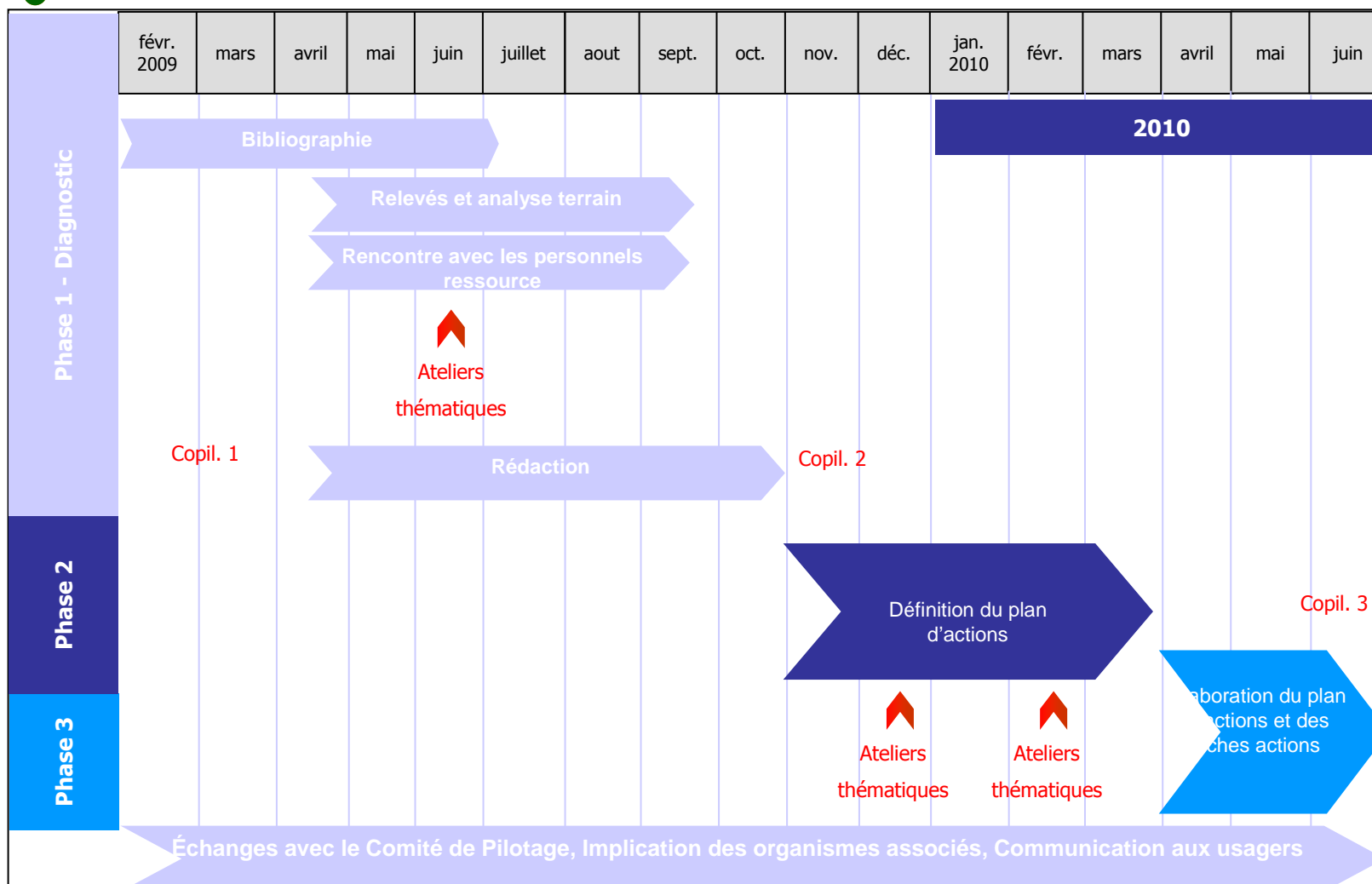
PRESENTE MISSION

Mise en place de la Charte Forestière de Territoire du Pays Sud Charente

La prise en compte de la multifonctionnalité de cet espace si particulier et de son avenir passe par la formalisation d'un projet de territoire tenant compte des besoins et des attentes des différents partenaires et usagers. Ce projet se formalisera dans une Charte Forestière de Territoire. La Charte Forestière de territoire est un outil d'aménagement. Elle pose les grandes orientations de développement non seulement à l'échelle du massif forestier mais aussi et surtout en fonction du territoire pris dans son ensemble et oriente par ses propositions d'actions les grands axes des politiques locales.



Introduction : rappel du calendrier



Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

Phase 1 : Diagnostic

I. LE TERRITOIRE

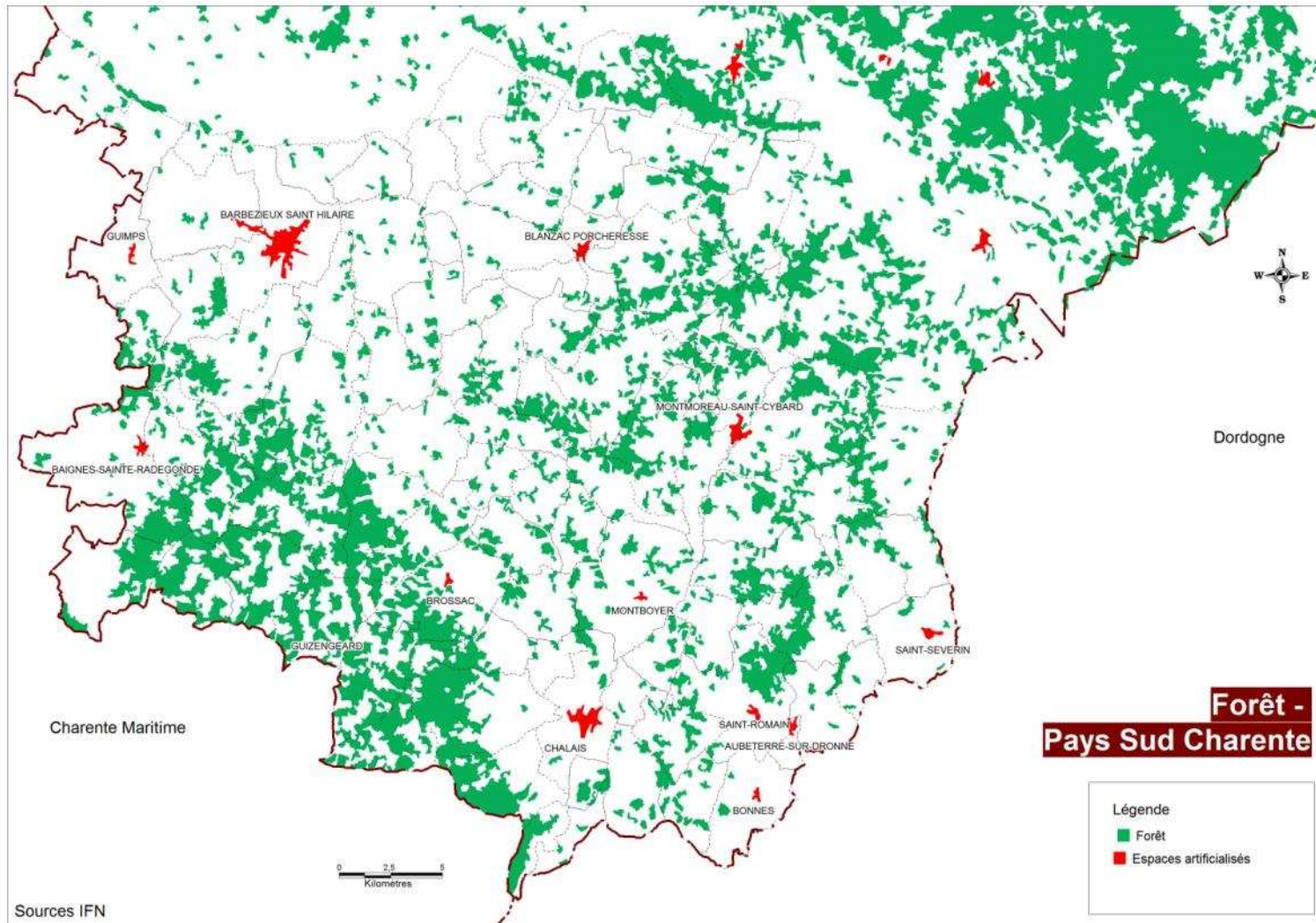
A. Le contexte territorial :

Introduction



- Le territoire proposé pour la charte forestière correspond à celui du pays Sud Charente. Il se situe dans la région Poitou-Charentes et constitue la pointe Sud du département de la Charente. C'est un vaste territoire de plaines et de collines doucement vallonnées, transition entre les plateaux limousins, le Poitou et les plaines littorales de Charente-Maritime ou de Gironde.
- Le pays Sud Charente regroupe un peu plus de 35435 habitants (Données INSEE 2006, avec doubles comptes) réparties sur 89 communes. La densité moyenne est de l'ordre de 30 habitants par km² avec une structure de population assez âgée. Cette population est en légère progression depuis le recensement de 1999 (environ 3,5% d'habitants supplémentaires).
- Le territoire ne se structure pas autour d'un pôle économique central mais autour de pôles d'emploi secondaires que sont Barbezieux-Saint-Hilaire et Chalais, et de bassins de vie comme Montmoreau-Saint-Cybard.
- Le Pays est caractérisé par la relative proximité et le rôle prépondérant joué par la ville principale du département : Angoulême au Nord et par l'influence plus diffuse mais bien présente sur le Sud du territoire de l'agglomération Bordelaise. Il est en outre desservi par deux axes routiers importants (N10 notamment).

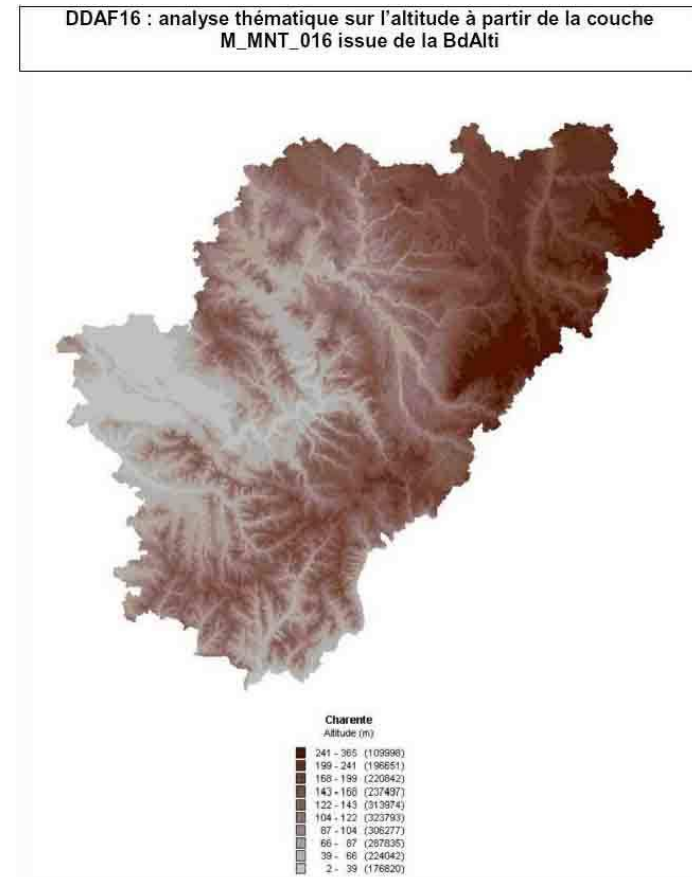
A. Le contexte territorial : Introduction



A. Le contexte territorial :

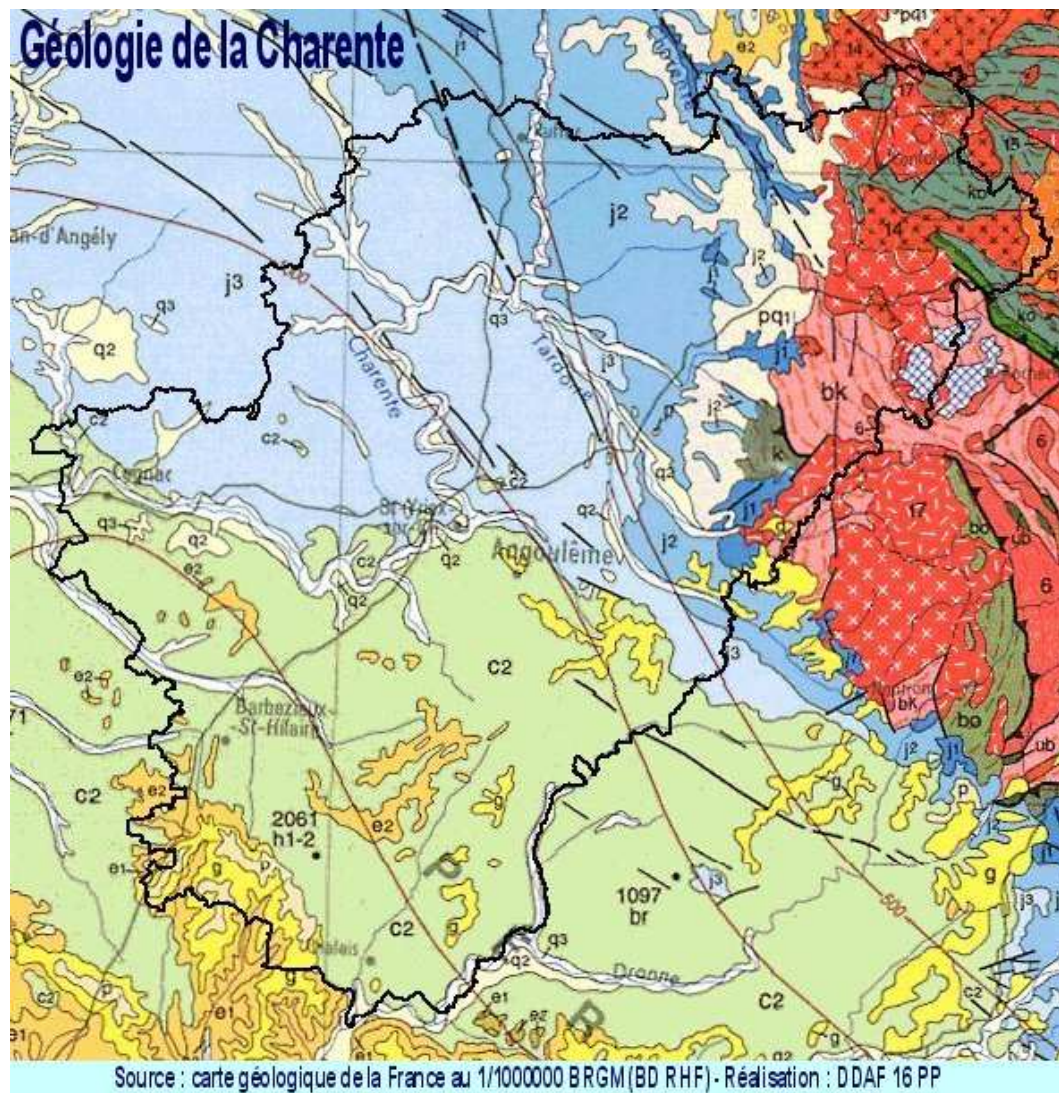
1) le cadre géographique

- Le Pays Sud Charente constitue le Sud du département de la Charente, en limite des départements de la Charente Maritime (Sud et Ouest) et du département de la Dordogne à l'Est.
 - Il s'agit d'un vaste territoire de plaines et de collines creusé de nombreuses vallées, sans une organisation spatiale très marquée, constitué par 89 communes et partiellement enclavé et excentré.
 - Le territoire est aménagé dans des roches sédimentaires correspondant principalement à deux faciès différents : calcaires marneux et sables sidérolithiques (sols acides).
- Le contexte climatique est caractérisé par une influence océanique marquée : circulation générale des perturbations grossièrement d'Ouest en Est, pluviométrie importante répartie de manière saisonnière (valeurs maxima en hiver et au printemps), températures relativement douces tout au long de l'année connaissant leur maximum en été (peu de jours de gel, quasi absence de précipitation neigeuses).



A. Le contexte territorial :

1) le cadre géographique



Source cartographique :
Partenariat DDT

A. Le contexte territorial :

1) le cadre géographique

- L'organisation spatiale est complexe et difficile à cerner. C'est la géologie qui conditionne avant tout l'organisation de l'espace : d'une manière schématique aux terrains les plus sableux et aux sols acides correspond une polyculture de subsistance et la forêt, aux terrains calcaires, l'agriculture (terres grises de champagne : viticulture et grande culture, coteaux calcaires : polyculture).
- Les axes majeurs du territoire sont matérialisés par le réseau routier (N10 : axe structurant principal et D674) orientés grossièrement Nord – Sud et par la D731 bordant la Double et reliant Barbezieux à Chalais. Ces axes de circulation tendent à segmenter le Pays en trois compartiments se succédant d'Ouest en Est, accompagnés d'un compartiment perpendiculaire, au Sud-Ouest du territoire : la Double. Le compartiment Ouest est celui de la viticulture, celui du centre est plutôt agricole (terres arables et prairies) et celui de l'Est allie agriculture et forêt (principalement de feuillus).
- Plusieurs portions du territoire connaissent en outre de nettes tendances centrifuges soit à cause de leur isolement des pôles d'emploi ou de service du Pays, soit en raison de leur rattachement à un type de production spécifique (vigne : rattachement aux dynamiques cognaçaises, forêt de la Double : rattachement à la Double Saintongeaise), soit liées à la présence d'une aire d'influence extérieure (Angoulême au Nord du territoire ou Libourne et Bordeaux de manière plus diffuse au Sud).
- Trois unités géographiques semblent particulièrement emblématiques pour le territoire.

Il s'agit tout d'abord des vallées, axes à la fois hydrologiques, structurels (induisant le relief), paysagers et identitaires (par la présence notamment du vison d'Europe).

La forêt occupe une grande partie du territoire et possède des fonctions sociales, identitaires et culturelles très marquées.

La vigne et les paysages viticoles, enfin, sont emblématiques de la Charente (Ouest du pays Sud Charente) par la réputation notamment des productions de Cognac.

A. Le contexte territorial :

2) démographie

- La démographie est caractérisée par une évolution ancienne négative semblable à celle de beaucoup de zones rurales et s'accroissant depuis les années 90 (données du recensement de 1999). La croissance et le développement significatif des communes traversées par les axes routiers principaux (surtout la N10) ou des pôles de services et bassins de vie s'opposant au déclin démographique des communes les plus rurales. La population est caractérisée par un manque sur les classes des moins de 25 ans et par une forte proportion sur les plus de 50 ans s'accroissant sur les plus de 75 ans (30% de plus de 60 ans en 1999 source RGP1999).
- La baisse de la population est due au solde naturel négatif, même si le solde migratoire est quant à lui assez nettement positif : le pays Sud Charente est un territoire possédant un bon potentiel attractif (accueil de populations âgées et/ou d'origine anglo-saxonne entre autre).
- Il existe un déficit marqué, malgré la présence de petits bassins d'emploi, de populations urbaines et périurbaines et une très forte proportion de populations rurales.
- La densité de population est assez faible (autour de 30 hab./km²).
- Le départ des classes d'âge les plus jeunes (études et travail) se conforte.

A. Le contexte territorial :

2) démographie

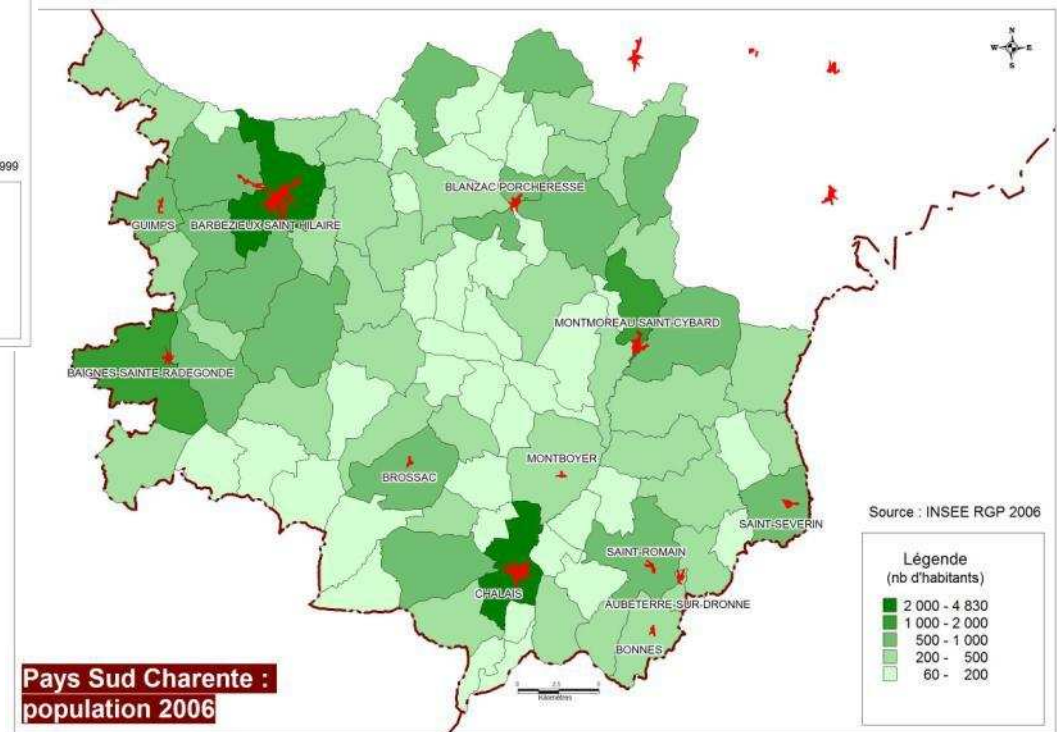
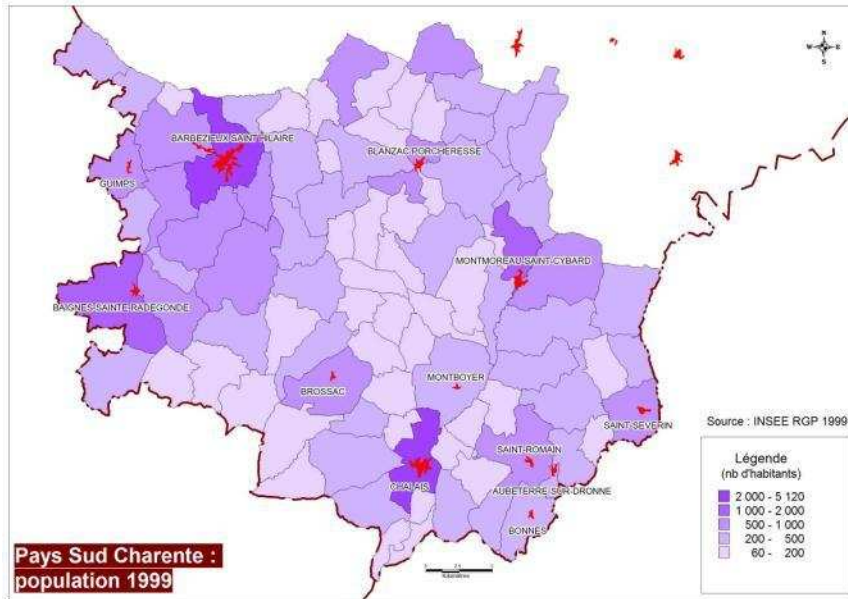
- La répartition de la population est déséquilibrée entre 2 espaces géographiques différenciés :
 - Les secteurs regroupant le plus de population et possédant les plus fortes densités sont ceux soumis à l'influence directe (et à la présence dominante) d'un pôle de service majeur du territoire (comme Barbezieux ou Chalais), d'un axe routier principal (N10) ou de l'agglomération d'Angoulême
 - Les secteurs qui connaissent les plus faibles dynamiques démographiques correspondent aux zones les plus rurales, les plus enclavées ou les plus forestières.
- Les recensements partiels en cours (données 2006) semblent montrer qu'à l'échelle du Pays un certain étiage a été atteint et que la population tend à se stabiliser et à croître à nouveau pour nombre de communes (surtout les plus rurales, les pôles de service comme Barbezieux ou Chalais, perdent de la population), notamment en raison d'un solde migratoire toujours positif.

D'une manière générale les communes qui semblent les plus isolées, les moins équipées, éloignées des flux économiques et des axes structurants continuent à perdre de la population.

La carte de l'évolution de la population montre clairement les dynamiques en cours : les communes où la population croît le plus sont soit situées dans l'aire urbaine d'Angoulême soit bordières des axes routiers (la N10, la D731 et la D674). On peut également discerner sur le Sud du Pays l'influence de l'aire d'attraction de la grande agglomération bordelaise.

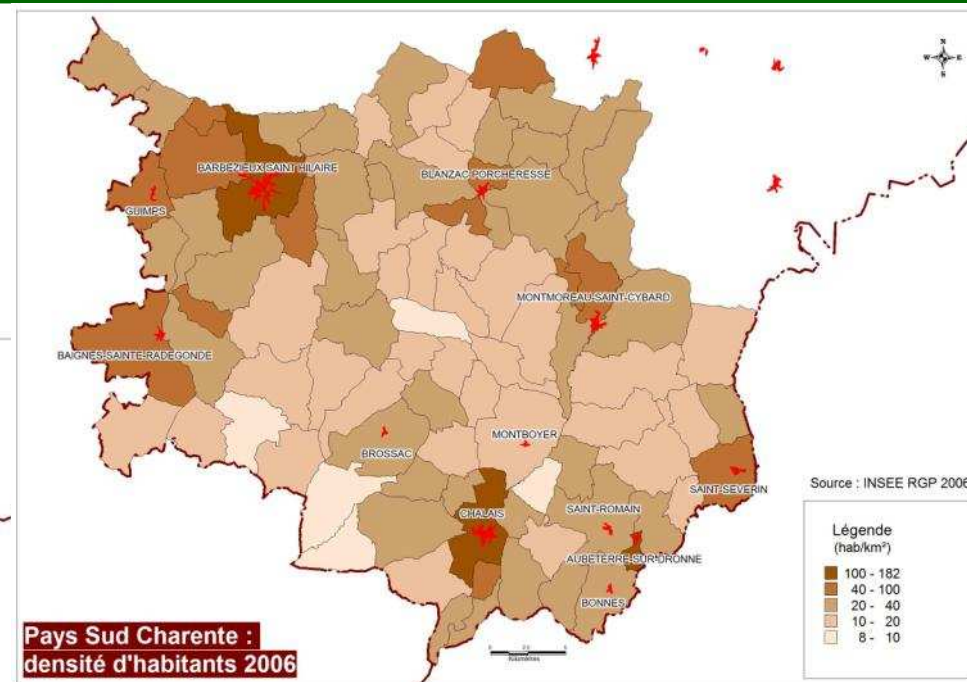
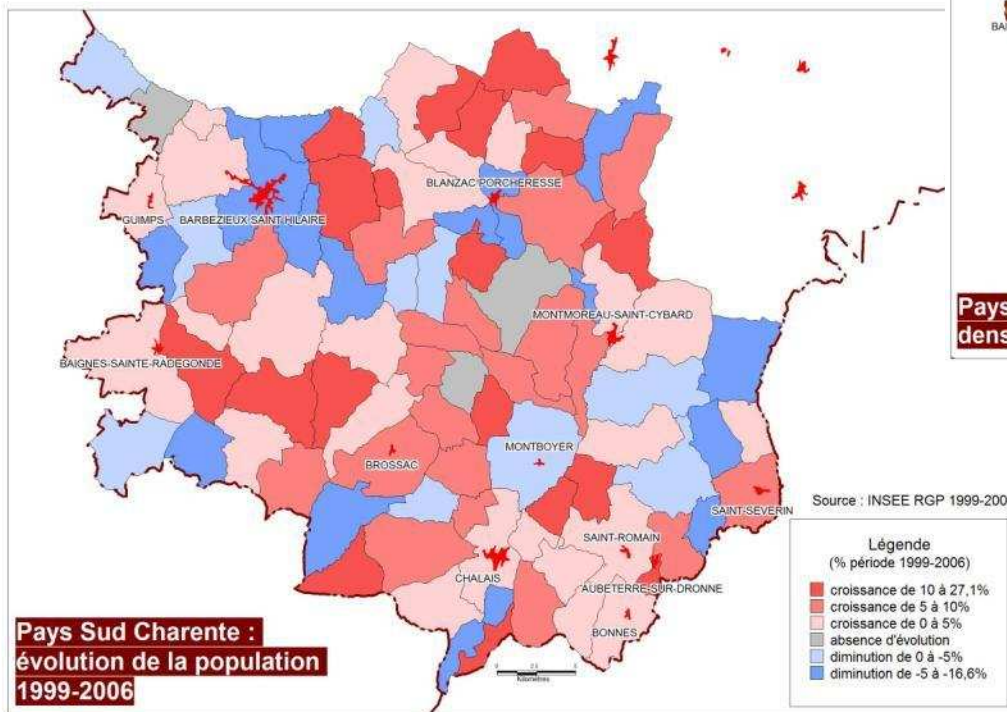
A. Le contexte territorial :

2) démographie



A. Le contexte territorial :

2) démographie



A. Le contexte territorial :

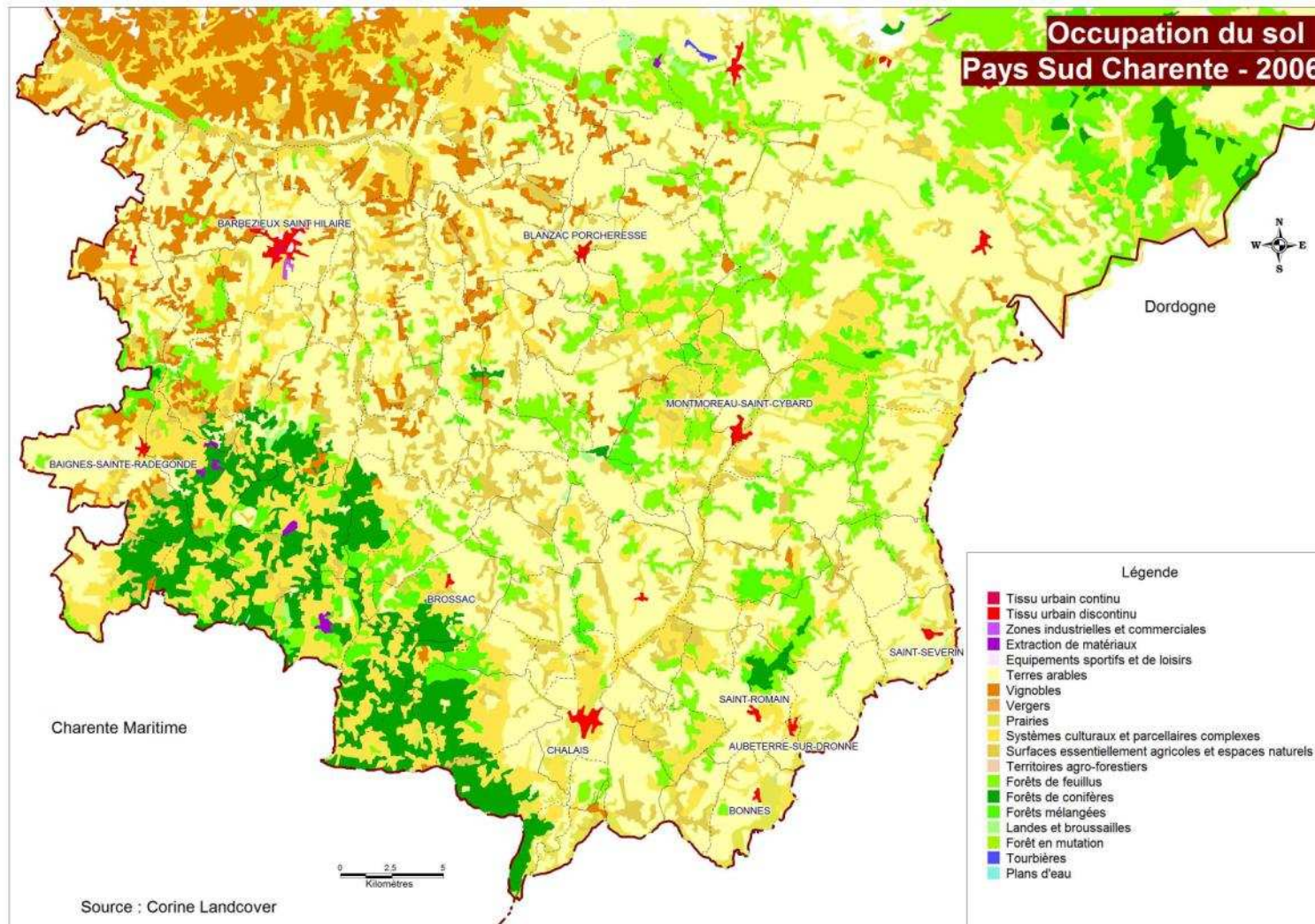
3) l'occupation du sol



- Deux ensembles principaux d'occupation du sol peuvent être définis sur le territoire (hors zones urbanisées ou d'habitat dense) :
 - la forêt (massifs forestiers – forêt privée et publique (très peu présente) -, ripisylves et îlots forestiers) ;
 - l'agriculture (principalement constituée de terres arables et de prairies parfois ponctuées d'espaces bocagers reliques (Montmorélien).
- L'occupation de l'espace s'organise en fonction de la nature des sols, du relief, des différents cours d'eau, des axes de circulation (principalement N10, D731 et D674) et des pôles urbains (Barbezieux-Saint-Hilaire, Chalais...)
- L'habitat est assez regroupé en bourgs ou hameaux et le mitage relativement peu présent. Le territoire est assez peu artificialisé (bâti...) mais très organisé et structuré, principalement par le réseau routier (réseau de routes nationales et départementales...).
- L'espace rural semble encore bien maîtrisé par la profession agricole, notamment en ce qui concerne le Montmorélien et surtout le Nord Ouest du Pays à dominante viticole (productions destinées à l'élaboration des cognacs).
- La forêt dans toutes ses composantes est l'élément majeur du territoire, elle structure les paysages (masses boisées, sur les lignes de crêtes...) et occupe les secteurs aux sols les plus difficiles (la Double correspond en grande partie aux sols sur sables sidérolithiques).

A. Le contexte territorial :

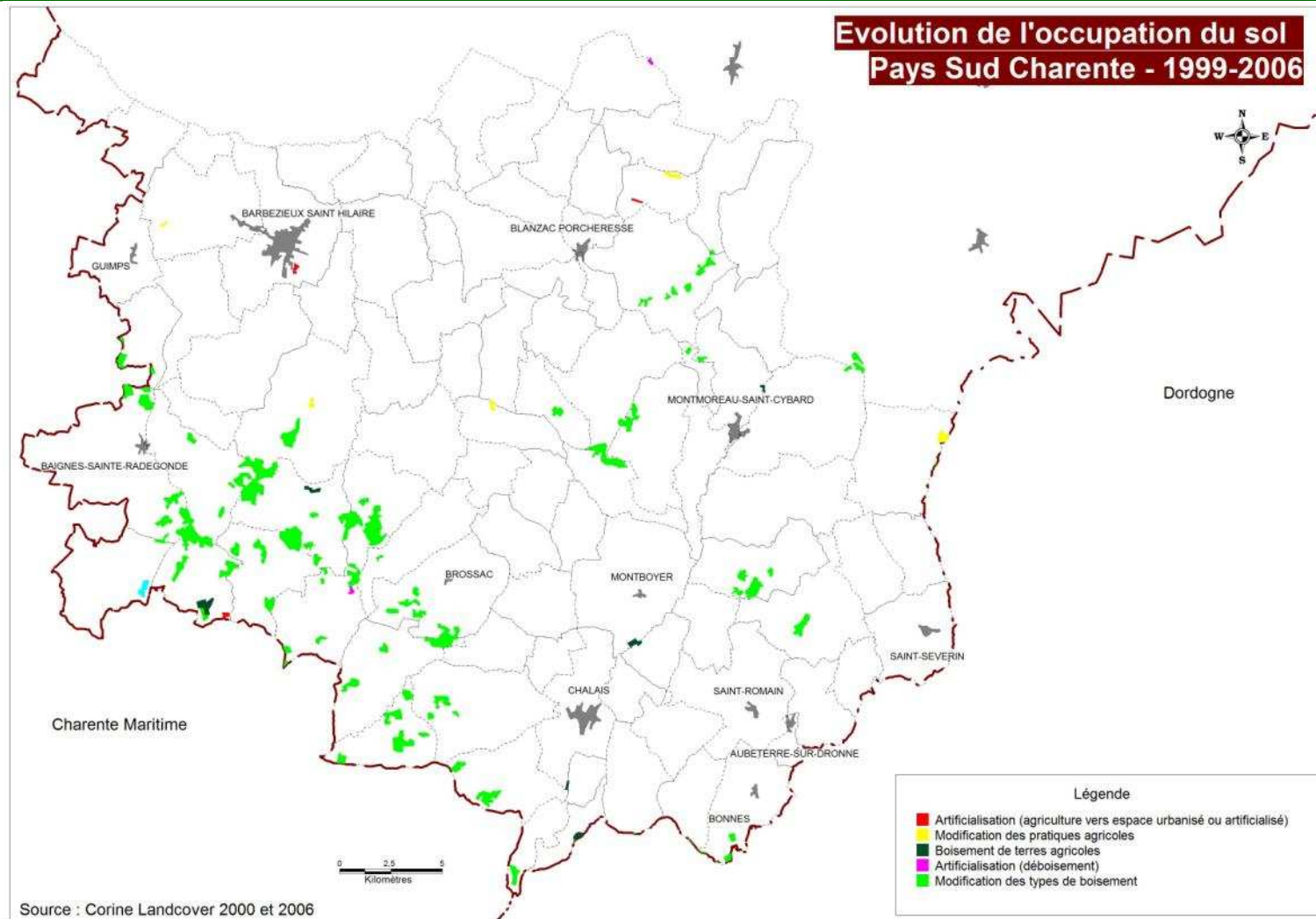
3) l'occupation du sol



A. Le contexte territorial :

3) l'occupation du sol

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol montre peu de changements significatifs : une consommation assez mesurée du foncier (bâti ou carrières), peu de modifications des pratiques agricoles, mais quelques boisements de terres utilisées par l'agriculture et surtout des changements dans les types de boisements (Double principalement : reboisements suite à la tempête de 1999).



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie : Introduction, notion de patrimoine



- La notion de patrimoine est particulièrement vaste et complexe et dans son sens traditionnel fait plutôt référence au passé et à des biens mobiliers ou immobiliers artistiques et/ou religieux et/ou monumentaux (ou tout ces critères à la fois). Ce patrimoine matériel fut longtemps le seul reconnu.
- A ce premier sens, il convient d'ajouter désormais le petit patrimoine ou patrimoine de proximité, plus familier et quotidien ainsi que le patrimoine naturel.
- Le cadre de vie est un tout, à la fois tributaire du rapport à l'espace des populations (aspects sociologiques), de la perception de la géographie locale (milieux naturels et secteurs agricoles) et de ses ambiances paysagères mais aussi de son histoire ressentie à travers les monuments historiques et témoignages divers du passé.
- Si le Pays ne possède pas une identité unique forte, il présente une grande qualité et une grande diversité de milieux, tant faunistiques que floristiques se traduisant par la présence de plusieurs sites Natura 2000, de nombreuses ZNIEFFs type I et de type II, et d'une espèce protégée « emblématique » : le vison d'Europe.



En matière de patrimoine, les différents interlocuteurs sont principalement le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, inspecteurs des sites) pour tout ce qui concerne les sites classés ou inscrits, dans une moindre mesure le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et la DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles.

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :



1) le patrimoine naturel

Il est à noter que ce patrimoine naturel a fait l'objet d'études approfondies notamment par Charente Nature (étude : Patrimoine naturel du pays Sud Charente – 2004) et le CREN Poitou-Charentes. Les données détaillées sur le patrimoine naturel sont disponibles dans les fiches descriptives des ZNIEFFs, les DOCOB Natura 2000 et l'étude de 2004 de Charente Nature.

En résumé, le territoire est remarquable en raison notamment de la diversité des milieux rencontrés et des espèces présentes dont notamment le vison d'Europe.

- Il est possible d'établir une typologie rapide des différents milieux naturels :
 - En premier lieu il est indispensable de prendre en compte la qualité et la diversité des milieux humides, et des corridors écologiques majeurs représentés par les axes des cours d'eau :
 - Il s'agit des lits mineurs des différents cours d'eau (vallées de la Nizonne, de la Tude...). Ces vallées abritent de nombreuses espèces patrimoniales (mammifères sauvages, en particulier) et sont parfois remarquables par les habitats de zones humides qu'elles abritent ;
 - les étangs dont ceux issus de l'arrêt d'activités extractives présentent également un intérêt remarquable à la fois paysager et naturel.
 - Les coteaux calcaires et pelouse calcicoles du Montmorélien développés sur des calcaires marneux. Il s'agit de coteaux pentus, non cultivables autrefois pâturés (utilisation extensive) et envahis par une végétation arbustive.
 - C'est un secteur atypique par rapport à l'ensemble du territoire permettant le développement d'une végétation particulière.
 - Les zones boisées contenant des habitats et espèces spécifiques (Double notamment).
 - Enfin, on peut noter l'existence de plusieurs gîtes de chauve souris, sites de reproduction et de nourrissage.
- Si le grand gibier est partout présent (chevreuil et sanglier), il est à noter une progression de l'implantation des populations cervidés au Sud et à l'Est du territoire à partir de la Dordogne.

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

1) le patrimoine naturel



Arrêtés de protection de biotope			
SIGLE	BIOTOPE	COMMUNES	MILIEU
16AR01	LA CHAUME	JUIGNAC	Pelouse
16AR03	CHAUMES DE VIGNAC-LES MEULIERES	CLAIX ROULLET	Pelouse - prairie
16AR05	TOURBIERES ET PELOUSES CALCAIRES DE "CHEZ VERDU"	St-AMANT DE MONTMOREAU	Pelouse - prairie - marais
16AR06	CHAUMES ET BOIS DE CLERIGNAC	CLAIX	Pelouse calcaire - Bois

ZNIEFFs Type 2	
N NATIONAL	NOMS
540120099	VALLEES DE LA NIZONNE, DE LA TUDE ET DE LA DRONNE EN POITOU-CHARENTES
540120111	VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE COGNAC ET ANGOULEME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS
540120112	HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE
540120113	VALLEES DU PALAIS ET DU LARY
540120011	VALLEE DU NE ET SES AFFLUENTS

NATURA 2000		
NUMERO	NOM_DU_SITE	CODE_DU_SITE
09	Chaumes du Vignac et de Clérignac	FR5400411
15	Vallée du Né	FR5400417
17	Vallée de la Tude	FR5400419
18	Coteaux du Montmorélien	FR5400420
20	Landes de Touvérac St- Vallier(17)	FR5400422
79	Haute vallée de la Seugne	FR5402008
80	Vallée de la Charente	FR5402009
81	Vallée du Lary et du Palais	FR5402010
D3	Vallée de la Dronne de Brantome à l'embouchure	FR7200662
D4	Vallée de la Nizonne	FR7200663

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

1) le patrimoine naturel



ZNIEFFs Type 1		
N_NATIONAL	NOMS	COMMUNES
540003210	COTEAU DE PUYCAILLON	NONAVILLE
540003482	COTEAU DES FOSSES	MONTIGNAC-LE-COQ
540003484	CARRIERE DU ROCHER	MEDILLAC
540003487	TOURBIERES DE VENDOIRE	GURAT, VAUX-LAVALETTE, SALLES-LAVALETTE
540003488	COTEAU DE LA GRANDE METAIRIE	JUIGNAC
540003498	COTEAU DE CHEZ CHAUGAUD	CHATIGNAC
540003499	LANDES DE SAINT-VALLIER	SAINT-VALLIER, YVIERS, SAUVIGNAC
540003070	LANDES DE TOUVERAC	LE TATRE, TOUVERAC
540003071	COTEAU DE CHEZ GALLAIS	MONTBOYER
540003079	ETANGS DE LA RODE	CHILLAC, ORIOLLES
540003080	LES CHAUMES DE BOULICAT	SAINT-AMANT
540003083	LANDES DE LAFATEAU	SAINT-AMANT
540003084	CHAUMES DU VIGNAC	CLAIX, ROULLET-SAINT-ESTEPHE
540003092	COTEAU DE LA RIVIERE	SAINT-AMANT
540003098	LE PINIER	BORS (CANTON DE BAINES-SAINTE-RADEGONDE), BOIS
540003100	BOIS DE CHANTEMERLE	CONDEON
540003106	COTEAU DE LA GRAND-FONT	SAINT-LAURENT-DES-COMBES
540004413	CHAUMES DE NANTEUILLET	VOULGEZAC, FOUQUEBRUNE, CHADURIE
540004414	BOIS ET LANDES DE SAINT-ROMAIN	BORS(CANTON DE MONTMOREAU-SAINT-CYBARD), PILLA
540007651	LANDES DE BOIS ROND	CHADURIE, AIGNES-ET-PUYPEROUX
540007652	LANDES DE LA CROIX DE LA MOTTE	PERIGNAC
540007636	COTEAU DE CHEZ BRAUD	SAINT-AMANT
540007647	BOIS BEAUSSEZ	MAINFONDS
540015642	BOIS ET ETANG DE SAINT-MAIGRIN	LAMERAC, MONTCHAUDE, REIGNAC, LE TATRE, BAINES
540120009	RUISSEAU DES MARAIS	GUIZENGEARD
540120036	ETANG DE MONTCHOIX	PERIGNAC
540120031	CHAUMES DE CLERIGNAC	CLAIX
540120033	BOIS DES MAITRES JACQUES	BERNEUIL
540120082	BOIS DE CREUSAT	CONDEON, ORIOLLES, TOUVERAC
540120093	MARES DE BONNETEAU	BROSSAC

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

1) le patrimoine naturel



ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;

les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

la France a décidé d'établir un inventaire des ZICO. Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

ZPS : Zone de Protection Spéciale

La désignation en ZPS des ZICO nécessite que soit mis en place un dispositif réglementaire ou contractuel cohérent assurant une protection efficace de la zone inventoriée.

Objectifs des ZPS : Protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares et/ou menacés.

Protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices

Mise en place du réseau Natura 2000 constitué des ZPS et des ZSC (Zone Spéciale de Conservation)

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :



1) le patrimoine naturel

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

(source : Réseau Natura 2000)

APB : Arrêté de Protection du Biotope

Objectifs des APB : La préservation de biotope (entendu au sens écologique d'habitat) nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles L. 211-1 et L. 211-2 du code rural et plus généralement l'interdiction des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

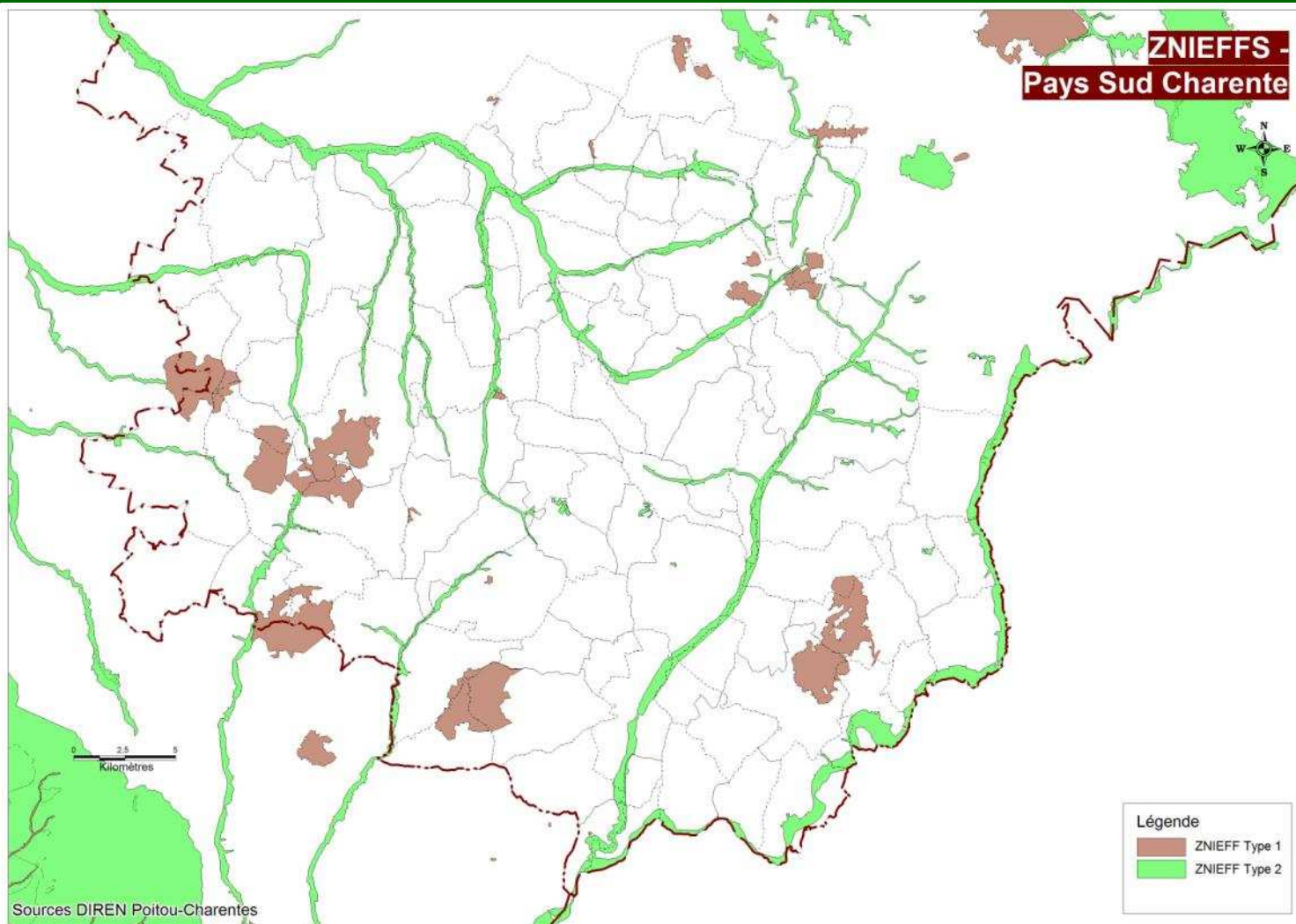
RNV : Réserve Naturelle Volontaire

Des réserves naturelles volontaires peuvent être instaurées sur des propriétés privées dont la faune et la flore sauvages présentent un intérêt particulier sur le plan scientifique et écologique.

Objectif des RNV : Protection de la faune et de la flore sauvages

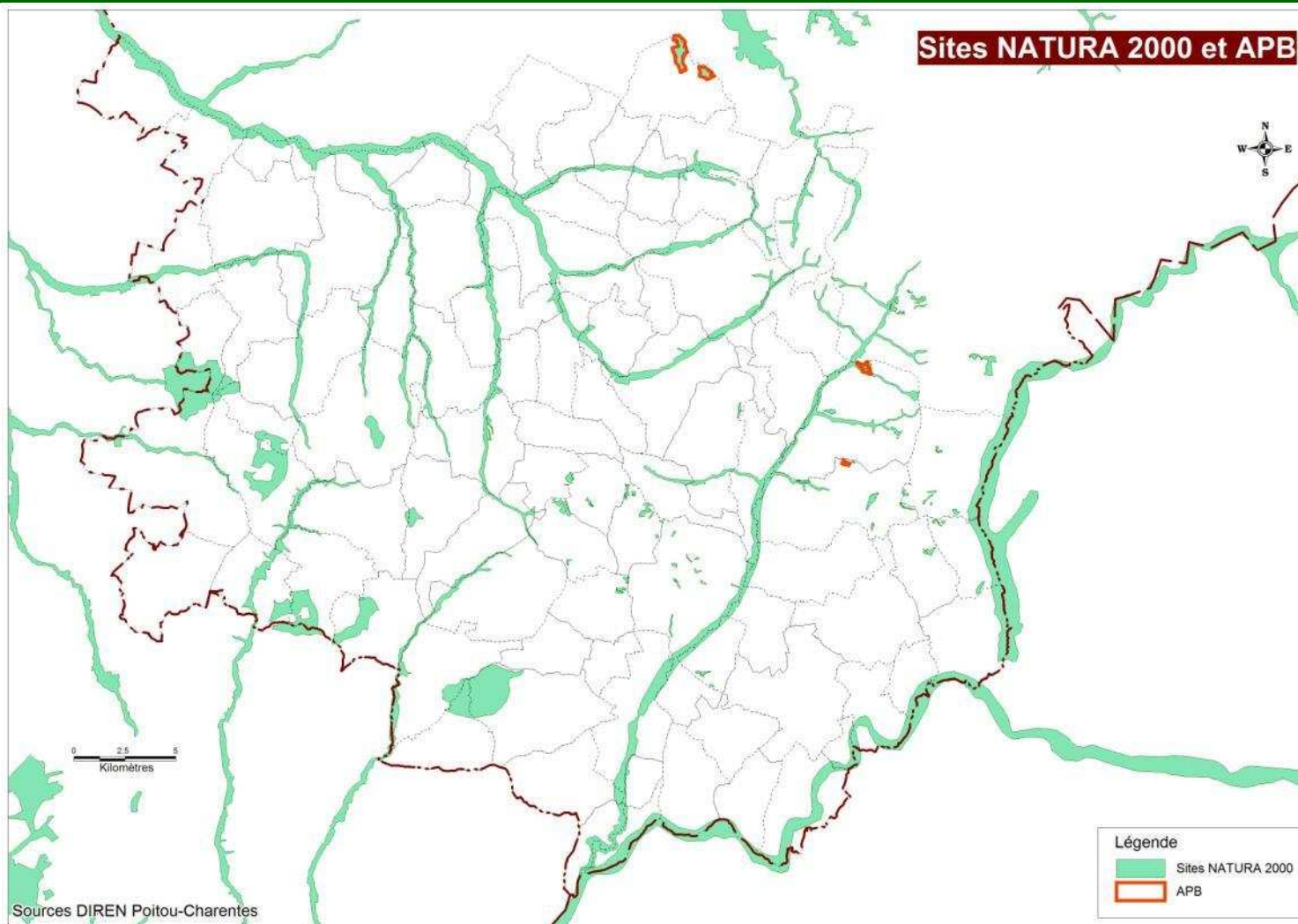
B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

1) le patrimoine naturel



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

1) le patrimoine naturel



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

2) les grands traits du paysage



Les différentes unités paysagères présentes sur le territoire étudié sont organisées en fonction principalement de la géographie, topographie et nature de la mise en valeur de l'espace. Il est à noter qu'une charte paysagère est en cours sur le territoire du Pays Sud Charente. La présente analyse est un résumé basé sur l'Atlas Régional des Paysages et sur l'étude menée par l'École Supérieure d'Architecture et du Paysage.

Les deux unités paysagères principales sont associées aux grandes unités géographiques et aux principaux modes d'occupation du sol : la forêt et l'agriculture (paysages agricoles très diversifiés en raison principalement de la variété des productions, et des réorganisations foncières successives – remembrement – dans les secteurs de grandes cultures).

Visible de partout dès que les perspectives sont dégagés, en vues rapprochées ou lointaines, la forêt structure les horizons et anime l'espace en fonction des saisons et des couleurs prises par les feuillages.

En vue interne (au cœur de la forêt), les paysages sont moins diversifiés, les vues à plus courte distance. Les éléments les plus remarquables sont associés aux grandes voies traversant la forêt et aux routes forestières.

B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

2) les grands traits du paysage



Il est possible, à l'échelle du Pays de déterminer cinq grands types de paysages, pouvant être déclinés chacun en unités de plus petites dimensions :

- Les terres viticoles, champagne charentaise, coteaux du Lary et de la Seugne
 - des paysages caractéristiques de plaines viticoles
 - des paysages agricoles diversifiés (polyculture)
- Les terres boisées
 - côtes de l'Angoumois et collines du Montmorélien : des paysages vallonnés diversifiés entre ambiance agricole et ambiance forestière
 - le massif forestier de la Double aux paysages d'ambiance « landaise »
- Les unités paysagères des vallées (Dronne, Nizonne, Né, Tude...)
 - des plaines au relief doux occupés par la grande culture
 - des milieux naturels intéressants (prairies alluviales, coteaux calcaires et zones humides)
 - zones d'habitat du vison d'Europe
- Des paysages de forêts alluviales (vallées de la Lizonne et de la Dronne)
- Des paysages étonnants : les carrières d'argiles blanches et les milieux associés

2) les grands traits du paysage

La place de l'arbre et les différents paysages forestiers : la Double



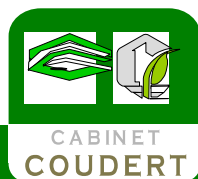
2) les grands traits du paysage

La place de l'arbre et les différents paysages forestiers : le Montmorélien



2) les grands traits du paysage

La place de l'arbre et les différents paysages forestiers : la Champagne



2) les grands traits du paysage

Les accès et voiries (routes, chemins, pistes forestières)



2) les grands traits du paysage

Place de l'arbre dans les paysages agricoles (interface agriculture/forêt)



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :



3) les sites protégés

- Si le territoire du Pays ne possède pas une identité unique forte, il bénéficie néanmoins de la réputation de certains sites majeurs renommés (vallée de la Dronne et Aubeterre notamment).
- Il n'existe que peu de sites inscrits ou classés sur cet espace et concernent principalement du patrimoine bâti.

Les sites protégés sont des espaces naturels ou bâtis présentant un ensemble de caractères justifiant des actions de protection. Ces sites peuvent posséder un intérêt historique, naturel, artistique, scientifique, légendaire...

Deux niveaux de protection peuvent être mis en œuvre : le classement pour les sites exceptionnels et l'inscription sur l'inventaire des sites pour des secteurs sensibles.

SITES INSCRITS		
NUMERO	SITE INSCRIT	COMMUNE
SI.21	MOULIN DE JUSTICE	St PALAIS DU NE
SI.22	HAMEAU CHAUSSADES	REIGNAC,TATRE
SI.23	MONASTERE	AIGNES ET PUYPEROUX
SI.24	CHATEAU PARC ET ALLEE DE MAUMO	JUIGNAC
SI.26	DOMAINE DE LERSE	PERIGNAC
SI.29	ECLUSES	AUBETERRE
SI.30	LA VALLEE DE LA DRONNE	AUBETERRE /LAPRADE .
SI.31	MOULIN	BONNES
SI.28	VILLAGE DE PUYCHAUD	ESSARDS(LES)
SI.25	ABORDS DE L'EGLISE	St AMANT DE MONTMOREAU

SITES CLASSES		
NUMERO	SITE CLASSE	COMMUNE
SC.26	CLARISSSES	AUBETERRE-SUR-DRONNE
SC.28	PLACE BARBECANE	AUBETERRE-SUR-DRONNE
SC.27	CHATEAU	AUBETERRE-SUR-DRONNE
SC.19	DOMAINE DE LA FAYE	DEVIAT
SC.20	PLACE DE L'EGLISE	NONAC
SC.21	ALLEES DU CHATEAU	AIGNES-ET-PUYPEROUX
SC.22	EGLISE	SAINT-AMANT
SC.24	LA MOTTE A COYRON	BRIE-BARDENAC
SC.25	VIEUX MOULIN DE PUYCHAUD	ESSARDS(LES)

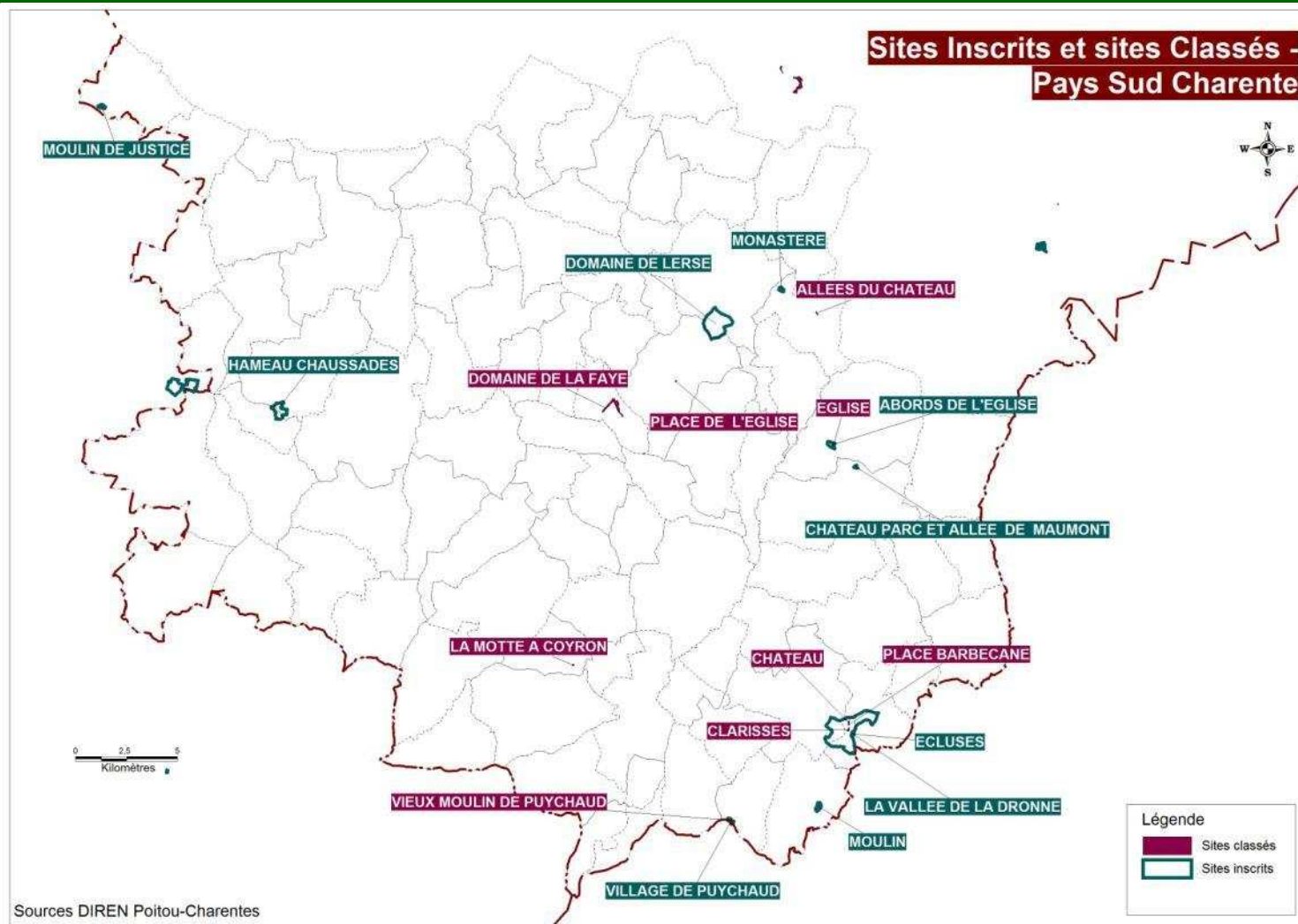


35



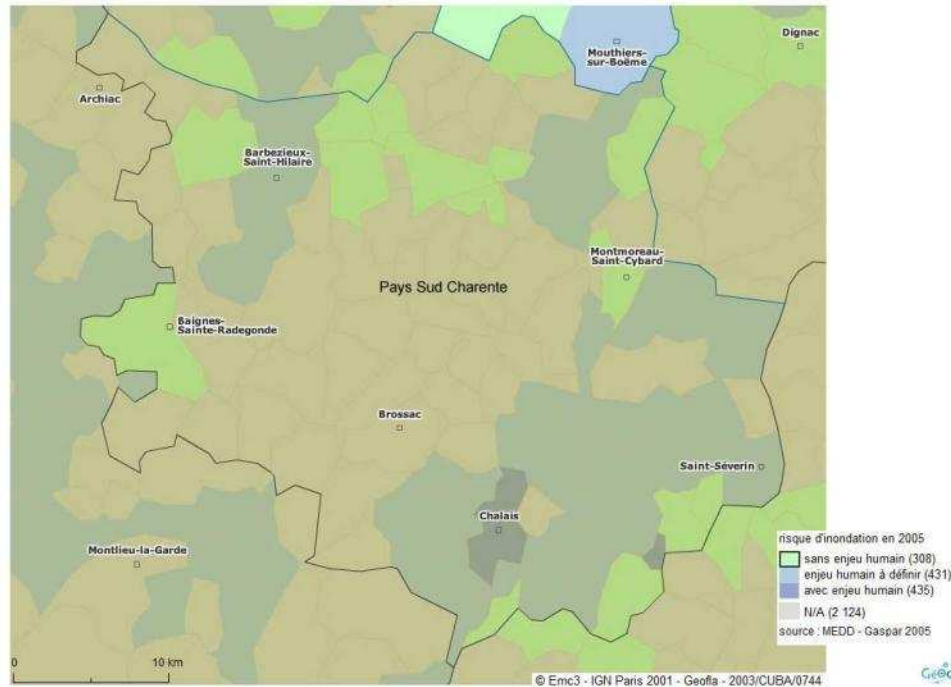
B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

3) les sites protégés



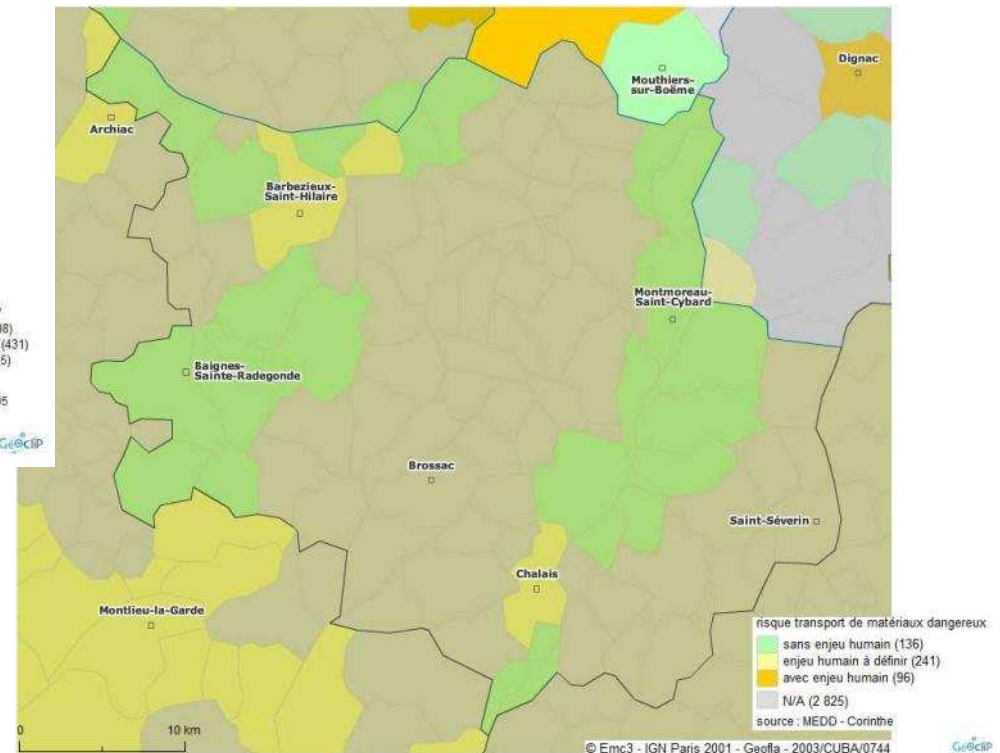
B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

4) les risques



Le risque d'inondation est localisé aux plus grandes vallées (Dronne...). Il est relativement peu impactant pour les espaces forestiers.

Le risque transport de matières dangereuses se localise aux deux axes majeurs du territoire : N10 et D674. Les espaces forestiers traversés pourraient y être impactés par d'éventuelles pollutions ou par des incendies.



B. Environnement, patrimoine et cadre de vie :

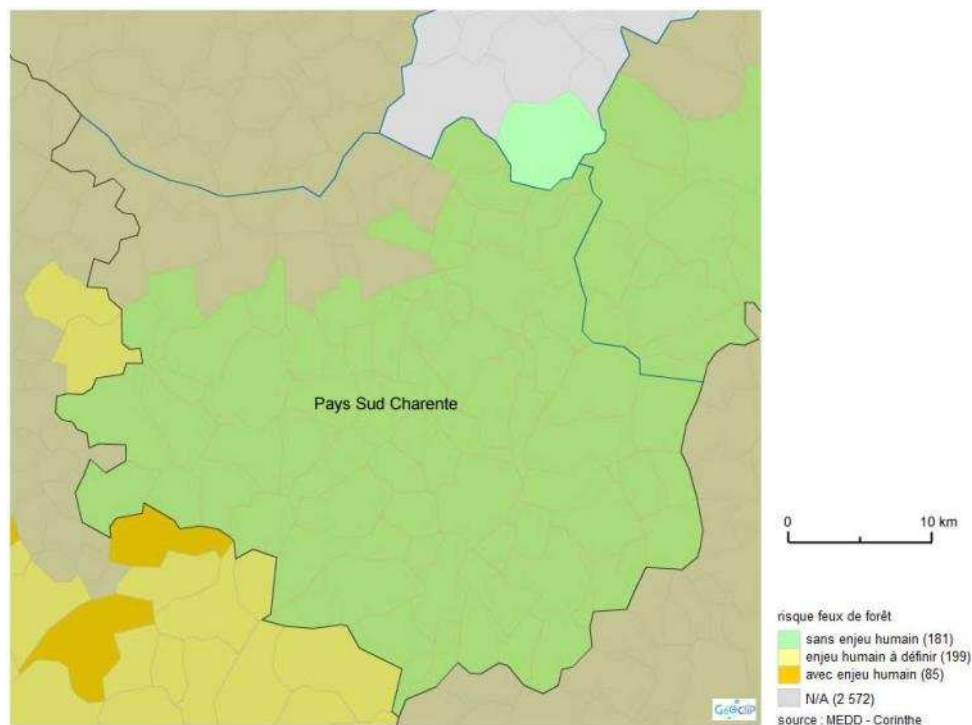


4) les risques

Le risque feux de forêt est présent sur la majeure partie du territoire.

Cette problématique est envisagée au chapitre traitant de la DFCI (selon les aspects purement forestiers de la prévention et de la lutte contre l'incendie).

Il est à noter que même si ce risque est réputé sans enjeux humains, selon des tendances récentes de l'urbanisation, nombre de constructions neuves se fait en périphérie immédiate des espaces boisés, voire sont parfois complètement enclavées. Une plus grande part de population pourrait donc à terme être soumise à ce risque, ou engendrer un risque supplémentaire pour la forêt (problématique prise en compte dans les obligations d'entretiens du PDPFCI).



Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

Phase 1 : Diagnostic

II. LA FORET ET LA FILIERE BOIS

A. Descriptif et caractéristiques :

1) La région Poitou Charentes

La forêt de la région Poitou Charentes

Une forêt diversifiée, essentiellement feuillue

Une essence prépondérante, le chêne, et 3 autres essences principales : pin maritime, châtaignier et peuplier.

→ Des essences très bien valorisées par la filière et sources de richesse pour la région.

Les types de peuplement :

Le taillis-futaie est majoritaire et allié à une grande variété d'essences cette structure offre des forêts d'une grande richesse biologique.

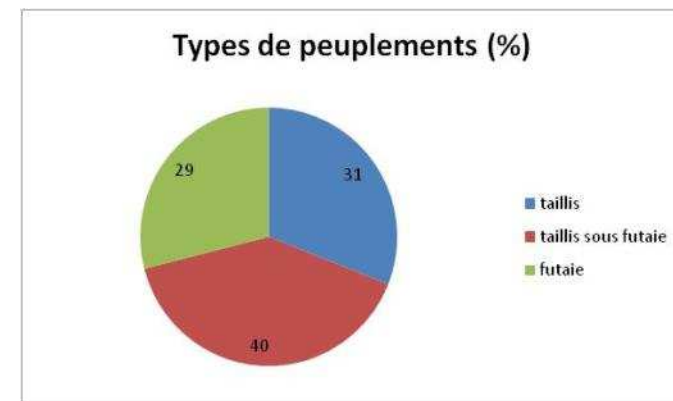
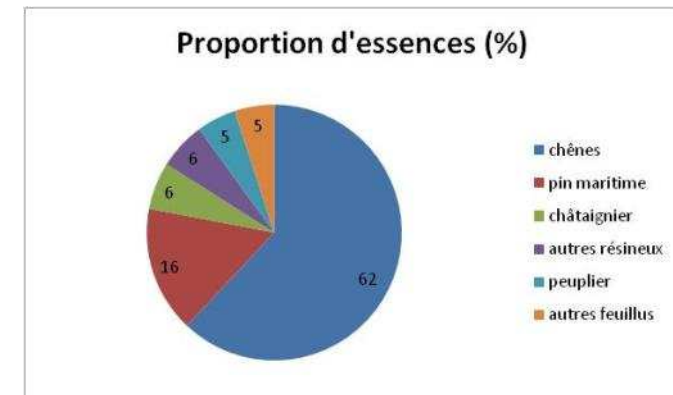
Récolte et accroissement :

La récolte annuelle de 1,7 millions de m³ est toujours inférieure aux 2 millions de m³ d'accroissement naturel.

Une forêt principalement privée et morcelée

La forêt représente 370 000 ha en région Poitou Charentes soit 15% du territoire régional ce qui la place en dessous de la moyenne nationale (25 %). Elle est malgré tout en constante augmentation avec 1,5 millions d'arbres plantés en 10 ans.

La forêt privée représente 91% du total et avec plus de 280 000 comptes cadastraux, la forêt privée régionale est, comme souvent en France, extrêmement morcelée (1,18 ha en moyenne par propriétaire).



Les propriétaires privés se répartissent de la façon suivante :

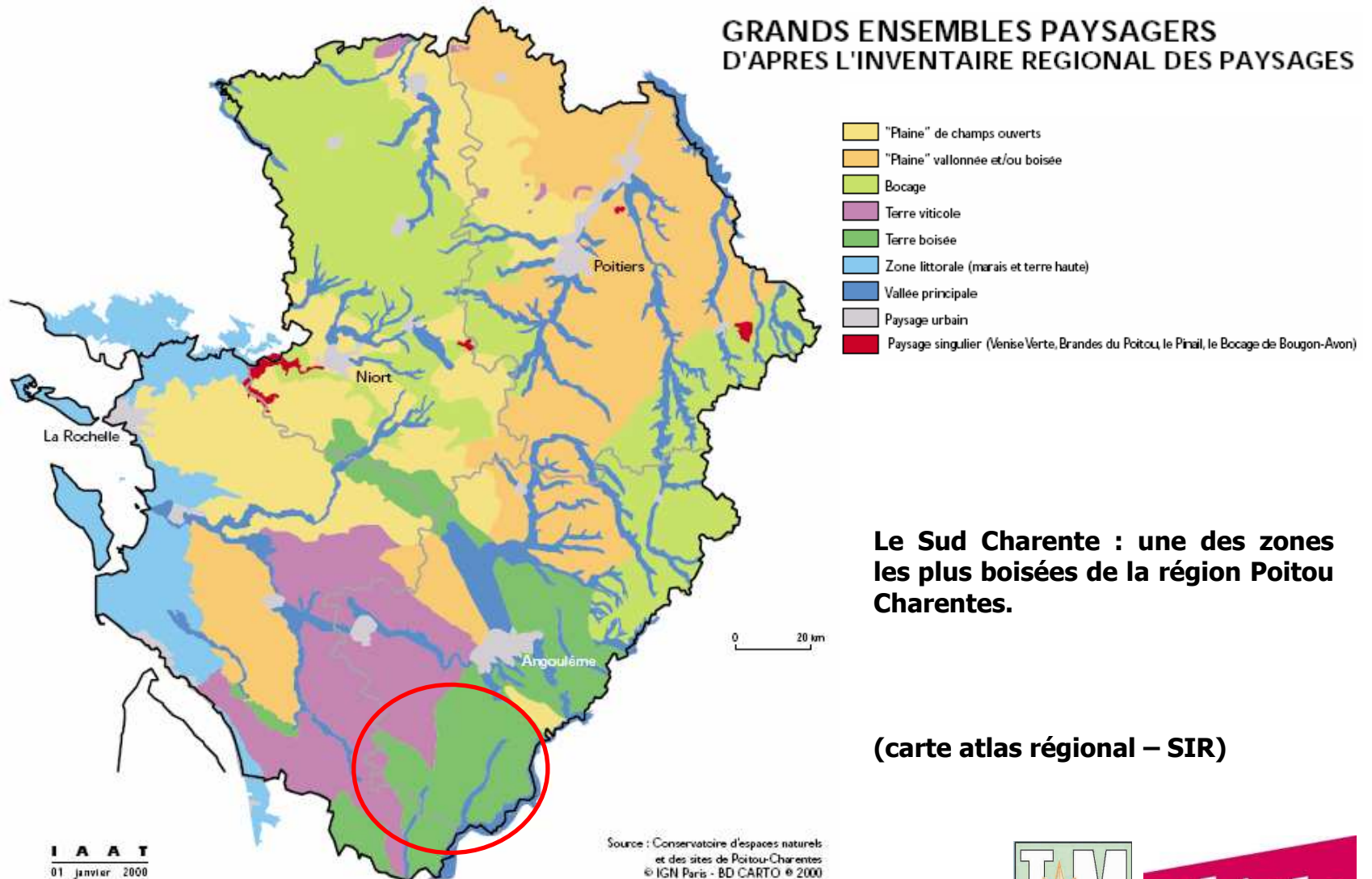
Moins de 4 ha 40 % de la surface 95 % des propriétaires

4 à 25 ha 32 % de la surface 4,5 % des propriétaires

Plus de 25 ha (soumis à PSG) 28 % de la surface 0,5 % des propriétaires

A. Descriptif et caractéristiques :

1) La région Poitou Charentes

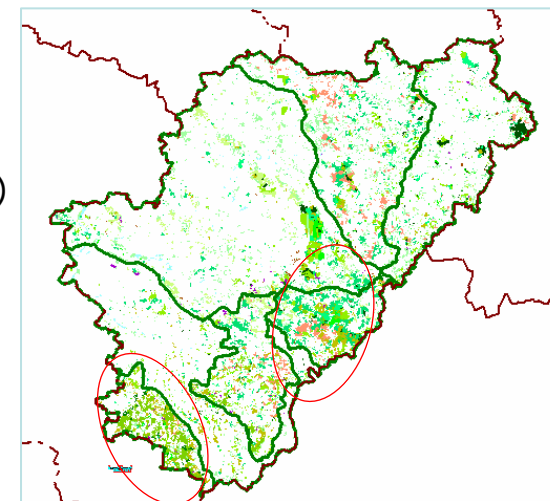


A. Descriptif et caractéristiques :

2) La Charente, le département le plus boisé

La forêt en Charente : 116 000 ha environ soit 31 % de la forêt régionale

- 21 % de taux de boisement
- une majeure partie située dans les parties Est et Sud du département (cf. carte ci-contre)
- une forêt privée à 95 %, répartie entre 77 800 comptes cadastraux
- une forêt morcelée : 2/3 des comptes cadastraux totalisent moins de 1 ha
- des peuplements feuillus à plus de 80 % (chênes, châtaigniers,...)
- des résineux représentés par les pins dans le Sud et le Douglas au Nord-Est
- 75 % de la surface sont composées d'un mélange d'essences
- un accroissement annuel de 690 000 m³
- une récolte moyenne de 400 000 m³/an



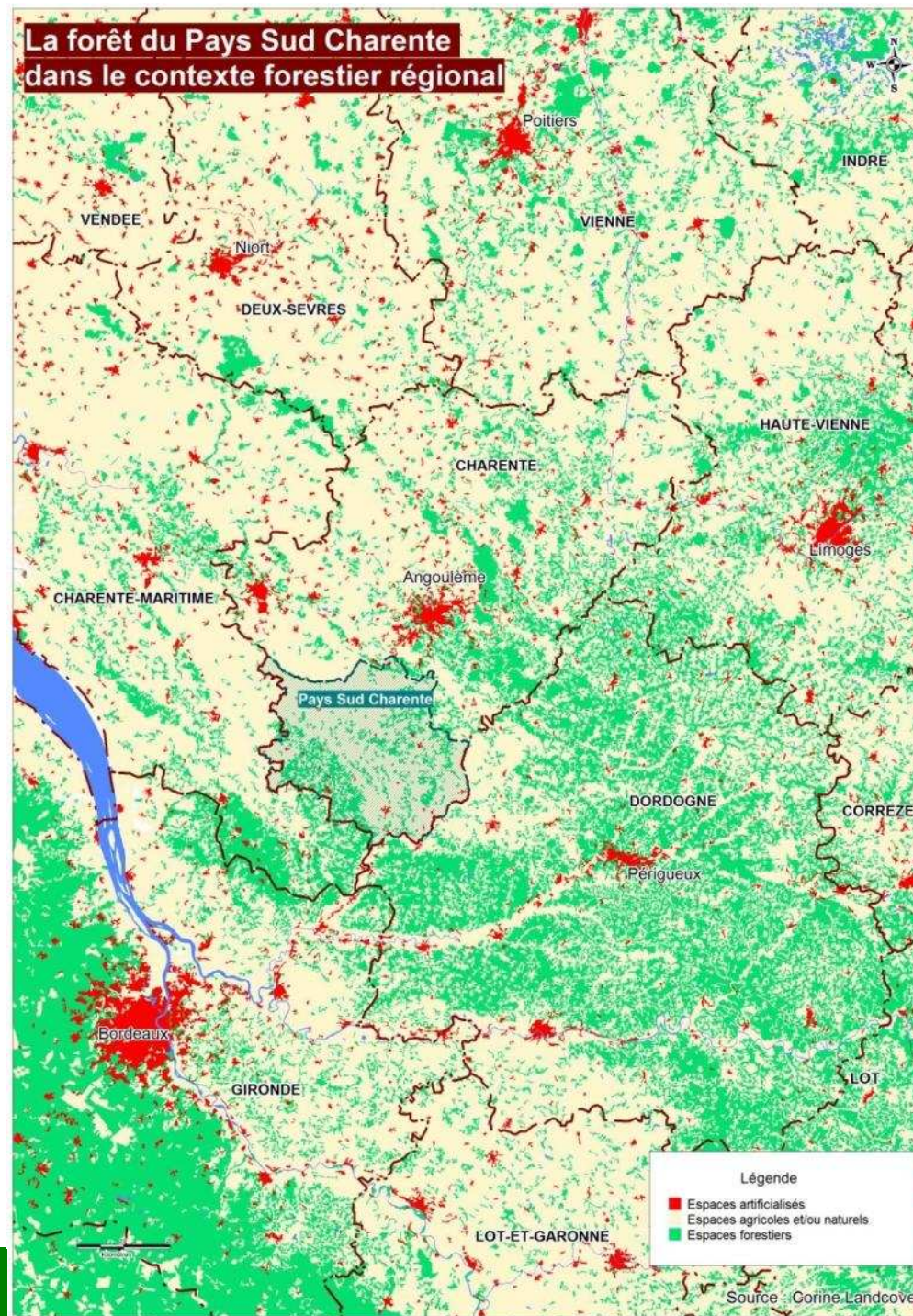
Les surfaces forestières par départements

			Superficie de la forêt de production (et petits massifs)					
			Au dernier inventaire (DI)			Evolution par rapport à l'avant dernier inventaire (ADI)		
			Total forêt de production (et petits massifs)	dont résineux majoritaires	dont feuillus majoritaires	Total forêt de production (et petits massifs)	Résineux majoritaires	Feuillus majoritaires
			ha	ha	ha	%	%	%
CHARENTE	ADI 1983	DI 1993	115899	93824	22074	ND	4.3	18.9
CHARENTE-MARITIME	1984	1993	98103	63846	34256	ND	5.5	0.0
DEUX-SEVRES	1985	1995	47093	42291	4588	3.7	2.4	11.7
VIENNE	1986	1996	109339	87067	22272	8.3	15.8	-12.5

A. Descriptif et caractéristiques :

3) Le Pays Sud Charente, localisation

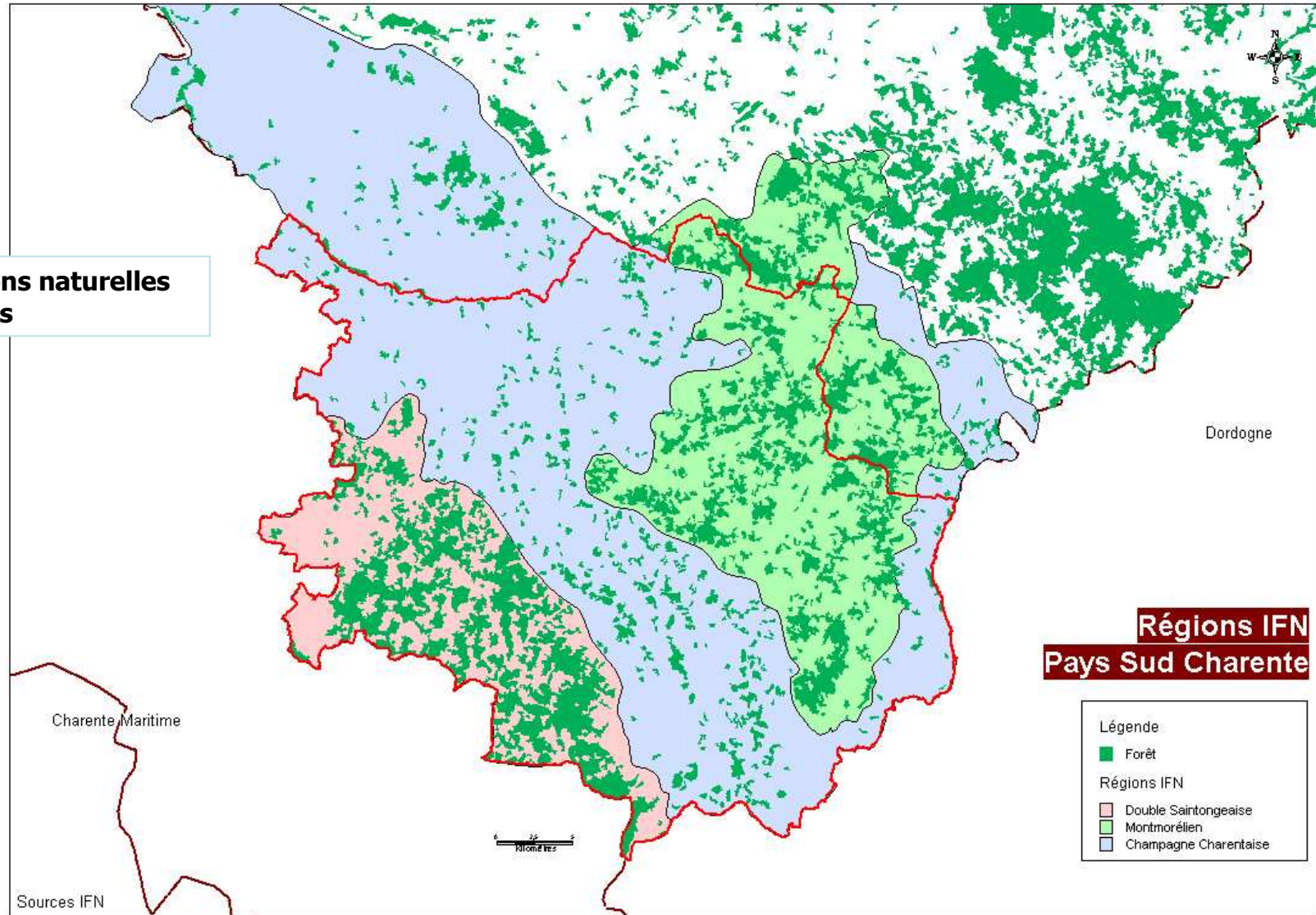
Un Pays à la frontière des grands massifs forestiers du Sud Ouest.



A. Descriptif et caractéristiques :

4) Le Pays Sud Charente, 3 facies différents...

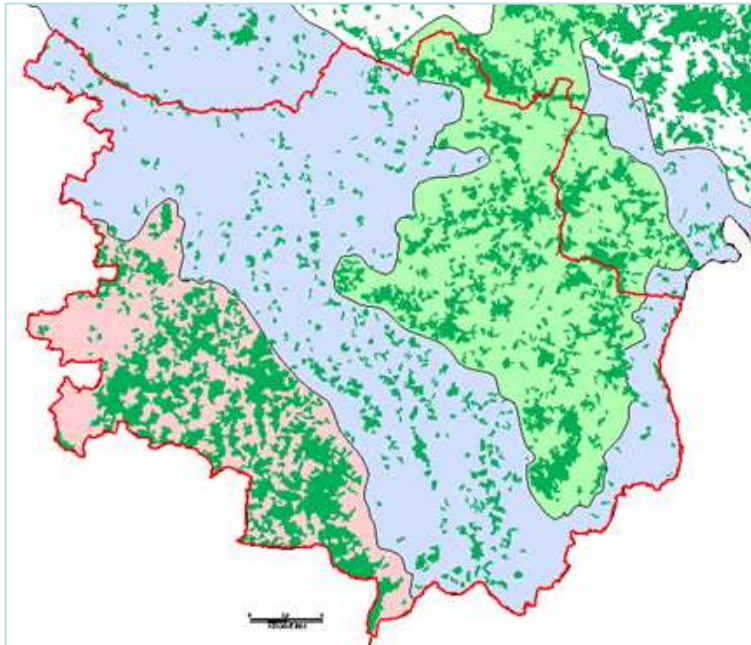
... pour 3 régions naturelles très spécifiques



A. Descriptif et caractéristiques :

4) Le Pays Sud Charente, 3 facies différents...

... pour 3 régions naturelles très spécifiques :



Double Saintongeaise :

C'est la partie la plus boisée du Pays (partie Nord du massif des Landes) où la futaie de Pin Maritime est largement majoritaire (60% environ des surfaces boisées, 99% des résineux) suivi par le chêne souvent associé au châtaignier.

C'est également la partie la plus impactée par la tempête de 1999 : environ 12 000 ha dont 3 500 ha entre 50 et 100 % de dégâts. Les conséquences économiques sont encore ressenties aujourd'hui.



Montmorélien :

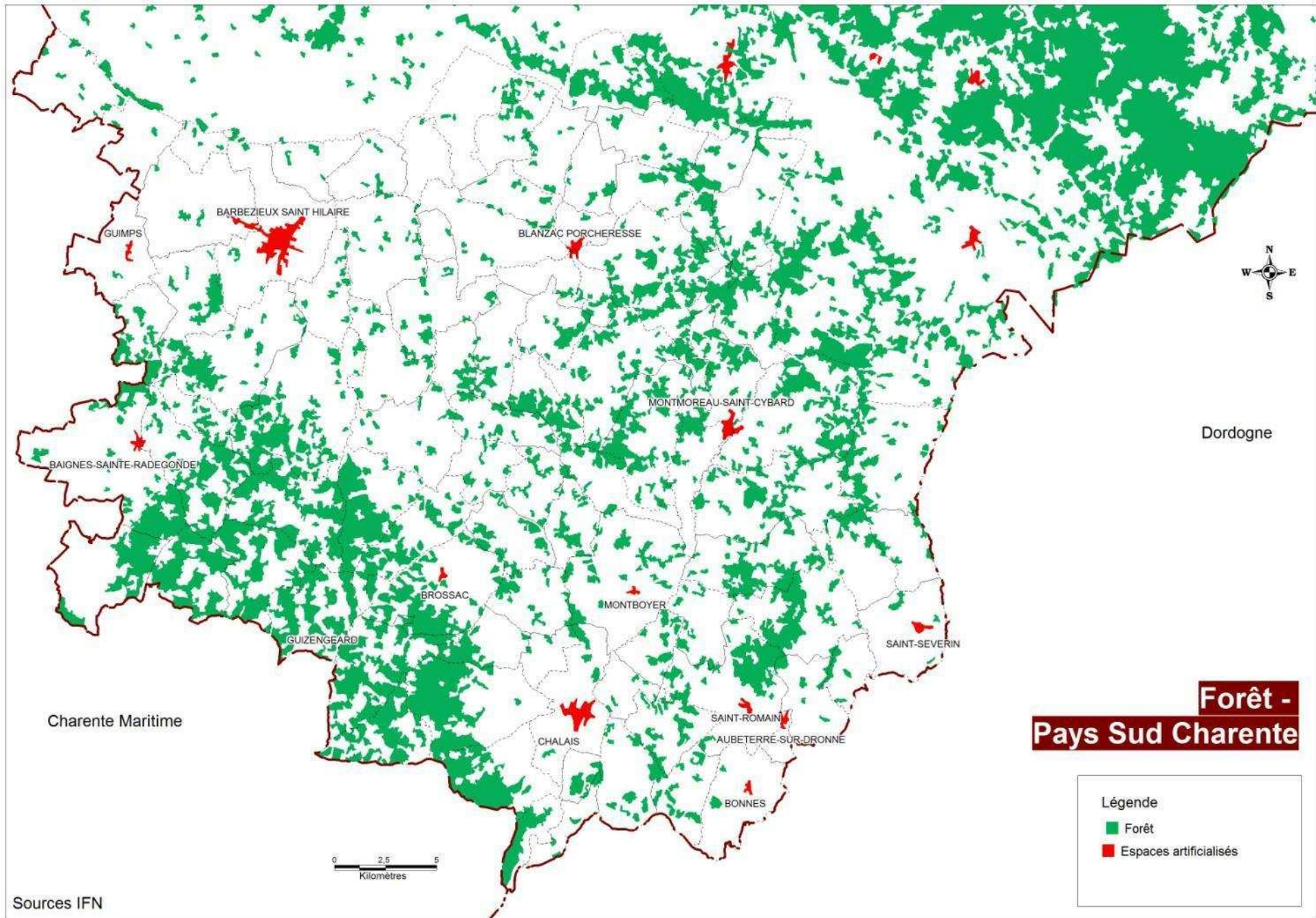
Région également très boisée, le Montmorélien se distingue de la Double par sa diversité d'essences et de peuplements. Près de 80% des peuplements sont feuillus (chêne majoritaire) et majoritairement sous

de taillis sous futaie ou taillis simple. Les boisements se retrouvent également le plus souvent au sommet des croupes et composent ainsi un paysage très caractéristique.



Champagne Charentaise :

Région la moins boisée du département elle est surtout dominée par l'agriculture et le vignoble, ce qui s'explique par les faibles potentialités forestières des sols. La forêt y est encore plus morcelée et dominée au $\frac{3}{4}$ par les feuillus (chêne et châtaignier). Elle est caractérisée également par la présence de nombreuses vallées à peuplier.



A. Descriptif et caractéristiques :

5) Le Pays Sud Charente, la forêt en chiffres

Données cadastre 1998 (source CRPF)

Présentation générale : 25% de la forêt du département est en Sud Charente

La forêt du Pays Sud Charente représente environ **29 000 ha** soit un **taux de boisement de 24%** (de 9,3 à 50% selon la communes). Comme on a pu le constater sur la page précédente le patrimoine forestier du Pays n'est pas homogène selon la région, tant en quantité qu'en diversité. Le pin maritime domine le Sud et l'Ouest du Pays tandis que les feuillus composent un paysage plus bocager à l'Est, le centre étant quant à lui beaucoup plus agricole.

Une forêt très majoritairement privée :

La forêt publique ne représente qu'environ **500 ha** sur 29 000 soit 2 %. **La forêt privée** est quant à elle très morcelée, **2,34 ha en moyenne par propriétaire** soit un peu moins que la moyenne française (2,6 ha).

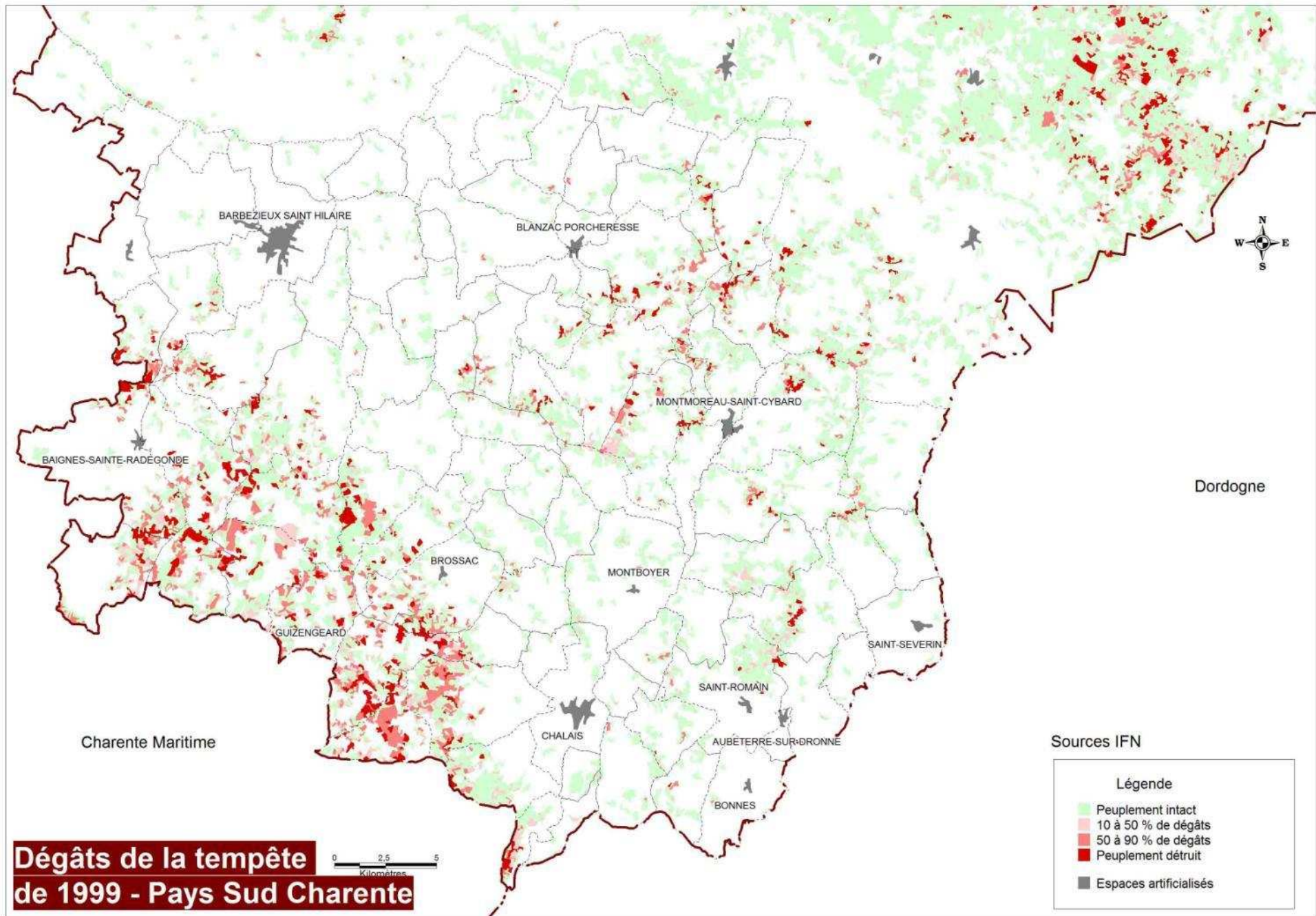
Une forêt marquée par la tempête de 1999 (cf. carte page suivante) :

Cet évènement cataclysmique a chamboulé durablement la dynamique forestière du Pays Sud Charente et malheureusement les peuplements sinistrés sont loin d'être tous nettoyés. La CAFSA, principale coopérative présente dans le secteur, a par exemple réalisé **en 2008 300 ha de reconstitution et 270 ha de nettoyage**. Il est donc extrêmement difficile d'évaluer la part des peuplements encore à nettoyer mais l'ensemble des professionnels est d'accord sur ce fait. La perspective de l'arrêt des aides à la reconstitution après tempête fin 2009 ne va pas améliorer la situation.

De plus, il est très difficile d'obtenir des données forestières chiffrées fiables puisque les derniers inventaires de l'Inventaire Forestier National pour la Charente ont été effectués en 1993.



NB : les chiffres concernant les surfaces sont à tempérer car issus du cadastre et donc par définition peu fiables. Ils sont malgré tout peu éloignés des chiffres proposés par les acteurs locaux. La seule différence visible est la taille de la propriété moyenne mais ce chiffre est de toute façon négatif et contraignant pour la gestion forestière.



B. Gestion et mobilisation

1) La gestion forestière

La forêt privée :

La forêt privée du Sud Charente est gérée principalement par **2 coopératives (CAFSA et COFOGAR)** ainsi que par des experts forestiers (**1 seul basé en Charente, Cabinet BECHON**). Les données transmises par le CRPF nous montrent que la part de la forêt gérée (PSG ou CBPS) est relativement faible dans le Sud Charente : **5 200 ha sur 28 500 ha de forêt privée** dans le Sud Charente soit environ 18 %. C'est encore une preuve du fort morcellement de cette forêt (cf. B.3) la problématique du foncier).

	Nombre	Surface concernée (ha)	Remarques
Forêts soumises à l'obligation de PSG	56	3 858	Propriétés de plus d'un seul tenant
Forêts soumises ayant un PSG en cours	41	3 295	Pour le compte de 39 propriétaires et boisés
Forêts ayant un PSG volontaire	29	902	Pour le compte de 26 propriétaires n'ayant pas d'un seul tenant mais plus de 10 ha
Forêts sous RSAAC	15	679	
CBPS	548	2 024	Pour le compte de 497 propriétaires
RTG	0	0	RTG coopération (CAFSA –COFOGAR) agréé fin novembre 2008 en CA du CRPF

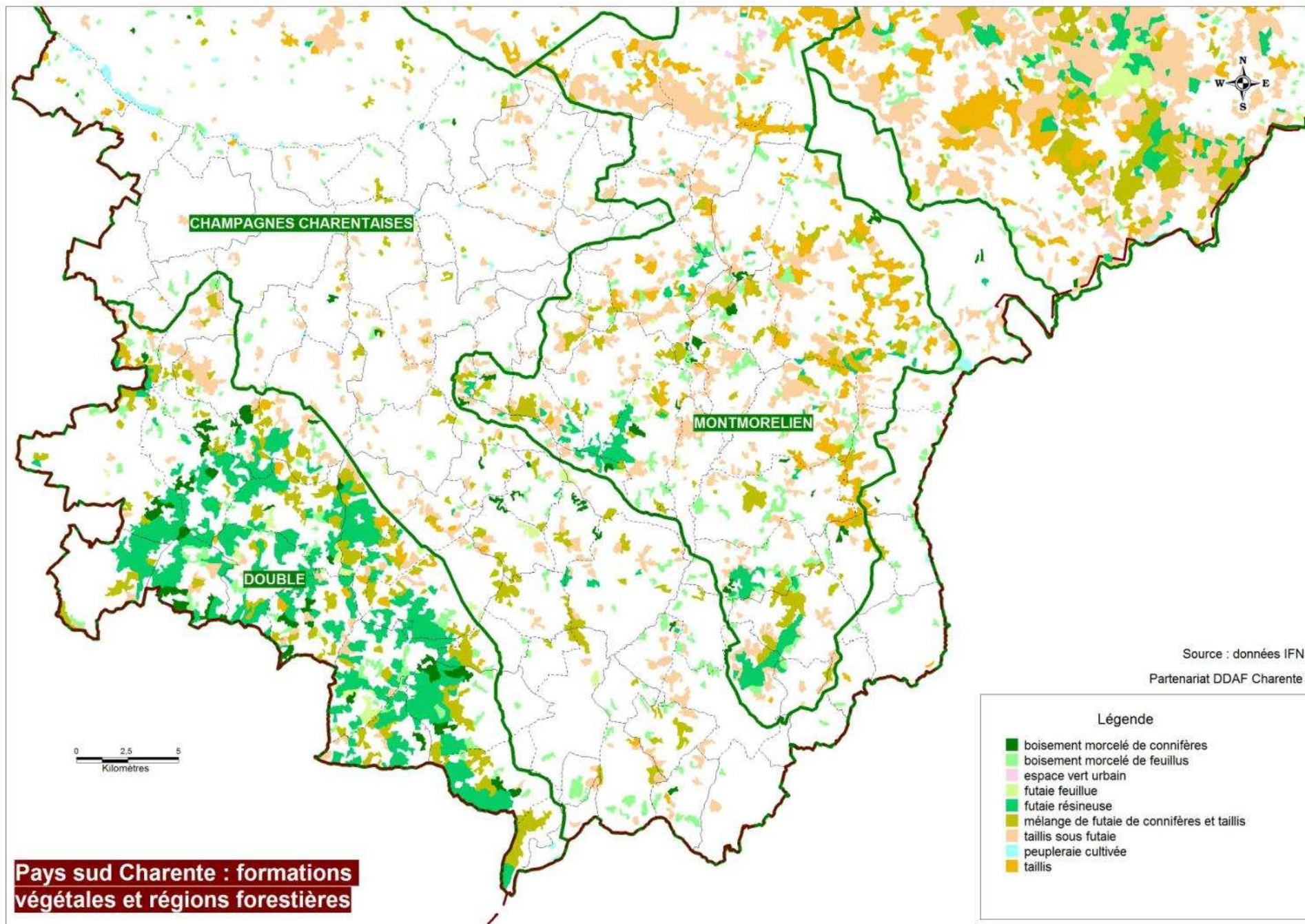
L'impact de la tempête sur la forêt privée est également assez criant, les aides de l'état « après catastrophe » entre 2002 et 2006 représentent des surfaces très importantes :

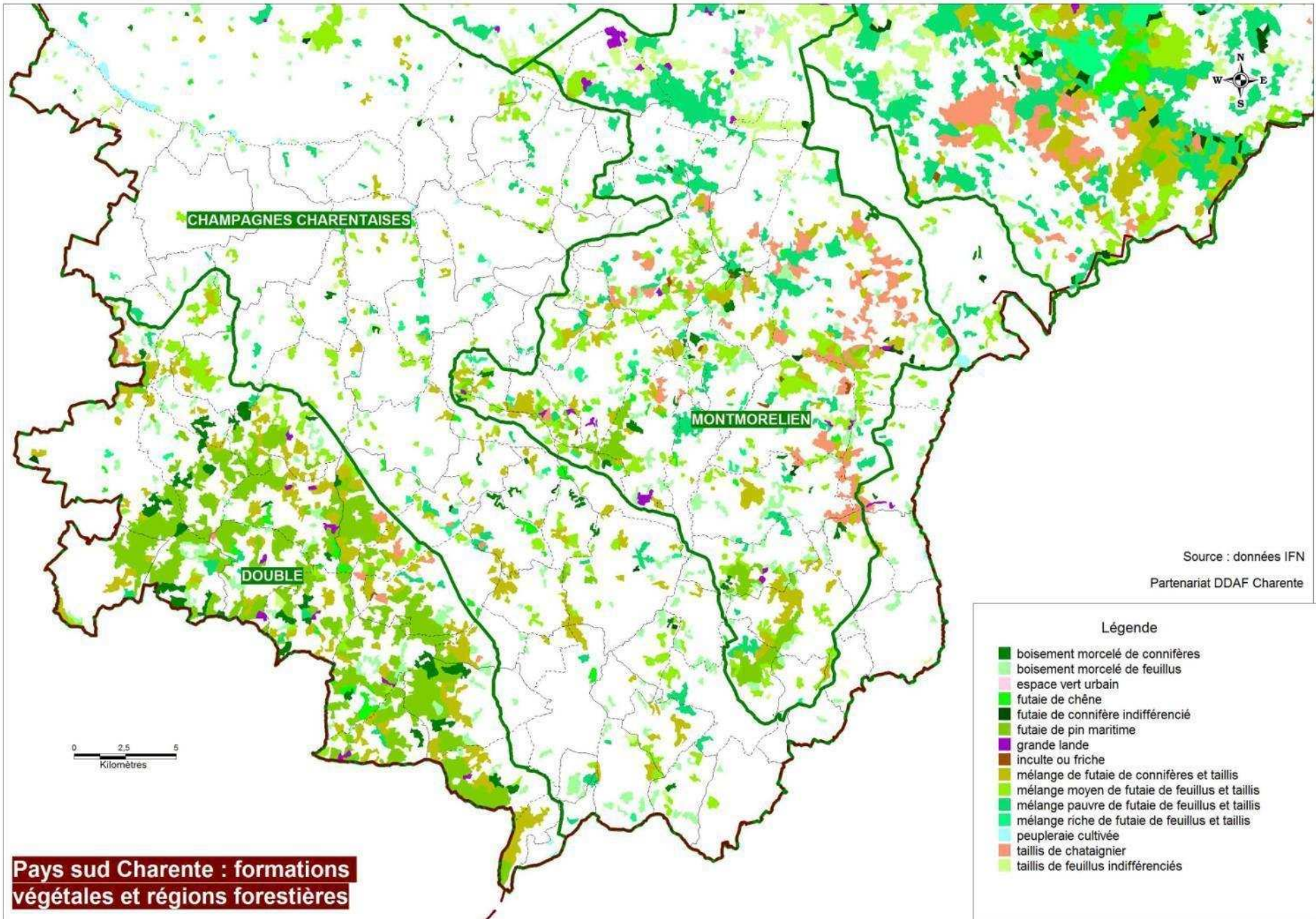
Aides reconstitution → 3 150 ha (conditionnées à une aide nettoyage au préalable)

Aides nettoyage → 4 100 ha

Aides à la refonte des PSG → 1 695 ha

Il est important, dans ce contexte, de souligner l'action de l'Association pour la Mise en Valeur des Forêts du Sud Charente et du CRPF qui grâce à un **fort travail d'animation sur le terrain** suite à la tempête ont suscité de nombreux regroupements de propriétaires à travers des associations syndicales notamment. Ce travail se poursuit actuellement à travers les plans de développement de massif (PDM) qui se déroulent (Sauvignac, Bardenac et Yviers) ou vont se dérouler sur le Pays (Poullignac, Deviat, ...).





Pays sud Charente : formations végétales et régions forestières

B. Gestion et mobilisation

1) La gestion forestière



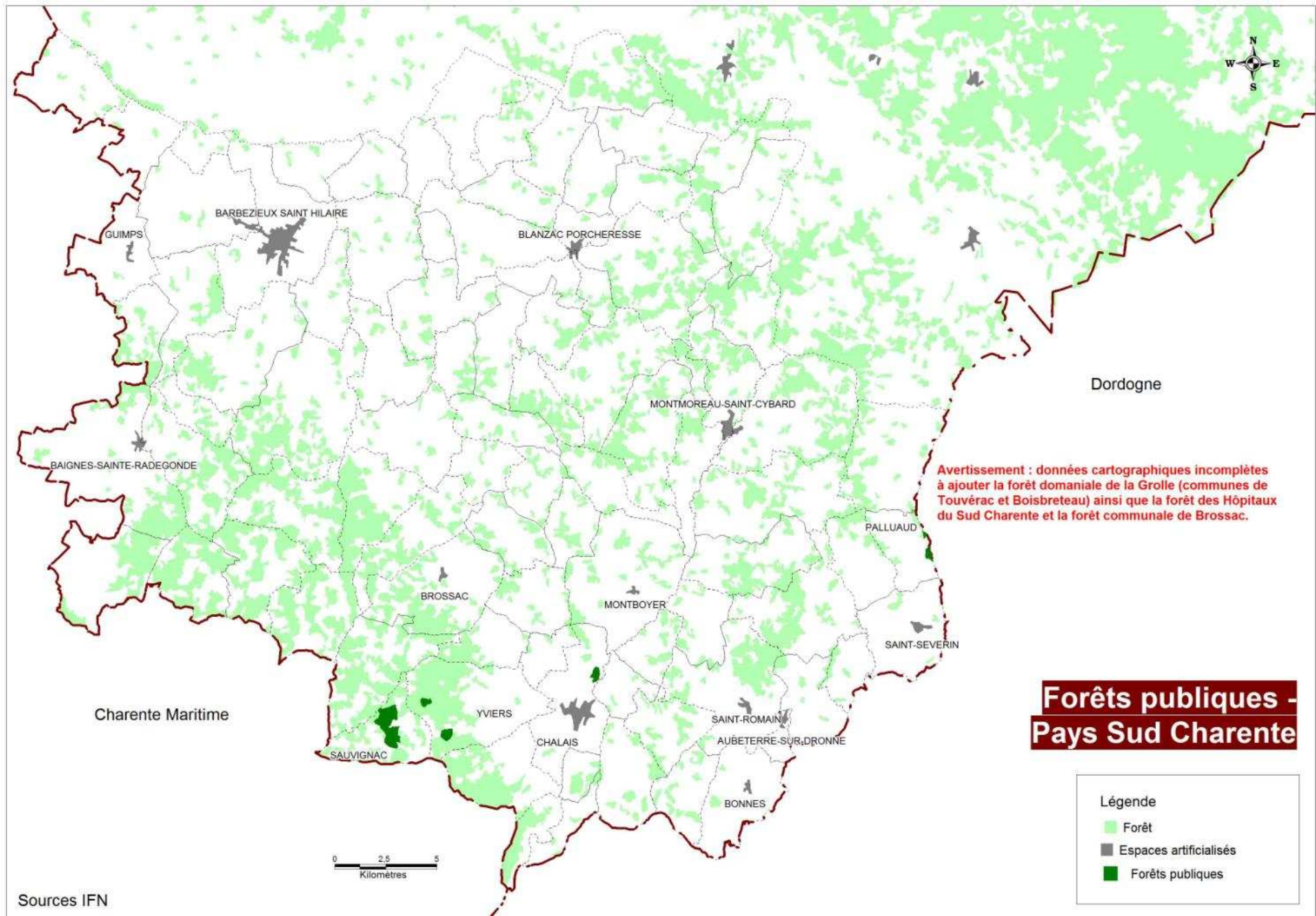
La forêt publique :

La forêt publique en Charente représente une part très faible du patrimoine forestier puisque sur environ 116 000 ha seuls **7 200 sont publics (6% environ)** dont 4 600 pour la seule forêt de la Braconne et 1 000 ha pour la forêt de La Mothe Clédou.

Les forêts publiques du Pays Sud Charente sont les suivantes :

- Forêt domaniale de la Grolle 105,72 ha
→ communes de Touvérac (51,49 ha) et Boisbreteau (54,25 ha)
- Forêt de la maison de retraite de Chalais 222,07 ha
→ communes de Sauvignac, Yviers et Chalais
- Forêt des Hôpitaux du Sud Charente 31,31 ha
- Forêt communale de Brossac 37,85 ha
- Forêt communale de Palluaud 13 ha environ

L'impact de la tempête a là aussi était très important mais les reboisements ont tous été réalisés, en grande partie à base de pin maritime (80%). **La production de bois d'œuvre sera donc minime dans les 20 prochaines années** mais les éclaircies, comme pour le reste de la forêt Sud charentaise, vont arriver rapidement et avec elles des gros volumes de bois d'industrie.



B. Gestion et mobilisation

2) Le foncier et la desserte

Données cadastre 1998 et étude CRPF 2002

La situation en Charente :

La forêt charentaise est très morcelée avec une **propriété moyenne de 1,67 ha**, 71% des propriétaires possèdent moins de 1 ha et 3% seulement possèdent une surface supérieure à 10 ha. Ces derniers représentent 42 % de la surface forestière du département. Parmi les propriétaires de plus de 25 ha qui sont au nombre de 497, seul 207 ont un ensemble forestier d'un seul tenant et ont donc obligation de déposer un PSG. Si l'on s'intéresse au nombre de parcelles, le propriétaire forestier charentais possède 4 parcelles et la taille moyenne de ces parcelles est de 0,39 ha.

Le Pays Sud Charente : une situation meilleure que le reste du département

	Pays	Département
Nombre de propriétaires	→ 11 710 (15% du département)	77 795
Surface moyenne par propriétaire	→ 2,34 ha	1,67 ha
Nombre de parcelles par propriétaire	→ 5,45	4
Surface moyenne de la parcelle	→ 0,43 ha	0,39 ha

Malgré tout, comme pour toute la forêt privée française, le morcellement est une contrainte importante. La tempête a eu dans ce cas précis un effet positif puisqu'elle a suscité de nombreux regroupements. Aujourd'hui il existe environ **15 associations syndicales (ASA ou ASL), soit 2 200 ha (8% de la forêt du Pays)** et 949 propriétaires, qu'il va falloir faire évoluer pour assurer la gestion des plantations d'après tempête. Il existe également 6 groupements forestiers. D'autres actions ont également été menées après tempête : les réaménagements fonciers, 4 ont été réalisés sur le Pays (Chantillac et Lamérac toujours en cours). L'impact de la LGV : ce grand linéaire va couper le pays en 2 et traverser les communes les plus boisées. Il aura un impact certains sur les propriétés traversées mais également sur la desserte qui souffre déjà de plusieurs point noirs.

La desserte : aucune donnée récente sur le Pays Sud Charente

Le Pays n'a bénéficié d'aucun schéma de desserte à l'heure actuelle et les derniers relevés datent de la fin des années 90. A cette époque 70 kms de pistes ont été créés mais depuis la tempête il n'y a aucune évolution notable. La desserte est pourtant essentielle, surtout dans la Double, pour la mobilisation des bois évidemment mais également pour la DFCI.

B. Gestion et mobilisation

3) La mobilisation : entreprises et volumes

Document AGRESTE décembre 2008 (données 2006)

La filière régionale : 120 entreprises pour 744 700 m³

La filière ETF picto-charentaise représente **120 entreprises dont 64 ont une activité scierie** et parmi lesquelles 9 assurent 44 % de la récolte. Plus largement, 20 entreprises seulement récoltent plus de 10 000 m³ par an et représentent 75 % de la récolte régionale. Cette forte disparité entre entreprises est assez classique dans le monde de l'exploitation forestière.

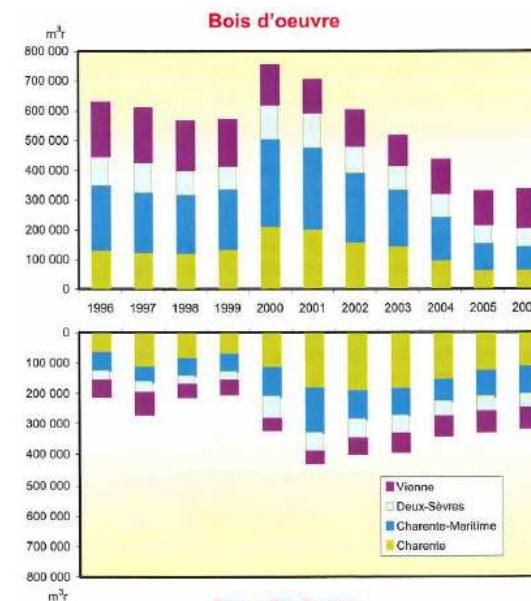
Les volumes exploités n'ont cessé de chuter depuis 2000 et l'effet tempête, et ce même si on les compare aux volumes avant tempête : 620 000 m³ bois d'œuvre en 1996 contre 320 000 en 2006. Cette pénurie qui se produit également dans le Sud Charente est due au trou de production induit par les plantations de reconstitution suite à la tempête. Le bois d'industrie a connu une évolution similaire après tempête mais les volumes actuels sont supérieurs aux volumes avant tempête puisque les plantations d'après 1999 commencent à être éclaircies et surtout ils vont continuer à augmenter.

La filière départementale : bois d'industrie et filière « hors région »

La Charente est le département qui compte le plus d'ETF (81 emplois en 2006) et qui fournit le plus de bois d'industrie (importance du pin maritime de la double) mais ces entreprises sont surtout concentrées sur le Nord et l'est du département. Comme on pourra le constater dans la partie suivante, ces produits à faible valeur ajoutée trouvent des acheteurs surtout en dehors de la région Poitou Charentes (industrie papetière du Limousin et de l'Aquitaine).

Répartition des entreprises dans les départements

	Exploitation forestière sans scierie	Exploitation forestière et scierie	Total
Charente	16	18	34
Charente-Maritime	11	19	30
Deux-Sèvres	12	18	30
Vienne	17	9	26
Poitou-Charentes	56	64	120



Bois d'industrie

Evolution de la récolte

Les entreprises intervenant dans le Sud Charente viennent en grande partie du Sud de la Charente Maritime. Vu les volumes qui vont devoir être mobilisés dans les années à venir (estimés à 50 000 stères entre 2013 et 2035) l'installation de nouveaux intervenants devra être envisagée (ETF et transformateurs)

C. Transformation du bois

1) Les entreprises et l'organisation de la filière



La filière bois : un secteur économique prépondérant pour la région Poitou Charentes

→ 240 entreprises, 10 000 personnes (10% de l'industrie régionale), plus de 2500 artisans, 9^{ème} région productrice de sciages

Des atouts historique et géographique :

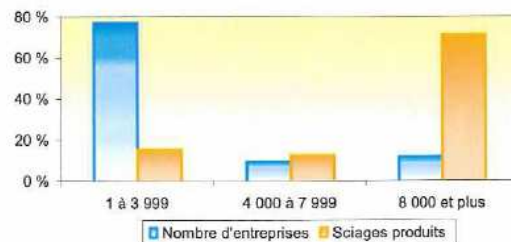
- 2 ports, La Palice et Rochefort, qui importent plus de 500 000 tonnes de bois par an
- La proximité de grands massifs dans les régions voisines et de marchés porteurs (tonnellerie, bateaux,...)

Une gamme de productions diversifiées :

Panneau (la moitié de la production française de contreplaqué), tonnellerie (la moitié de la production nationale), charpente industrielle et sous-traitance bois (ameublement, menuiserie, ...)

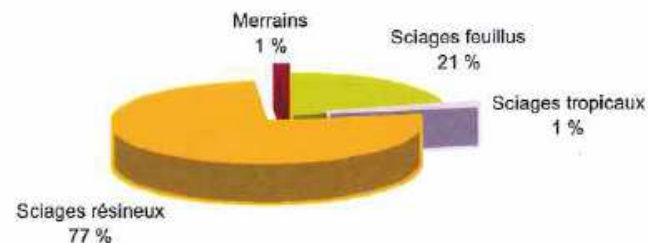
La première transformation : (Agreste décembre 2008)

Répartition de la production et du nombre d'entreprises en fonction de la taille de production



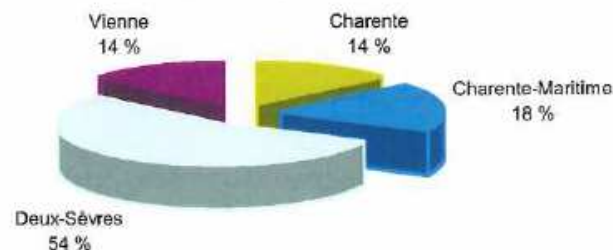
12% des entreprises produisent 75 % des sciages (situation classique en France)

Répartition de la production des sciages



2^{ème} région productrice de pin maritime avec 11% de la production nationale

Répartition de la production de sciages par département



C. Transformation du bois

2) Le Sud Charente et les départements limitrophes



Le Sud Charente : un pays « exportateur » de bois

Très peu d'entreprises de la 1^{ère} transformation subsistent sur le Pays, l'offre en bois est bien supérieure à la demande des scieries locales. Il n'existe que deux scieries (entreprises MOTARD à Chalais et Société Forestière Hydraulique de l'Épine à St Séverin) sur le Pays ainsi qu'un 1 dérouleur de bois exotique (NORDLINGER, fabricant de bandes de chants), quelques mérandiers mais qui n'utilisent pas de bois locaux (pas de grains fins faute de sylviculture adaptée et de vision à long terme pour le chêne). Une autre scierie est connue pour s'approvisionner en Sud Charente, la scierie JOSLET, basée à Chasseneuil sur Bonnieure. La seule vraie entreprise à caractère industriel est BURGUET qui est à Montignac le Coq et qui est spécialisée dans la production de panneaux contreplaqués.

Outre l'impact de la tempête sur la connaissance de la forêt c'est l'autre point noir du Pays : une filière locale très peu présente et difficile à connaître et à mobiliser. En termes de volumes le problème est le même, les bois étant souvent négociés de gré à gré.

Une forêt liée à 4 départements :

La forêt de la Double s'étend sur 4 départements (Charente et Charente Maritime, Dordogne et Gironde) et 2 régions pour une superficie totale d'environ 50 000 ha (cf. carte page suivante). Les entreprises qui y interviennent sont donc très dispersées mais surtout elles ne sont pas sur le Pays Sud Charente : de nombreux prestataires hors coopératives, ETF et transformateurs sont situés dans le Sud de la Charente maritime et le Nord de la Gironde (cf. carte page suivante).

Pourquoi ?

La filière en place est elle suffisante ?

Y a-t-il un problème de desserte hors forêt ou de situation géographique ?

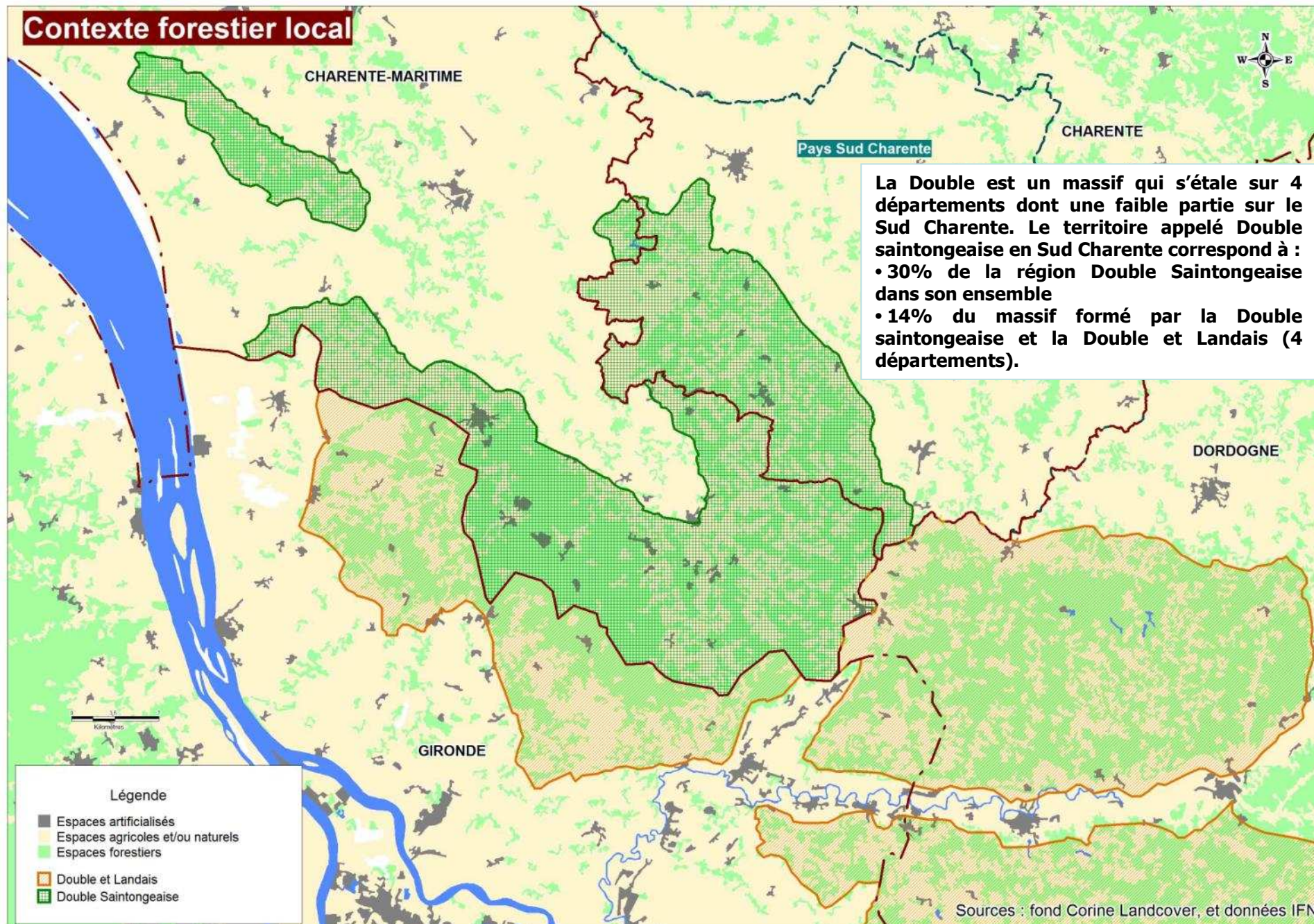
→ À la lumière des cartes des 2 pages suivantes la réponse semble évidente : la portion du massif de la Double présente en Sud Charente est très faible, les entreprises sont installées dans les zones les plus forestières.



57



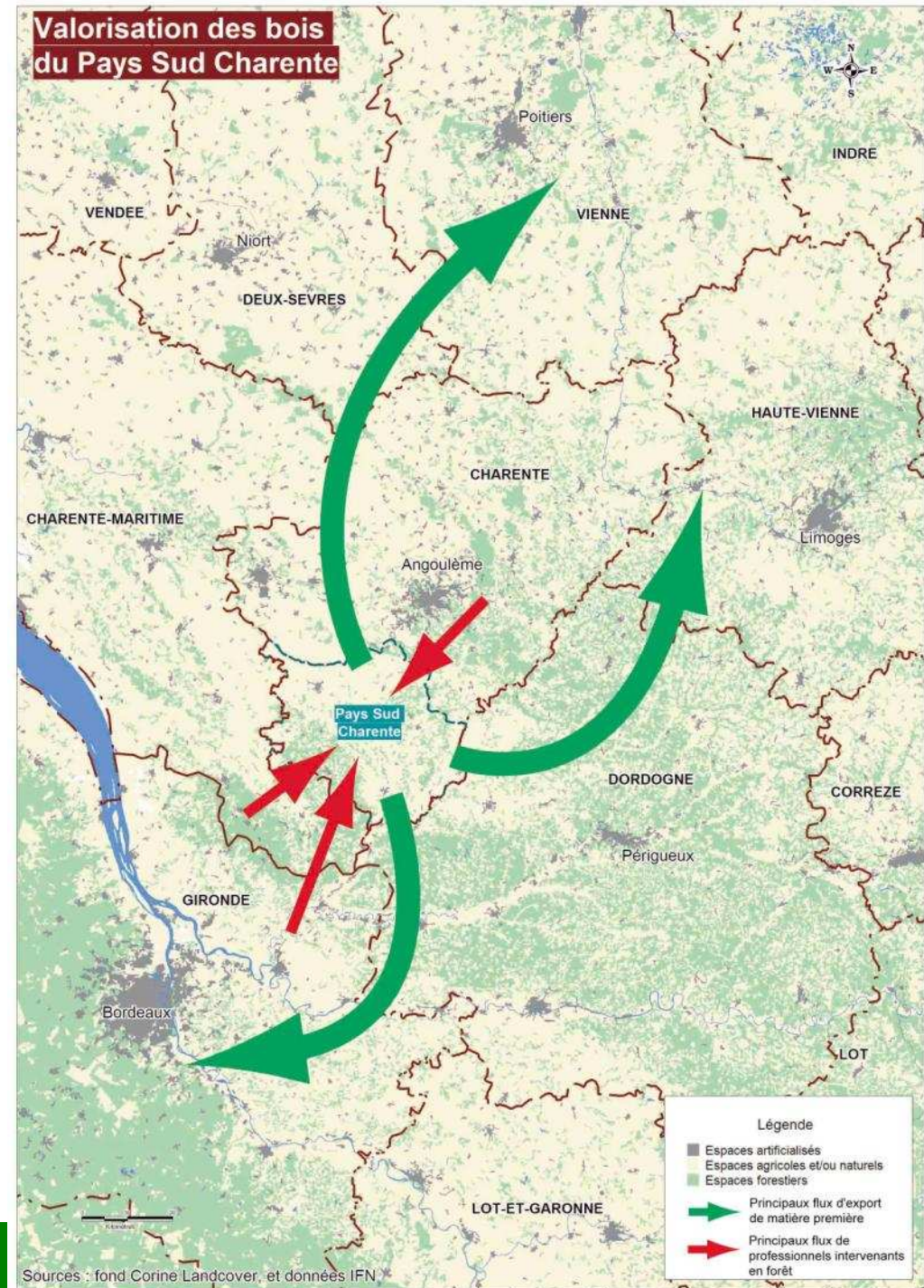
Contexte forestier local



C. Transformation du bois

2) Le Sud Charente et les départements limitrophes

- 1) Filière transformation peu présente sur le Pays Sud Charente → exportation de bois
- 2) Professionnels peu présents sur le Pays → intervention de professionnels situés dans les départements limitrophes



C. Transformation du bois

3) Le bois énergie : un Pays dynamique



Données issues de l'état des lieux du Pays (CLIC)

Des acteurs dynamiques :

• Rien que sur la Pays Sud Charente → **23 chaufferies collectives et 26 chaudières individuelles**

Puissance totale de 5,8 MW pour 3 612 tonnes de bois consommées

- **Une filière orientée pour l'instant vers les agriculteurs**
 - 1 technicien bois énergie à la Chambre d'Agriculture
 - 1 broyeur qui tourne sur le département avec la FDCUMA
 - potentiel bois énergie des haies
- un acteur économique important → **Bois Services Partenaires (Bardenac)**
 - 2 000 m² de hangars de stockage, capacité de 20 000 tonnes de plaquettes par an

Une forte volonté politique :

- Une animatrice employée par le Pays Sud Charente
- **Volonté générale** des collectivités territoriales (département et région) → appel à projet par la région
- Etude réalisée par la Chambre d'Agriculture
 - diagnostic de la filière bois énergie Sud Charente orienté agriculteurs et collectivités locales qui prouve l'intérêt des uns et des autres pour la **mise en place d'une filière locale d'approvisionnement**
- Plusieurs essais agroforesterie (5 ha) et surtout Taillis à Courte Rotation (2 parcelles) menés également par la Chambre d'agriculture ainsi que des essais BRF (bois raméal fragmenté) qui pourrait avoir des applications multiples et entre autres bois énergie.

Des problématiques à résoudre pour l'avenir :

A l'heure actuelle les problèmes rencontrés sont la qualité des combustibles et le dimensionnement des chaufferies

→ Mise en place d'une Charte de qualité bois déchiqueté, sensibilisation des acteurs

D. Les enjeux sanitaires et climatiques

La principale problématique : les incendies

(données et cartes DDT)

- Au niveau départemental :
 - De 1976 à 2005 → 795 feux ont parcouru plus de 1 363 ha
 - Les massifs boisés du Sud, du centre et de l'Est du département ressortent assez nettement, avec des communes ayant connu presque jusqu'à 1 feu par an sur la période (Montbron, 26 feux ; Soyaux, 19 feux)

- Le Sud Charente et plus particulièrement la Double sont des zones à risques pour les incendies de forêt (4 des 7 massifs à risques de Charente sont sur le Pays). La protection des forêts contre les incendies est donc un enjeu majeur, ce d'autant plus que l'évolution du climat ne va pas améliorer les choses.

Un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) a été agréé pour la période 2007/2013. Le document de synthèse rédigé à cette occasion présente les caractéristiques du département en matière d'incendies, une cartographie associée (cf. pages suivantes) ainsi que plusieurs fiches actions.

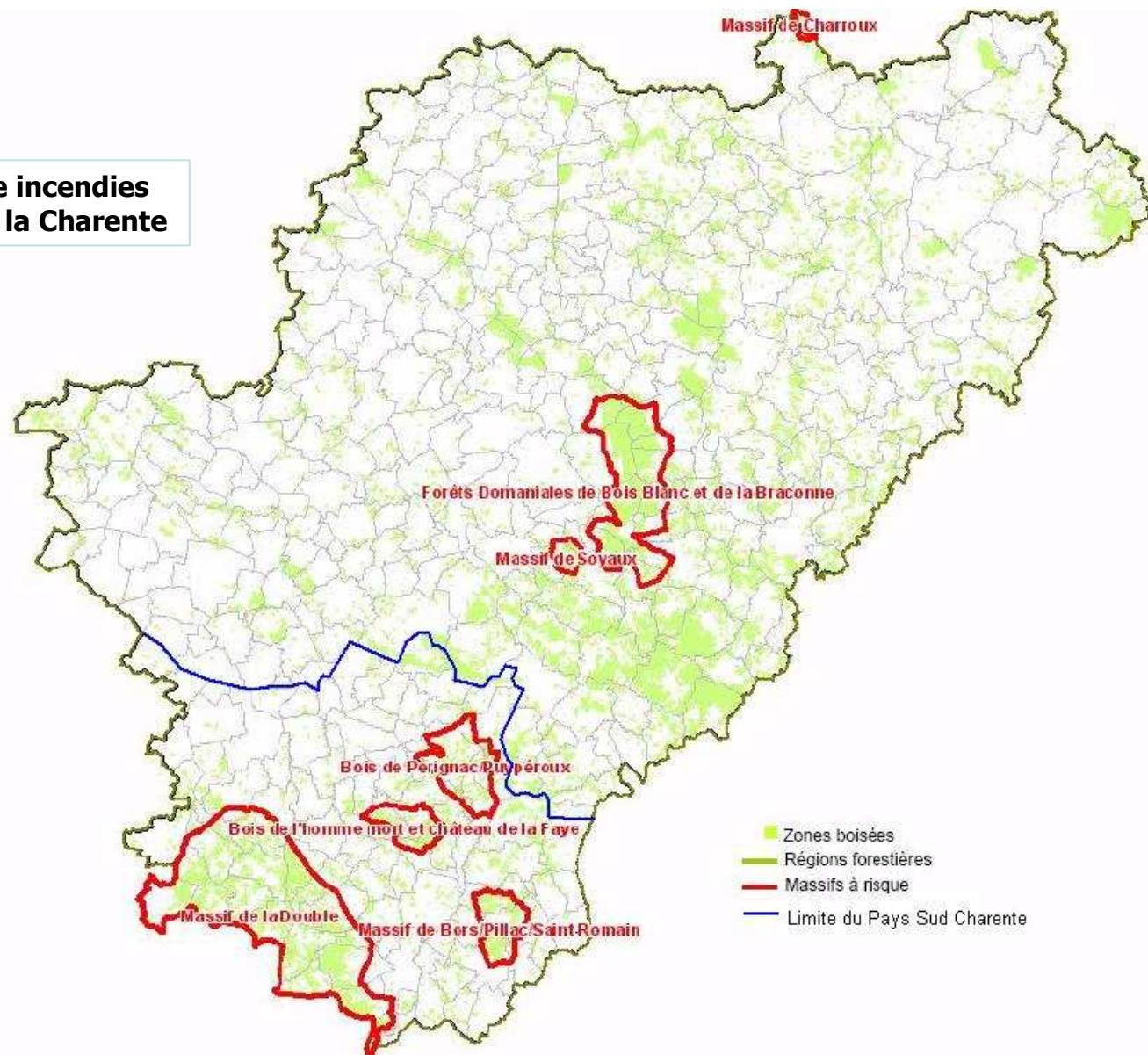
1 action majeure à envisager : la mise en place d'un plan de massif sur la Double qui permettrait d'avoir une vision précise des équipements existants (pistes et points d'eau) et des travaux à réaliser, notamment en termes de signalétique, un des points noirs évoqués lors des ateliers de la Charte Forestière. Ce plan de massif, s'il est lié à un schéma de desserte, permettrait d'avoir une action desserte globale et efficace.

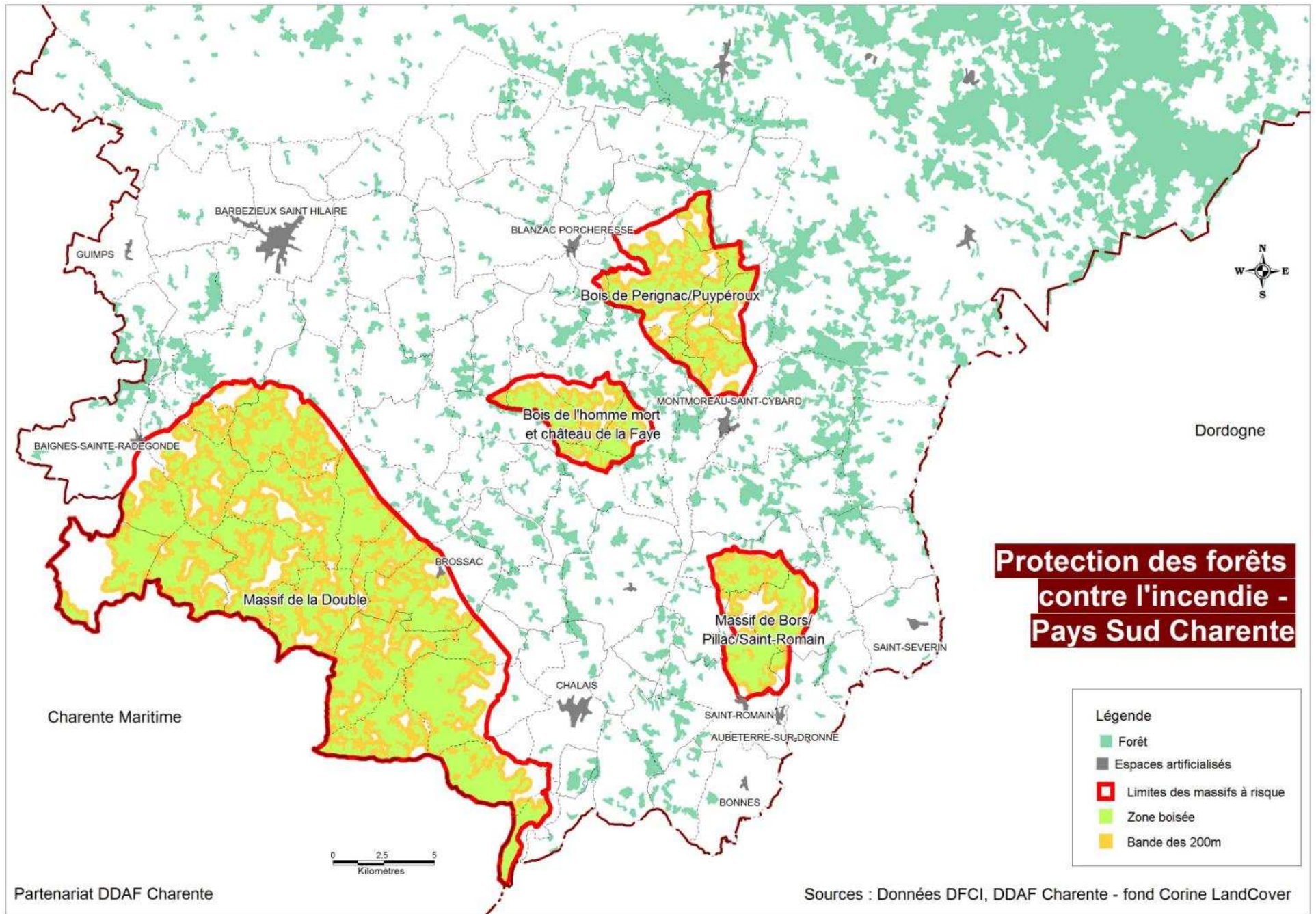
Le Changement climatique et son impact

Même s'il est toujours difficile à quantifier localement, ce phénomène devra être pris en compte dans les années à venir par les acteurs du monde forestier. On peut noter notamment l'augmentation du phénomène de dépérissement du châtaignier et l'importance du choix d'essences adaptées.

D. Les enjeux sanitaires et climatiques

Carte des massifs à risque incendies dans le département de la Charente





E. Conclusion et enjeux

Des atouts certains :

- Un potentiel forestier important (50 000 stères environ) qui va se développer fortement dans les 20/30 prochaines années avec les éclaircies des reboisements après tempête.
- Des acteurs de la gestion forestière bien implantés sur le terrain et qui connaissent parfaitement leur territoire (coopératives, experts, AMVFSC, CRPF).
- Plusieurs actions structurantes en cours ou prêtes à être lancées (PDM, plan de massif DFCI,...).
- Une filière bois énergie dynamique et à fort potentiel.
- Une filière régionale de transformation du bois très forte, tant en Poitou Charentes qu'en Aquitaine.
- Un Pays situé en bordure d'un grand massif forestier (la Double) et non loin des Landes.
- Une forte volonté politique au niveau local.
- Des acteurs mobilisés comme l'ont prouvé les ateliers et entretiens réalisés durant la Charte.
- Un grand projet d'infrastructure (LGV) qui pourra servir de moteur pour la filière bois à travers les volumes mobilisés et son impact sur la desserte.

E. Conclusion et enjeux

Les principales problématiques :

- Une forêt très morcelée ce qui constitue comme partout en France un blocage majeur.
- Une part de forêt privée gérée assez faible malgré le caractère forestier du Pays et surtout de la Double.
- Un Pays fortement marqué par la tempête de 1999 qui a non seulement bouleversé les peuplements mais aussi les esprits et qui ne facilite pas la bonne connaissance du patrimoine forestier.
- Un fort risque d'incendies en forêt et une desserte méconnue et peu adaptée.
- Pour des raisons historiques et géographiques il n'y a quasiment pas d'acteur économique sur le Pays et donc peu d'intervenants locaux (ETF, pépinières, exploitants,...).
- Une filière transformation du bois également très peu présente et donc une forte « exportation » de la ressource locale.
- Un manque de données et d'interlocuteurs (impact de la tempête, pas de syndicat professionnel,...).
- Une filière et une forêt éloignées de la capitale régionale et très liés aux départements limitrophes.
- La LGV, un grand projet qui va couper le Pays en 2 et avoir un impact certain sur le foncier et la desserte.

E. Conclusion et enjeux

Les principaux enjeux de cette Charte Forestière :

1 point majeur → construire une identité forestière

Pour réussir une filière il faut connaître la forêt, connaître les entreprises, connaître les propriétaires et surtout leurs objectifs. Sans cela toute action sera un échec puisqu'elle ne sera pas adaptée à la réalité du terrain. Il faut tirer partie du potentiel des acteurs déjà en place et de la volonté politique qui anime ce Pays.

- Améliorer la connaissance du patrimoine forestier et des propriétaires privés
- Sensibiliser les acteurs du terrain à travers de l'animation (choix des essences, lutte contre le morcellement, risque incendies, importance de la gestion forestière, bois énergie,...)
- lutter contre le risque majeur qui pèse sur cette forêt, les incendies, grâce à un travail en commun (desserte forestière et desserte DFCI)
- Tirer partie de la LGV pour développer la filière bois énergie, améliorer la desserte
- Relancer une filière économique (en faisant venir une entreprise ?) afin d'exploiter les volumes de bois qui vont devoir être mobilisés dans les années à venir
- Travailler avec les Pays voisins impliqués dans la gestion du grand massif de la Double

- ✓ **Candidature du Pays Sud Charente à l'appel à projet bois énergie de la Région Poitou Charentes**
- ✓ **1 action pilote déjà lancée avec l'AMVFSC : repérage des massifs à fort potentiel de production afin d'orienter au mieux les futurs actions de la Charte.**
- ✓ **1 autre possible : connaissance des propriétaires et de leurs objectifs (enquête, réunions publiques,...).**

Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

Phase 1 : Diagnostic

III. PRATIQUES SOCIALES EN FORET ET ECONOMIE

A. Pratiques sociales

1) Remarques préalables

Pratiques sociales en forêt... toutes activités réalisées par les populations dans le cadre des loisirs et de la vie quotidienne. Des activités ici assimilées au tourisme.

Toutes les populations :

- résidents : habitants, scolaires, groupes constitués (personnes âgées, associations, amicales...);
- excursionnistes : visiteurs venant de territoires proches. Ils ne dorment pas sur le terrain mais retournent chez eux ;
- touristes : visiteurs dormant sur le territoire ou en transit (escales sur le territoire)...

Une thématique et un territoire : Analyse sur le seul espace forestier, ou sur des pratiques dont le milieu forestier est le cadre obligatoire. A ne pas assimiler avec une stratégie touristique du territoire dans son ensemble qui tient compte de nombreux paramètres qui ne concerne pas notre démarche, par exemple : hébergements, restaurants, visites patrimoniales et activités culturelles, activités de loisirs... sauf si le cadre forestier est prépondérant.

A. Pratiques sociales



2) Éléments structurants

Un éloignement des pôles touristiques : Angoulême, les vignobles du Cognac, la vallée de la Charente... sont déjà éloignés du Pays Sud-Charente.

Pas de bassins émetteurs majeurs : les grandes agglomérations ne percolent pas jusqu'en Sud-Charente. Les plus proches subissent un tropisme qui les éloignent du Pays : Angoulême vers la Dordogne et la côte Atlantique, Bordeaux vers les Landes...

Une zone de chalandise faible : un périmètre disposant d'une faible population, avec une densité concentrée sur l'unique agglomération angoumoisine.

Des dessertes inégales : Un axe structurant (N10) complété par un réseau de routes petites et sinueuses qui trament le Pays.

Contraintes/atouts : des flux importants sur la N10, mais une imperméabilité ressentie pour l'accès au territoire.

A. Pratiques sociales



2) Éléments structurants

Notoriété : ni le territoire, ni sa forêt ne disposent d'une réelle lisibilité touristique. Seul le bourg d'Aubeterre s'inscrit dans l'offre régionale et dispose d'une réelle attractivité (PBVF...).

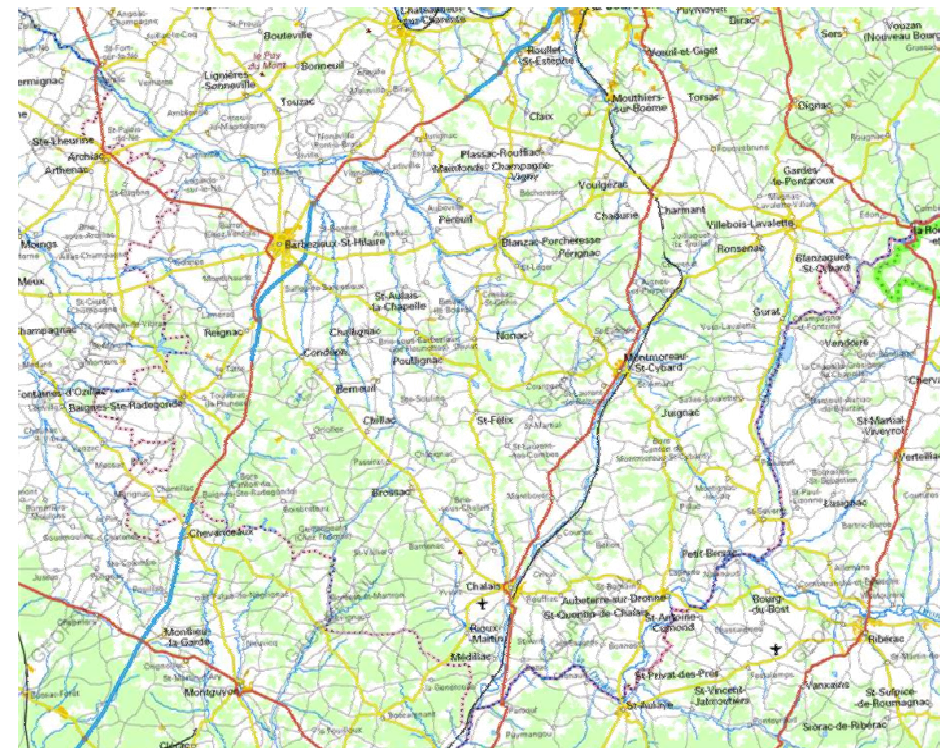
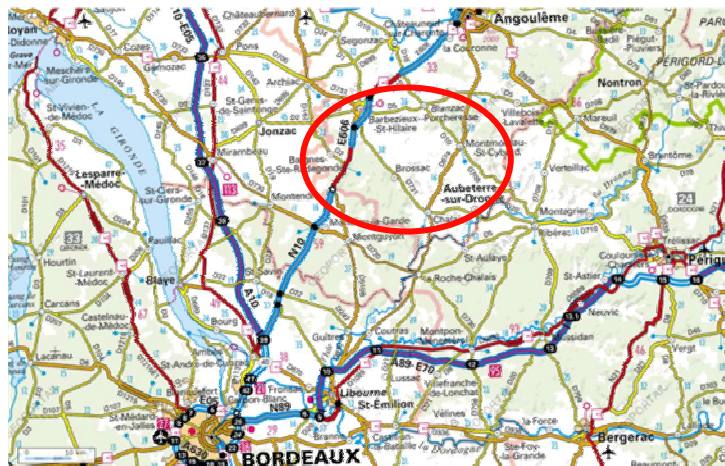
Un massif peu accueillant : la forêt ne s'organise pas comme une destination pouvant accueillir les pratiques touristiques et se tourne vers une exploitation forestière traditionnelle. La dimension sociale et touristique s'oriente vers des pratiques liées au cadre de vie des résidents : promenade, chasse, cueillette...

Un territoire rural : Petits patrimoines, châteaux privés, églises de villages, paysages agricoles... mais qui n'arrivent pas à composer une attractivité réelle et une identité discriminante.

A. Pratiques sociales

Cartographie territoriale :

- un axe structurant (N10) ;
- la présence de vastes massifs forestiers, qui se développent en limite Sud du Pays et se poursuivent sur les territoires frontaliers ;
- un axe routier structurant Nord/Sud... des axes secondaires de desserte locale (axe bourgs/Angoulême) et une trame dense de petites routes fermant l'accès au territoire.

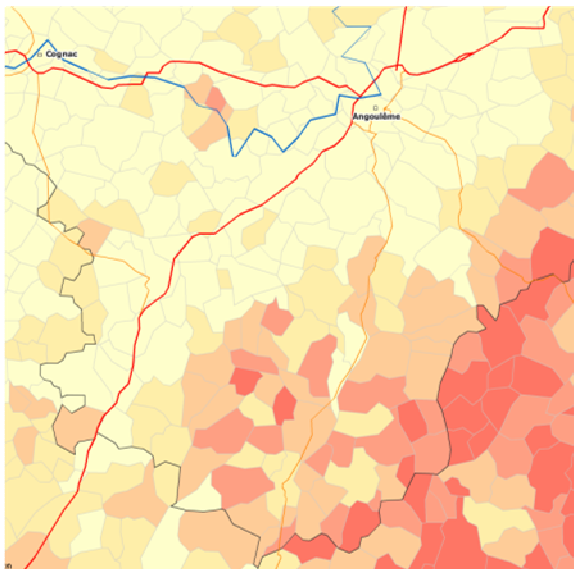


A. Pratiques sociales

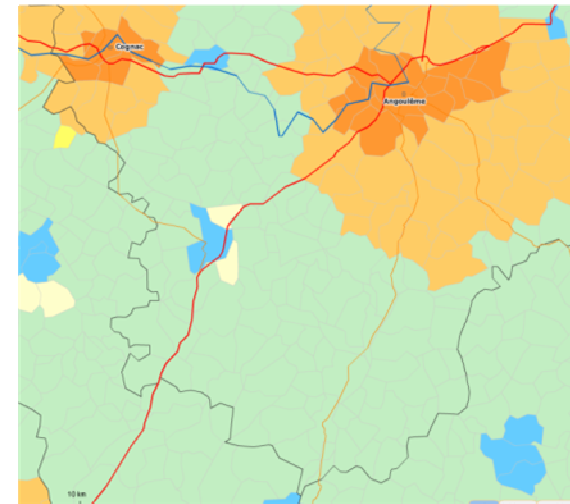
Cartographie territoriale :

- résidences secondaires ;
- productions agricoles ;
- zones de population.

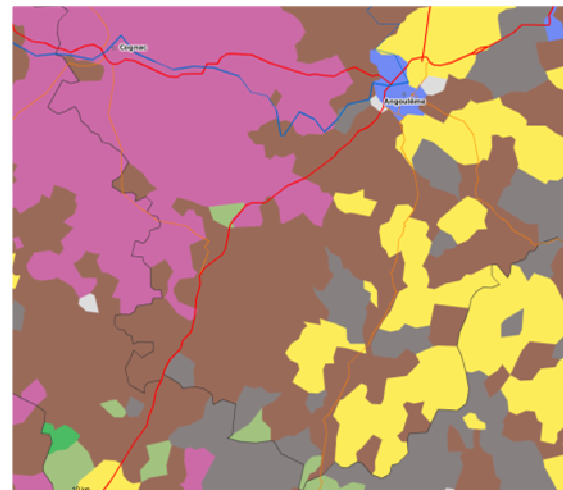
Résidences secondaires : une densification vers la Dordogne. Influence de l'agglomération angoumoisine qui impose ses résidences principales.



Agglomération : Influence d'Angoulême, pas de pôle urbain en milieu rural.



Productions agricoles : le Pays est limitrophe de la zone de production de cognac (violet clair)



A. Pratiques sociales

Carte touristique de la Charente :

- identification graphique claire des pôles touristiques majeurs : Angoulême, la vallée de la Charente, Jarnac et le Cognac...
- proximité, mais non inclusion, des zones de production du cognac ;
- effet de « désertification » touristique du Sud de la Charente
- a noter en Sud Charente : chemin de St-Jacques-de-Compostelle, réseau des églises romanes, Aubeterre.



A. Pratiques sociales

Zone de chalandise (50km) et populations :

- faible densité de population (total 450 000)
- exclusion de Bordeaux.
- sur-représentation des retraités et plus de 75 ans.

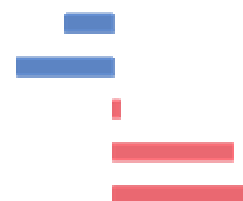


Tableau récapitulatif

âges	pop. 1999	% sél.	% France	écart
0 - 19 ans	100 592	22,3	24,6	- 218
20 - 39 ans	111 333	24,6	26,1	- 436
40 - 59 ans	121 100	26,8	26	27
60 - 74 ans	73 864	16,3	13,6	543
75 ans et plus	45 002	10	7,7	664
Total	451 891	100	100	0

source : Insee - recensement 1999

(=chi2 x 1000)*



le chi2, $(p1-p2)/p2$ mesure l'écart entre 2 pourcentages (p1 et p2)

A. Pratiques sociales

Un territoire de liaison : localisé entre des pôles touristiques majeurs (Cognac, Dordogne, Angoulême, Bordelais...), avec une accessibilité difficile, le territoire dispose des qualités de ses handicaps : paysages ruraux de belle qualité, cadre de vie valorisé, patrimoines vernaculaires de taille humaine, environnement préservé... et des valeurs qui y sont associés : authenticité, surprises, découverte...

Hébergements, restaurations, campings : une offre qui comporte quelques bons établissements (rares), mais un ensemble très limité, vieillot, de qualité médiocre, sans dynamisme, une image obsolète...

Sites de visite : pas de monuments majeurs, beaucoup de demeures et châteaux privées et fermés, mais des atouts indéniables :

- un réseau d'églises de villages, souvent romanes, dont la mise en valeur est engagée ;
- un petit patrimoine fortement intégré au paysage : fermes, moulins, logis...
- des bourgs de caractères (Chalais, Barbezieux...), et en premier lieu, Aubeterre-sur-Dronne ;

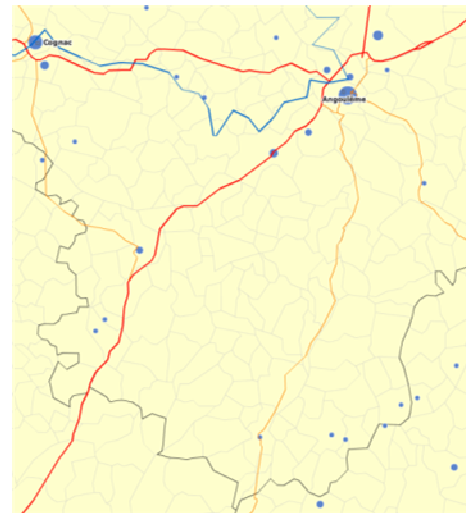
Pratiques de loisirs : essentiellement des offres liées aux pratiques de nature et au tourisme vert : randonnées, vélos, pratiques équestres...

A. Pratiques sociales

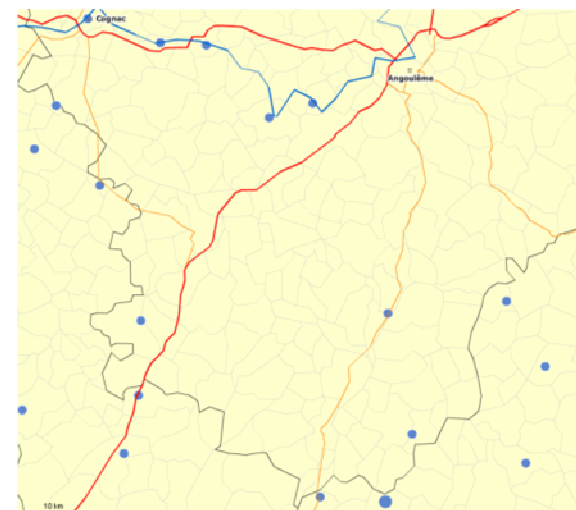
Cartographie territoriale :

- hôtels : concentration dans les zones urbaines, avec des hôtels de chaînes, à destination du tourisme d'affaire. Très faible maillage hôtelier en espace rural.
- campings : peu d'aménagements. Une concentration localisée en vallée de la Dronne, et en Dordogne.
- un réseau de gîtes et chambres d'hôtes, avec quelques beaux établissements.

Etablissements hôteliers classés



Campings classés



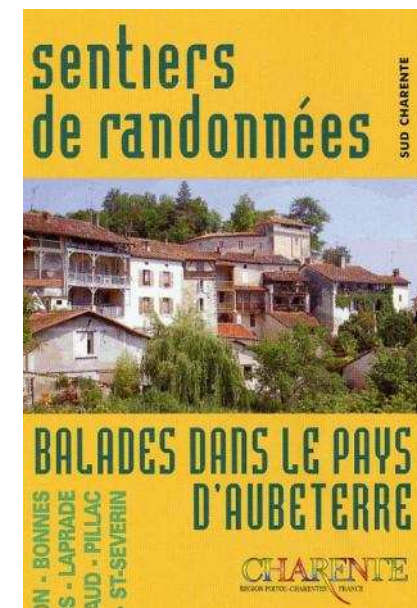
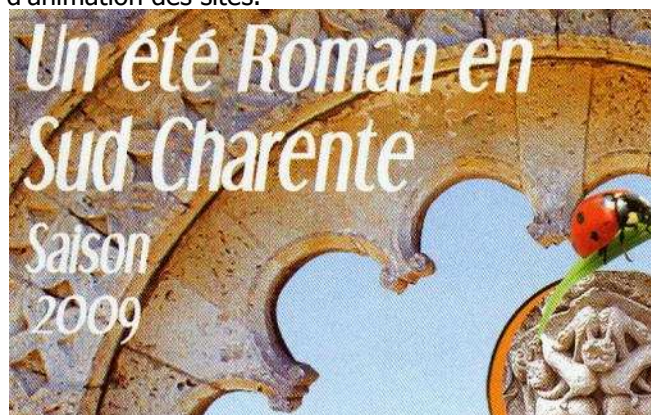
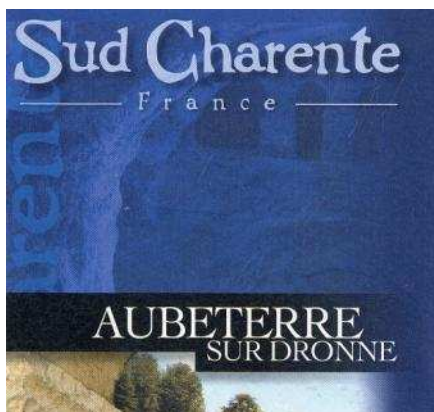
A. Pratiques sociales

Des points forts qui s'organisent :

- Aubeterre-sur-Dronne ;
- le réseau des églises romanes de villages ;
- les randonnées.

Aubeterre-sur-Dronne : Plus Beau Village de France qui focalise les fréquentations touristiques du territoire. Un « produit d'appel » pour le territoire, mais dont l'image est fortement éloignée des pratiques liées au milieu forestier : bourg de caractère, visite urbaine et patrimoniale, consommations annexes et de services...

Les églises romanes : volonté de diffusion des flux sur le territoire. Politique d'aménagement (ouverture, accueil, interprétation...) et d'animation des sites.



A. Pratiques sociales

3) La chasse

Stratégie par espèce :

Données Fédération des Chasseurs de Charente

Pas d'ACCA obligatoire en Charente

Sanglier → un schéma départemental divise le Sud Charente (cf. carte page suivante) en 2 grandes zones : une zone verte où le sanglier est souhaité et une zone blanche (viticole) où il n'est pas toléré en raison des dégâts qu'il occasionne. A un niveau plus local le sanglier est géré par les schémas locaux de gestion cynégétique (cf. statistiques en annexe).

Chevreuil → cette espèce est gérée par des lots forestiers qui sont soumis à un plan de chasse triennale. Les objectifs de prélèvements sont donc réajustés régulièrement en fonction des impressions des chasseurs et des indices de pression calculés. La règle générale est d'un chevreuil pour 20 ha boisés. Les taux de prélèvements constatés en Sud Charente sont très satisfaisants (99% en 2008/2009).

Cerf → pour l'instant la population est très limitée et surtout bien gérée. Le Sud Charente ne constitue pour l'instant qu'un lieu de passage pour une espèce fixée sur les massifs de la Braconnie et de Bel Air Chasseneuil. Des bracelets peuvent être attribués en cas de besoin.

Petit gibier → le Sud Charente bénéficie d'habitats intéressants mais il n'y a pas pour l'instant de réel projet. On note uniquement quelques initiatives locales (schéma local lièvre, volières anglaises, garennes artificielles,...).

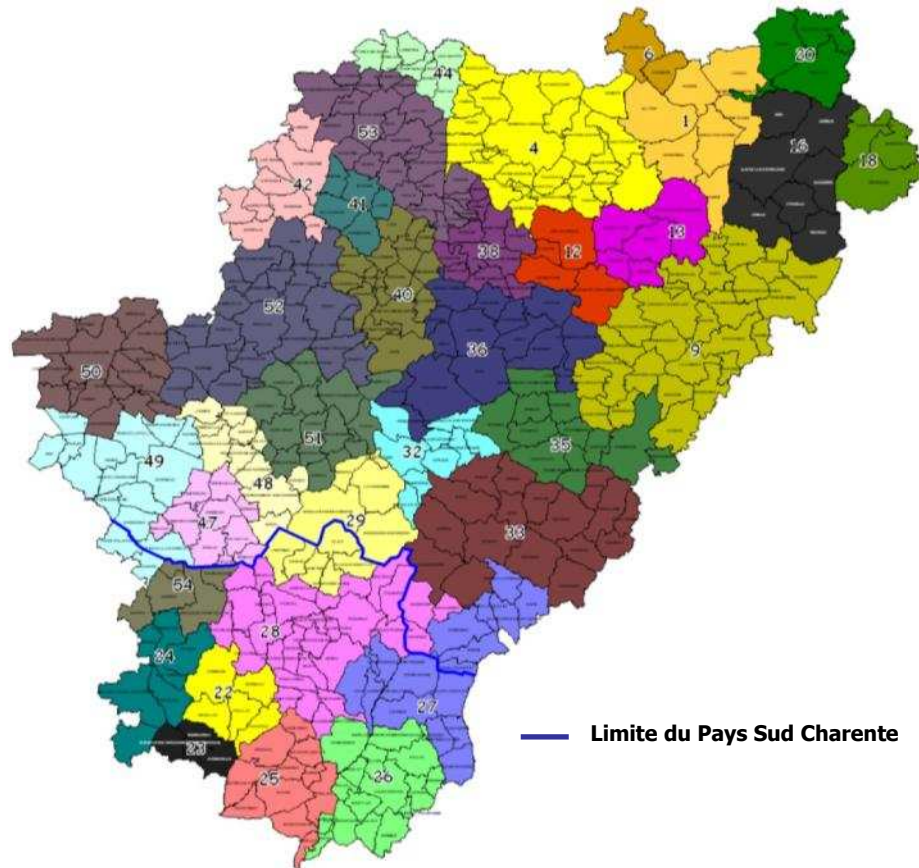
Les conflits d'usages :

Le régime d'indemnisation actuel limite les conflits avec les agriculteurs mais certaines tensions apparaissent localement avec les sylviculteurs. Il existe des solutions techniques destinées à limiter l'impact du gibier sur les plantations (clôtures électriques subventionnées à 100%, agrainage, prélèvements anticipés) ainsi que des initiatives de communication (réunions publiques, consultations). Si les sociétés ou associations locales sont sollicités pour des augmentations de prélèvements, elles peuvent également vendre leurs bracelets à des chasseurs extérieurs afin de financer le surcoût (prix fixe et homogène de 150 €/bracelet).

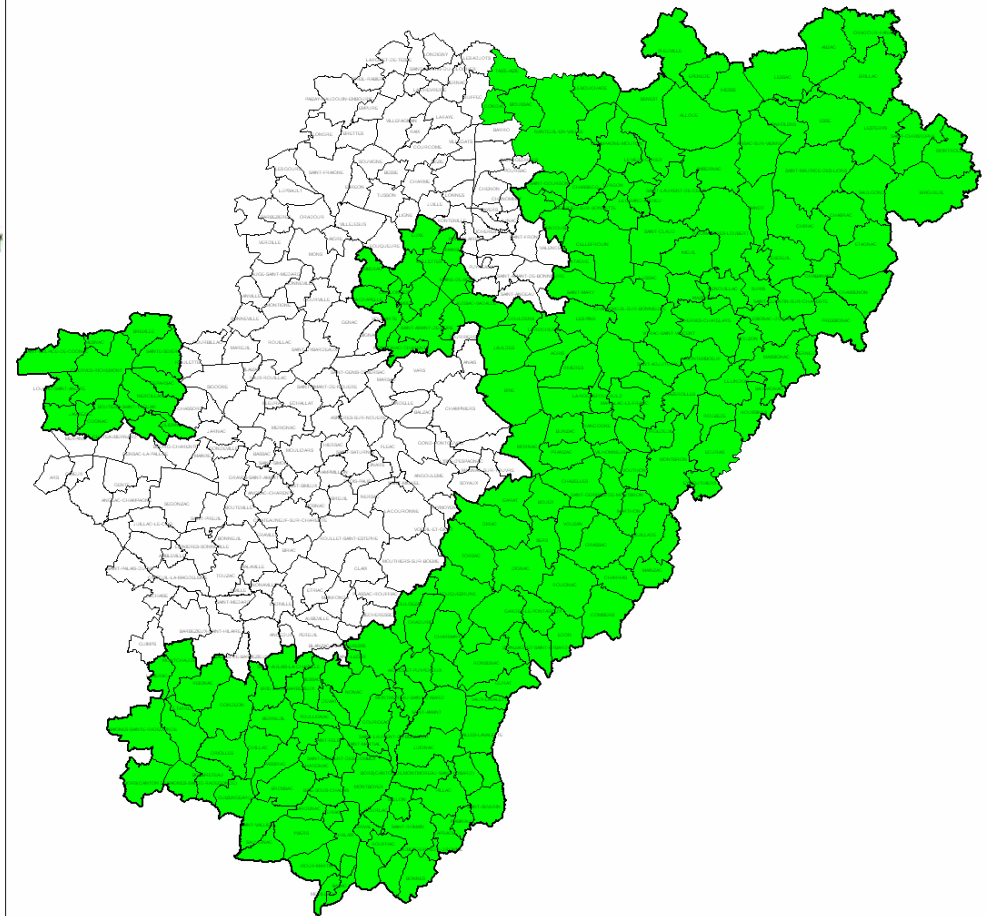
A. Pratiques sociales

3) La chasse

Localisation des lots chevreuils



Découpage du département par zones sangliers
zone blanche et zone verte



• Zones blanches : zones viticoles où le sanglier n'est pas souhaité,

• Zones vertes : paysages forestiers où le sanglier est souhaitable et souhaité, soit l'essentiel du Pays Sud Charente.

■ ZONE VERTE
□ ZONE BLANCHE

4) Enjeux et perspectives

Stratégie :

Cumuler sur le caractère rural du territoire, et surtout ses implications dans l'espace forestier.

- identifier (et privilégier) le public que l'on veut accueillir en forêt : les résidents ? Les flux de transit sur la RN 10 ? Les résidences secondaires ?...
- positionner l'offre sur ses qualités naturelles : authenticité, un territoire à découvrir, des surprises, qualité humaine, environnement préservé...
- conséquences sur l'offre : type d'activité, niveau de qualité, montée en puissance...
- conséquences sur la mise en tourisme : structuration des acteurs, image du territoire, communication et promotion...
- les actions : aménagements et équipements à créer ou requalifier...

4) Enjeux et perspectives

Des opportunités :

3 volets d'actions complémentaires :

Aménagement de l'espace forestier : interventions qui mobilisent le territoire dans son ensemble :

- signalétique N10 : communiquer vers les usagers en transit sur le N10 : hors saison en flux pendulaires, en saison vers les flux touristiques...
- haltes de découverte : un réseau de haltes routières installées en lisières forestières, avec : 3 à 5 stationnements, aire pique-nique, départ de sentiers (thématisés), panneaux territoriaux...
- « route paysagère » sur l'ensemble du territoire, avec points de vues, aménagements d'interprétation...
- développement des réseaux doux (randonnées pédestres, cyclistes, équestres...).

4) Enjeux et perspectives

Des opportunités :

Equipement de l'espace forestier : des aménagements ponctuels, qui trament et qualifient le territoire :

- sentiers thématiques : mise en avant de thématiques proprement forestières : l'exploitation forestières, les évolutions historiques du paysage forestier, la tempête, impact et gestion des grandes infrastructures (TGV), les problématiques de la forêt contemporaine...
- opportunités d'activités en forêt : éco-camping, hébergements touristiques bois, cabanes dans les branches, découverte de la canopée, accompagnement en forêt (groupes, scolaires...), gîtes thématiques...

Management : animation du réseau des acteurs, coordination de la mise en œuvre des projets, mise en tourisme générale.

B. L'économie locale hors filière bois et tourisme :

1) services, industrie, commerce et artisanat



- L'activité économique hors filière bois (exploitation forestière) et hors secteur tourisme est traditionnellement et anciennement agricole (agriculture de subsistance dont la forêt constitue une réserve de capital dans la Double, polyculture sur la quasi totalité de l'espace, céréaliculture et grande culture sur les meilleurs sols, viticulture).
A ce fond économique s'ajoute une activité tertiaire : un ensemble de services (à la personne, santé, services publics...), un tissu commercial indispensable au territoire, ainsi que des secteurs artisanaux développés.
- L'organisation économique est liée à l'organisation du territoire, la spécificité du Pays est de ne pas posséder de ville centre. Plusieurs pôles de service (notamment Barbezieux et Chalais) maillent un territoire vaste répondant chacun aux besoins précis de leur aire locale loin de l'influence de centres urbains (Angoulême). Ces pôles sont secondés par une maille inférieure de bassins de vie (Montmoreau, Blanzac...).
 - D'une manière générale le tissu commercial est assez complet dans ces pôles, la plupart possédant les commerces de première nécessité. Certains pôles sont mieux dotés : Barbezieux et Chalais, avec une offre plus diversifiée et la présence de commerces issus de la grande distribution (moyennes surfaces). Toutefois, l'attraction de l'offre commerciale des hypermarchés de l'agglomération angoumoise rayonne sur la totalité du territoire. Cette activité commerciale est fragile et connaît une baisse notamment des commerces alimentaires (problèmes de transmission, vieillissement...).
 - Les activités de service sont aussi bien représentées à l'échelle du Pays (services généraux, services publics, services à la personne...) et bien réparties mais fragiles. Les services destinés aux personnes âgées sont bien représentés (volonté politique forte), même si certaines lacunes de professionnalisation et financement des salariés d'accompagnement subsistent. le taux de couverture pour des soins de proximité est assuré. Néanmoins il existe peu de services à l'enfance et à la famille (services insuffisants). Ces activités de services sont assez fragiles (services publics tendent à disparaître ou se concentrer sur quelques pôles...)

B. L'économie locale hors filière bois et tourisme :

1) services, industrie, commerce et artisanat



- Points clés à souligner :
 - Le tissu industriel est assez bien représenté sur le territoire : industrie du papier et du carton, industrie agroalimentaire et industrie du bois.
 - Les activités extractives (carrières d'argiles blanches) jouent un rôle économique important (ainsi qu'en terme de paysages).
 - L'évolution du secteur industriel est préoccupante : perte d'établissements et d'emplois et dynamique de création faibles
 - La structure des activités du territoire est à dominante agricole.
 - Le tissu économique du Pays est constitué pour un grande partie d'entreprises artisanales, présentent notamment dans le secteur du bâtiment.
 - Les activités tertiaires représentent une grande partie des emplois du territoire et sont géographiquement bien réparties. On trouve au premier rang les activités commerciales suivies des activités liées à la santé, au secteur médico-social et à l'éducation, puis les entreprises de service (à la personne et aux entreprises), les activités de transport et enfin les administrations et les activités financières ou immobilières.
 - L'aire d'attraction de la métropole angoumoise influence une grande partie du territoire à la fois pour l'habitat, le commerce et l'activité économique.

B. L'économie locale hors filière bois et tourisme :



2) l'agriculture

- L'agriculture est une des caractéristiques fondamentales du Pays Sud Charente. Elle est essentiellement tournée vers une polyculture et caractérisée par une faible organisation des filières. Cette association des productions crée les principaux paysages du pays.
- Sur un territoire d'étude aussi vaste que le Pays, l'agriculture présente des faciès fort différenciés. La répartition des espaces se fait selon trois grands types de production : polyculture, cultures céréalières (et grande culture) et viticulture. Les autres types de productions sont soit anecdotiques soit en déclin.
- Le secteur agricole est important dans l'économie du pays Sud Charente, plus de 20 % des emplois en dépendent.
- L'activité agricole joue un rôle indispensable aussi bien d'un point de vue économique que dans le maintien des caractères paysagers du territoire ou des milieux naturels (gestion de l'espace...).
- La fragilité de l'activité agricole du pays est montrée par la baisse du nombre d'exploitations et du nombre de chefs d'exploitation, par la diminution du nombre d'installations et par l'augmentation du nombre d'exploitants à titre secondaire.

B. L'économie locale hors filière bois et tourisme :

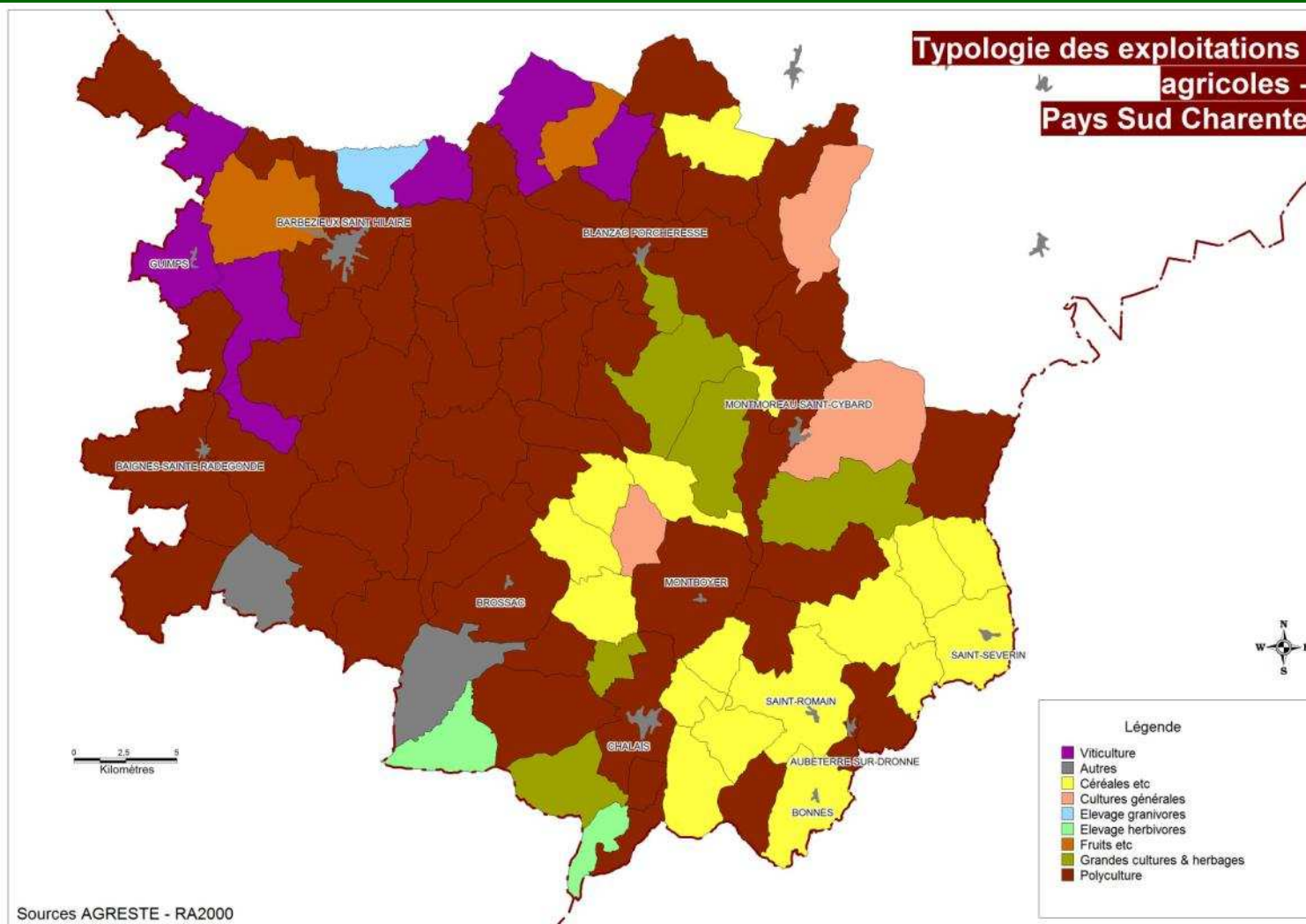


2) l'agriculture

- Les exploitations agricoles sont pour la plupart des structures relativement importantes, leur nombre a nettement diminué depuis une trentaine d'années, mais leur surface moyenne tend à augmenter (75,5 ha en moyenne en 2000-Agreste RA2000), suivant en cela la tendance nationale générale.
- L'agriculture maîtrise encore assez bien le territoire. Néanmoins, la difficulté des transmissions des outils de production doit être prise en compte : de nombreux exploitants cesseront leur activité dans les prochaines années.
- La population d'actifs agricoles tend à décroître et l'âge moyen des exploitants tend à augmenter.

B. L'économie locale hors filière bois et tourisme :

2) l'agriculture



C. Conclusion et enjeux

Les principales problématiques :

- Un pays fortement rural, bien drainé par les axes de communication.
- Une ville importante proche (Angoulême) et une aire d'influence d'une grande métropole régionale également à proximité (Bordeaux).
- Des pôles de services assez bien équipés et répartis.
- Un pays fragile : économie, emplois, services, agriculture en mutation.
- Une forêt à intégrer dans les filières économiques.

Des atouts certains :

- Un potentiel forestier important.
- Un environnement plutôt riche et assez bien préservé.
- Des paysages riches et variés.
- Des acteurs mobilisés.

Des risques et des opportunités:

La coupure majeure de la LGV risque de séparer le pays en deux unités différenciées.

Une agriculture pouvant abandonner une partie des terres utilisées dans les années à venir : risques d'enfrichement, et de déprise, fermeture des paysages (Double essentiellement).

Une forêt toujours considérée comme un appoint financier et pas vraiment comme un outil de développement économique.

Le Grenelle de l'environnement un nouveau dispositif législatif à utiliser (trames vertes, construction bois, énergie...)

Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

Phase 1 : Diagnostic

V. ANNEXES

- Listing ASA/ASL
- Plans de chasse et réalisations
- Listing entreprises
- Listing Chaufferies collectives
- Lexique forestier
- Sigles forestiers
- Etude Association pour la Mise en Valeur des Forêts du Sud Charente (évaluation du potentiel bois mobilisable sur la Double Saintongeaise)

Les associations syndicales (ASA/ASL)

Dénomination	Siège	Secteur concerné	Surface	Nbre prop
ASL de reboisement de Bors de Montmoreau	Bors de Montmoreau	Cantons de Montmoreau et d'Aubeterre pour partie	173 Ha	60
ASL de reboisement des Landes du Montmorélien	St Martial	Canton de Montmoreau pour partie	230 Ha	78
ASL de reboisement des Lorettes	Brossac	Canton de Brossac pour partie	82 Ha	63
ASL de gestion du Patis de Viaud	Chillac	Canton de Brossac pour partie	310 Ha	127
ASA de reboisement des Belettes	Rioux Martin	Canton de Chalais	166 Ha	54
ASL de reboisement dela Font du Loup	Oriolles	Cantons de Baignes et de Brossac pour partie	95 Ha	20
ASL de reboisement La Montécaldienne	Montchaude	Cantons de Baignes et de Barbezieux pour partie	91 Ha	39
ASL de reboisement du Beau - Né	St Médard	Vallée du Né, Canton de Barbezieux	27 Ha	11
ASA de gestion de St Romain	St Romain	Canton d'Aubeterre pour partie	129 Ha	57
ASA de reboisement de Pillac	Pillac	Canton d'Aubeterre pour partie	36 Ha	30
ASA de reboisement de Baignes - Touvérac	Baignes	Canton de Baignes pour partie	346 Ha	166
ASL de gestion de Voulgezac	Voulgezac	Canton de Blanzac pour partie	85 Ha	31
ASL de reboisement des trois cantons	Brie sous Barbezieux	Cantons de Barbezieux, Blanzac , Montmoreau	46 Ha	21
ASL de reboisement d'Yviers	Yviers Sauvignac	Canton de Chalais pour partie	315 Ha	148
ASL de gestion du Sud Charente	Brossac	Cantons du pays du Sud Charente	100 Ha	44
Nombre d'associations = 15		TOTAL	2231 Ha	949

Plans de chasse et réalisations

Lots chevreuil pris en compte: 22;23;24;25;26;27;28;29;54

Saison de chasse	lots	attribution	réalisation	Taux de réalisation	Surfaces boisées	Prlvt aux 100 ha boisés
2005/2006	22 à 54	1 873	1 789	95,52	36 676	4,88
2006/2007	22 à 54	1 968	1 942	98,68	36 676	5,30
2007/2008	22 à 54	2 057	2 024	98,40	36 676	5,52
2008/2009	22 à 54	2 118	2 098	99,06	36 676	5,72

Schémas locaux du Sud Charente: 12 schémas locaux (mise en place en 2005)

Saison de chasse	réalisation	Surfaces boisées	Prlvt aux 100 ha boisés
2005/2006	484	28 015	1,73
2006/2007	459	28 015	1,64
2007/2008	437	28 015	1,56
2008/2009	434	28 015	1,55

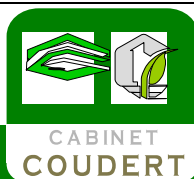
ZONE VERTE

NB : Prlvt → prélèvements

Les entreprises de la filière bois



Raison sociale	Code postal	Ville	Code d'activite	Secteur d'activite	Effectif	Production
ROY Philippe	16360	BAIGNES STE RADEGONDE	361C			
INTERNATIONAL WOOD	16300	BARBEZIEUX		Matériaux bois		Negoce de bois et
NEBOU/VALENTIN	16300	Barbezieux St Hilaire				
BILHOU JEAN NOEL ARCHITECTE	16300	BARBEZIEUX ST HILAIRE				
TONNELLERIE MERCIER	16300	BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE	204Z	Emballages en bois	25	Ouvrages de tonnellerie
SOULARD ANDRE	16190	Bors de Montmoreau				
SICAUD Jean-Claude	16480	Brossac				
BONNIN YVES	16210	CHALAIS		Composants de construction	10	Agencement bois
MOTARD ETS	16210	CHALAIS	201A	Matériaux bois Composants de construction	7	Parquet massif
CBMEC	16210	Chalais				
ICT	16210	Chalais				
BATARD JEAN-PIERRE AGREE EN	16210	CHALAIS				
NANOT FRANCOISE ARCHITECTE	16210	CHALAIS		Architecte, maître d'oeuvre		Architecte
I.C.T.	16210	CHALAIS	361C			
ORIOU Florian	16300	CHALLIGNAC				
IDIER	16440	CLAIX	452B	Composants de construction	8	Maisons bois
GLUMINEAU PATRICK	16360	CONDEON	203Z		7	
BAUDRY	16250	CRESSAC	361G	Meubles	8	Meubles meublants
CHARRON Didier	16300	GUIMPS				
BRAUD	16250	JURIGNAC	454C	Composants de construction	1	Charpente traditionnelle
MAS et FILS SARL	16620	MONTBOYER	4332A	Composants de construction	6	Maisons bois
S F B	16220	MONTBRON	020B	Matériaux bois Composants de construction Bois énergie	10	Plaquettes chauffage
BOUSSETON JEAN FRANCOIS	16220	MONTBRON		Composants de construction	7	Rehabilitation
AMB	16220	MONTBRON				
LEMBERT	16300	MONTCHAUDE		Construction bois		Maisons bois
ETABLISSEMENTS LEMBERT	16300	MONTCHAUDE				
BURGUET	16390	MONTIGNAC LE COQ	202Z	Matériaux bois Composants de construction	70	Produits/bois divers
MARCADIER Maxime	16390	MONTIGNAC LE COQ	202Z			
BARIT Jean-Philippe	16390	MONTIGNAC LE COQ				
CHAUMET	16190	MONTMOREAU				
FERRE Jean-Paul	16190	MONTMOREAU SAINT CYBARD				
GM BOIS	16480	ORIOLES	201A		7	
TABARIES SARL	16210	ORIVAL	454C			
GILBERT PATRICK JOSEPH ANDRE	16360	Reignac		Architecte, maître d'oeuvre		Architecte
CHABAL Jean-Paul ARCHITECTE	16210	ROUFFIAC				
DESMORTIER MAISON BOIS	16300	SAINT MEDARD DE BARBEZIEUX		Composants de construction	15	Agencement bois
BLUTEAU CHARPENTE	16300	SAINT PALAIS DU NE	203Z	Composants de construction	7	Charpente traditionnelle
CAPDEBOS	16390	SAINT SEVERIN		Composants de construction	8	Agencement bois
HYVERT THIERRY	16480	Sauvignac				
MENUISERIE BELLY	16360	TOUVERAC	454C	Composants de construction	16	Portes de garage bois
NORDLINGER Michel	16300	VIGNOLLES	202Z	Matériaux bois	47	Bandes de chants



92

Données FUTUROBOIS



mÉRIMÉE

Les chaufferies collectives bois énergie

Date CG	Année CG	PUISSANCE (KW)	Combustible	COMMUNE	Canton	Tonnes bois consommé
01/01/95	1995	30	bois déchiqueté	AUBETERRE SUR DRONNE	Aubeterre-sur-Dronne	18
17/01/96	1996	100	bois déchiqueté	BARDENAC	Chalais	59
12/03/96	1996	30	bois déchiqueté	BONNES	Aubeterre-sur-Dronne	18
04/06/96	1996	30	bois déchiqueté	SAINT ROMAIN	Aubeterre-sur-Dronne	18
30/10/97	1997	250	bois déchiqueté	MONTMOREAU SAINT CY BARD	Montmoreau-Saint-Cybard	148
01/01/98	1998	150	bois déchiqueté	YVIERS	Chalais	89
01/01/99	1999	291	bois déchiqueté	BAIGNES SAINTE RADEGONDE	Baignes-Sainte-Radegonde	172
22/06/99	1999	80	bois déchiqueté	BERNEUIL	Barbezieux-Saint-Hilaire	47
29/02/00	2000	500	bois déchiqueté	BAIGNES SAINTE RADEGONDE	Baignes-Sainte-Radegonde	295
29/02/00	2000	300	bois déchiqueté	SAINT BONNET	Barbezieux-Saint-Hilaire	177
02/05/00	2000	370	bois déchiqueté	BROSSAC	Brossac	218
30/10/01	2001	120	bois déchiqueté	SAINT ROMAIN	Aubeterre-sur-Dronne	71
11/07/02	2002	30	bois déchiqueté	AUBETERRE SUR DRONNE	Aubeterre-sur-Dronne	18
28/10/02	2002	400	bois déchiqueté	CHALAIS	Chalais	236
07/02/03	2003	450	bois déchiqueté	SALLES DE BARBEZIEUX	Barbezieux-Saint-Hilaire	266
20/04/04	2004	750	bois déchiqueté	BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	Barbezieux-Saint-Hilaire	493
11/06/04	2004	80	bois déchiqueté	SAINT ROMAIN	Aubeterre-sur-Dronne	40
03/06/05	2005	90	bois déchiqueté	ORILLES	Brossac	30
21/10/05	2005	90	bois déchiqueté	LES ESSARDS	Aubeterre-sur-Dronne	24
01/01/06	2006	1 000	bois déchiqueté	BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	Barbezieux-Saint-Hilaire	800
01/04/06	2006	120	bois déchiqueté	TOUVERAC	Baignes-Sainte-Radegonde	40
22/09/06	2006	160	bois déchiqueté	AUBETERRE SUR DRONNE	Aubeterre-sur-Dronne	70
22/09/06	2006	220	bois déchiqueté	BAIGNES SAINTE RADEGONDE	Baignes-Sainte-Radegonde	140
24/11/08	2008	88	Bois déchiqueté	Juignac	Montmoreau-Saint-Cybard	75
09/03/09	2009	124	Bois déchiqueté	PERIGNAC	Blanzac-Porcheresse	53
TOTAL		5 853			TOTAL	3 612

Données ADEME

Quelques termes forestiers

Source : lexique forestier de l'école forestière d'Arradon



A

Abrouissement: Consommation par le gibier de jeunes pousses d'arbres qui se traduit par des dégâts sur les plantations.

Accroissement: Augmentation des dimensions et plus particulièrement du volume des arbres.

Accroissement annuel du volume par hectare: S'exprime en m³/ha et par an.

Accroissement courant en volume: Différence de volume entre 2 années consécutives.

Accroissement moyen en volume: Moyenne faite sur plusieurs années.

Accrue: Terrain gagné spontanément par la forêt par suite de l'abandon de son utilisation précédente. La végétation qui s'installe est généralement constituée d'espèces pionnières.

Aménagement forestier: Étude des sciences et techniques forestières dans leurs rapports avec la gestion ordonnée des forêts. Application pratique des techniques précédentes à la gestion d'une forêt en tenant compte des objectifs de la forêt (production, protection, ...).

Andain: Amoncellement rectiligne de terre, de branches, de rémanents d'exploitation, etc....

B

Balivage: Forme d'intervention ayant pour vocation le développement de jeunes brins (baliveaux) dans un peuplement forestier (taillis simple ou taillis sous futaie). De jeunes arbres d'avenir sont marqués puis éduqués de sorte à assurer le meilleur avenir du peuplement.

Baliveau: Réserve d'un taillis sous futaie, voire d'un taillis simple, ayant à peu près l'âge du taillis dans lequel on le "recrute" (brins de franc pied ou rejets de souche affranchis).

Barème de cubage: Tableau à 2 entrées qui permet de lire le volume d'un arbre à partir de son diamètre et de sa hauteur. Il repose sur une formule de cubage basée sur une relation supposée connue a priori entre V , $d_{1,30}$ ou $d_{0,5h}$ et h . Voir également [Tarif de cubage](#).

Biodiversité: Variété des espèces vivantes peuplant un écosystème donné.

Biotope: Aire géographique où les facteurs écologiques ont des valeurs constantes.

Bois d'industrie: Catégorie de bois rond destiné à des emplois industriels car inapte au sciage et au déroulage. Les pièces concernées sont les branches du houppier et les pointes des résineux, sont en général de petites dimensions et donc inutilisables en bois d'œuvre.

Bois d'œuvre: Ensemble des grumes passant par la scierie donc transformé en sciage, déroulage ou tranchage.

Bois de feu: Destiné au chauffage ou à la carbonisation.

Bois de trituration: Destinés à la fabrication de pâtes à papier, panneaux de particules ou de fibres.

Bois rond: Se dit de tous les produits issus de l'exploitation forestière, que ce soit des grumes, billes, billons, bûches ou de simples bois abattus.

Quelques termes forestiers

C

Catalogue de stations forestières: Document présentant l'inventaire de tous les types de stations forestières présents dans une petite région naturelle et leur description précise pour les reconnaître sur le terrain.

Cépée: Ensemble des rejets issus d'une même souche et de développant sur la dite souche.

Chablis: Arbres renversés le plus souvent à la suite d'un incident d'ordre climatique (fort vent, neige trop lourde, gel) mais on en trouve également à cause d'un terrain instable voire d'une exploitation mal réalisée..

Cubage: Opération destinée à apprécier les dimensions d'un arbre ou d'une grume.

D

Débardage: Opération consistant à transporter les bois (la plupart du temps depuis le point de chute) jusqu'au lieu de stockage.

Débardeur: Nom donné à la personne chargée d'effectuer le débardage.

Densité: Nombre de tiges d'un peuplement mesuré à l'hectare. Elle dépend de l'écartement.

Déroulage: Opération consistant à transformer une bille en placage. La bille est pincée en ses extrémités par des grilles et animée d'un mouvement de rotation tandis qu'une lame placée parallèlement à son axe l'attaque en avançant à vitesse régulière.

E

Éclaircie: L'éclaircie est une opération sylvicole destinée à abaisser la densité d'un peuplement non arrivé à maturité et ainsi améliorer la croissance des arbres restants.

Effet de lisière: Effet dû au vent sur les arbres exposés.

Élagage: Opération sylvicole consistant à couper les branches basses d'un arbre afin d'obtenir du bois sans nœud. 2 hauteurs d'élagage sont couramment retenues: 3 et 6 mètres.

Essence: Ensemble des arbres ayant le même plan ligneux. Ces arbres appartiennent normalement à une même espèce mais quelques fois à des espèces voisines ou à des variétés d'une même espèce.

F

Façonnage: Ensemble des opérations permettant de transformer un arbre abattu en une pièce prête à être mise en œuvre, à savoir, ébranchage, choix des découpes et tronçonnage.

Fût: Partie du tronc de l'arbre située juste sous le houppier.

Futaie: Peuplement forestier constitué de tiges provenant de semis.

Quelques termes forestiers

G

Grume: Tronc d'un arbre abattu puis ébranché.

H

Houppier: Ensemble des branches, rameaux et feuilles au dessus du fût.

Humus: Mélange d'acides organiques provenant de la décomposition des végétaux et formant une matière d'aspect terreux et de couleur brun foncé.

M

Martelage: (1) Action de marquer des arbres au marteau. (2) Qualificatif donné à un effet de tassement à la surface du sol, suite à un passage d'engins.

Merrain : Pièce de bois fendue (et non sciée) destinée à la fabrication des tonneaux.

Mérandier : Personne qui fabrique les merrains.

P

Peuplement classé: Peuplement forestier que l'on considère présenter des caractéristiques de vigueur, de forme, d'adaptation à la station, de santé, d'homogénéité suffisants pour justifier son inscription au registre officiel des peuplements classés.

Peuplement composé: Peuplement dans lequel plusieurs essences sont présentes.

Peuplement pur: Peuplement dans lequel une seule essence est présente.

R

Régénération naturelle: Opération sylvicole assurant le renouvellement de la forêt par les semis issus des arbres en place.

Rejet: Pousse émise par une souche.

Rémanents: Déchets d'exploitation non valorisés et laissés sur le parterre de la coupe, en tas, en andains ou dispersés.

Quelques termes forestiers

S

Stère: Quantité de bois ayant un volume extérieur de 1 mètre cube (symbole: st).

Surface terrière: La surface terrière d'un arbre est la surface de la section transversale de cet arbre mesurée classiquement à 1,30 mètre du sol. On assimile cette section à la surface d'un disque. La surface terrière par hectare correspond à la somme des surfaces terrières des arbres présents dans le peuplement divisée par la surface du peuplement en hectares.

Sylviculteur : Personne qui pratique la sylviculture.

Sylviculture : Culture des arbres.

Surbille : Bille coupée au-delà de la bille de pied et avant la découpe marchande.

T

Taillis: Peuplement forestier composé d'arbres de petites dimensions issus de rejets de souches. On le coupe à intervalles réguliers.

Taillis sous-futaie: Régime mixte composé d'un taillis d'essences feuillues en sous-étage et d'un étage dominant qui est une futaie de feuillus ou de résineux. L'objectif est de conduire simultanément les 2 étages.

Sigles forestiers



A

A.C.C.A	Association Communale de Chasse Agréée
A.D.E.M.E	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
A.S.A	Association Syndicale Autorisée
A.S.G.F	Association Syndicale de Gestion Forestière
A.S.L	Association Syndicale Libre

B

B.F	Bois de Feu
B.I	Bois d'Industrie
B.O	Bois d'Oeuvre

C

CA	Conseil d'Administration
C.B.P.S	Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
C.C.I	Chambre de Commerce et d'Industrie
Cemagref	Ingénierie pour la recherche de l'agriculture et de l'environnement
C.N.A.S.E.A	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
C.N.P.P.F	Centre National Professionnel de la Propriété Forestière
C.R.F.P.F	Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers
C.R.P.F	Centre Régional de la Propriété Forestière
C.R.T	Comité Régional du Tourisme
C.U.M.A	Coopérative d'Utilisation en commun de Matériel Agricole

Sigles forestiers



D

D.D.T Direction Départementale des Territoires

D.F.C.I Défense de Forêts Contre l'Incendie

E

E.C.I.F Echange et Cession d'Immeubles Forestiers

E.N.G.R.E.F Ecole Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts

F

F.C.B.A Forêt Cellulose Bois construction et Ameublement

F.E.A.D.E.R Fonds Européens d'Aménagement, de Développement et d'Economie Agricole

FO.GE.FOR FOrmation à la GEstion FORestière

For. Sap Forestiers Sapeurs

G

GAL Groupe d'Action Locale

G.D.F Groupement de Développement Forestier

G.F Groupement Forestier

G.F.A Groupement Forestier Agricole

G.F.R Groupement Foncier Rural

G.I.C Groupement d'Intérêt Cynégétique

G.I.P Groupement d'Intérêt Public

Sigles forestiers



I

IDF	Institut pour le Développement Forestier
I.F.N	Inventaire Forestier National
I.K.A	Indice Kilométrique d'Abondance
I.N.R.A	Institut National de la Recherche Agronomique
I.P.F	Indice de Pression Floristique
I.S.F	Impôt de Solidarité sur la Fortune

L

LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
L.O.F	Loi d'Orientation sur la Forêt

O

O.G.E.C	Organisme de Gestion et d'Exploitation en Commun
O.N.C.F.S	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
O.N.F	Office National des Forêts
O.R.F	Orientations Régionales Forestières
OR.L.AM	Orientations Locales d'Aménagement
O.R.P	Orientation Régionales de Production

Sigles forestiers



P

- P.D.I.P.R Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées
- P.E.F.C Programme Européen des Forêts Certifiées
- P.F.C.I Protection des Forêts Contre l'Incendie
- P.I.D.A.F Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier
- P.N.R Parc Naturel Régional
- P.O.S Plan d'Occupation des Sols
- P.S.G Plan Simple de Gestion

R

- R.S.A.A.C Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupes
- R.T.G Règlement Type de Gestion

S

- S.A.F.E.R Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- SE.R.FO.B Service Régional de la Forêt et du Bois
- S.R.G.S Schéma Régional de Gestion Sylvicole

U

- U.C.F.F Union de la Coopération Forestière Française
- U.R.S.P.F.S Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

Z

- Z.I.C Zone Interdite à la Chasse (PNC)
- Z.I.C.O Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Z.N.I.E.F.F Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
- Z.P.P.A.U.P Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
- Z.P.S Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
- Z.S.C Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)

Etude Double Saintongeaise



▪ 1 PRESENTATION DE L'ETUDE

Cette étude a été réalisée par l'Association pour la Mise en Valeur des Forêts du Sud Charente à la demande du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière de territoire. Son principal objectif est de préparer pour les années à venir, la mobilisation des bois d'œuvre et d'industrie dans le massif forestier de la Double en Sud Charente.

Un recensement suivi d'un inventaire des boisements ont été effectués. Ils concernent les propriétés dotées d'un Plan Simple de Gestion (PSG), les associations syndicales de reboisement ou de gestion forestière qu'elles soient libres ou autorisées (ASA et ASL) ainsi que les boisements individuels de plus de 5 ha situés à proximité immédiate de ces PSG, ASA et ASL.

Les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant non dotées d'un PSG n'ont pas été inventoriées car les exploitations à y réaliser doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation administrative de coupe. Ce sont les services forestiers de l'Etat qui sont chargés du suivi de ces dossiers.

▪ 2 LE MASSIF FORESTIER DE LA DOUBLE

Cette région forestière importante se situe au Sud Ouest de la route départementale qui relie Barbezieux à Chalais. Elle se prolonge en Charente Maritime et en Dordogne. C'est la continuité du massif Aquitain. Dans le Sud Charente, ce massif forestier de 12650 ha est caractérisé par son taux de boisement qui est supérieur à 45%. Certaines communes dépassent les 56%. Les peuplements sont presque exclusivement constitués par des essences indigènes. Ces forêts sont privées à 99%. Près de 70% des boisements sont à dominante résineuse. Le pin maritime est la principale essence de ce massif. Les autres formations forestières sont constituées par la chênaie acidiphile dégradée principalement à base de chêne pédonculé associé au chêne tauzin et au châtaignier. Les terrains de ce secteur vallonné sont caractérisés par des sols lessivés avec une texture à dominante sableuse. La présence d'une couche argileuse plus ou moins profonde fait souvent apparaître des phénomènes d'hydromorphie. Sur ces sols très pauvres avec un ph proche de 4.5 et très séchants en période estivale, le pin maritime, essence très frugale, est de loin l'essence de production la mieux adaptée. En futaie régulière sa production dépasse les 8.5 m3 par hectare et par an.

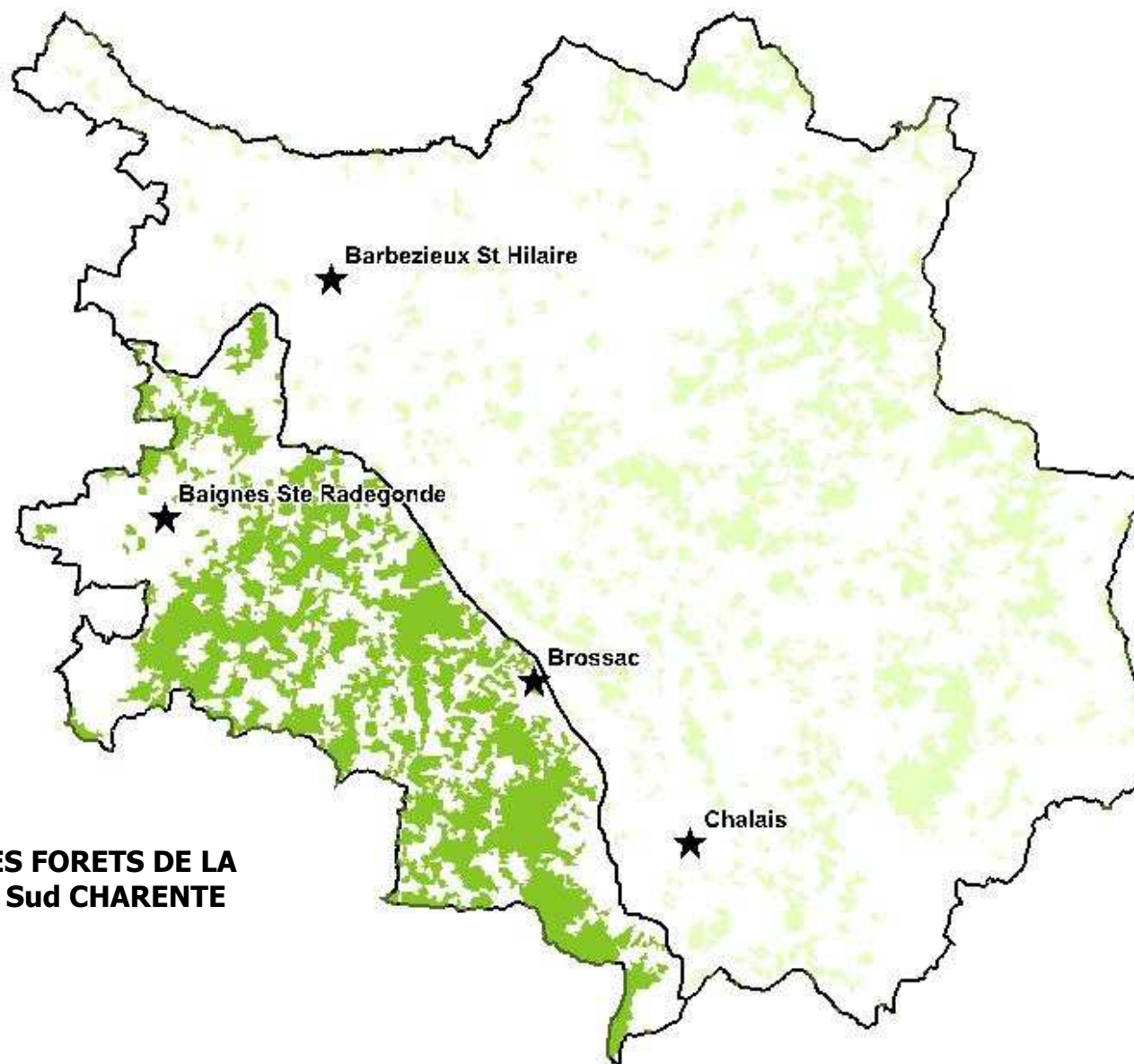
La tempête de 1999 a fortement sinistré les peuplements. 80% du massif a été atteint avec des dégâts atteignant parfois 100% des tiges. La canicule de 2003 et les sécheresses marquées de la dernière décennie ont entraîné de nombreux dépérissements de chênes pédonculés et de châtaigniers. Les chutes de grêle de mai 2009 ont causé d'importants dégâts sur les peuplements de résineux et de feuillus avec parfois des défoliations totales sur des chênes et des châtaigniers déjà affaiblis.



102



Etude Double Saintongeaise



**LOCALISATION DES FORETS DE LA
DOUBLE DANS LE Sud CHARENTE**

Etude Double Saintongaise



▪ **3 LES PROPRIETES RECENSEES**

L'ensemble des propriétés recensées représente 5487 ha de peuplements forestiers. Ce sont plus de 43% des forêts de la zone d'étude.

3.1 LES PROPRIETES DOTEES D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION AGREE

Conformément à la loi, toute propriété forestière de plus de 25 hectares d'un seul tenant, doit avoir un plan simple de gestion agréé par le CRPF. Ce document décrit la propriété, fixe les objectifs et précise les opérations sylvicoles ainsi que les exploitations à réaliser pour une durée de 10 à 20 ans.

Les propriétés dotées d'un plan simple de gestion agréé sont au nombre de 43 pour une surface totale de 2966 ha soit 23.5% des forêts de la Double. L'ensemble de ces propriétés a été cartographié. Cependant, l'inventaire des peuplements n'a pas pu être réalisé sur 3 d'entre elles car ce sont des parcs de chasse entièrement clôturés et donc inaccessibles. Deux de ces propriétés sont à cheval sur les départements de la Charente et de la Charente Maritime. Une est située sur les communes de Baignes, Lamérac et Saint Maigrin, l'autre sur les communes de Boisbreteau et de Chevanceaux. La troisième propriété se situe sur la commune de Boisbreteau.

3.2 LES ASA ET LES ASL DE REBOISEMENT OU DE GESTION FORESTIERE

Ces associations syndicales de petits propriétaires ont été créées suite à des sinistres tel que les incendies ou la tempête de 1999. Elles ont permis, en regroupant les propriétaires, de remettre en valeur des zones sinistrées et d'obtenir grâce à ces regroupements des aides pour le nettoyage et le reboisement des parcelles. On peut distinguer les associations syndicales autorisées de reboisement (ASA) qui sont des établissements publics et dont le trésorier est le percepteur et les associations syndicales libres de reboisement ou de gestion forestière (ASL) qui sont gérées directement par les propriétaires. L'ensemble de ces associations couvre la quasi-totalité des surfaces forestières du Sud Charente.

Dans la double, il existe 2 ASA sur les communes de Baignes et de Rioux-Martin et 6 ASL. Cependant une de ces ASL dénommée l'ASL du Sud Charente qui avait été créée suite à la tempête dans un but de commercialisation des bois, a cessé toute activité depuis 2004 et n'a donc pas été recensée. Les 7 structures inventoriées avec 1405 ha et plus de 550 petits propriétaires forestiers représentent plus de 11% des boisements.

Etude Double Saintongeaise

3.3 LES BOISEMENTS DE PROPRIETAIRES INDIVIDUELS

Le recensement de ces boisements était initialement prévu pour des surfaces unitaires de 5 ha minimum et à proximité des PSG et des ASA et ASL. Cependant lorsque des peuplements d'une surface inférieure ont été trouvés et qu'ils touchaient d'autres peuplements mobilisables, ils ont été inventoriés. Ainsi 13 petites propriétés comprises entre 1.4 et 5 ha ont été ajoutées. Ce sont au total 58 propriétés individuelles représentant 493 ha qui ont été cartographiées soit 4% du massif forestier. Ces boisements sont constitués majoritairement de pins issus de reconstitutions post tempête et de boisements non sinistrés.

3.4 LES DOSSIERS «OGEC »

Suite à la réforme des aides tempête de 2006 les petits propriétaires n'avaient plus la possibilité de se regrouper de manière informelle pour obtenir des aides. Ils devaient de plus être titulaires d'un numéro SIRET. Ces modifications ont été compensées par la possibilité qu'ont eu les coopératives forestière de présenter des dossiers groupés pour le compte de leurs adhérents. Ainsi dans le secteur d'étude la CAFSA a déposé de 2006 à 2009 de nombreux dossiers OGEC (Organisme de Gestion En Commun). La globalité des ces nombreux dossiers représente 623 ha soit 5 % des peuplements. L'autre coopérative présente dans le secteur, la COFOGAR, n'a pas présenté de dossier dans le secteur étudié.

4 METHODOLOGIE

4.1 LE RECENSEMENT DES PROPRIETES

Dans un premier temps, l'ensemble des PSG, des ASA et des ASL a été répertorié et cartographié dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le logiciel utilisé pour cette cartographie est le SIG Mapinfo.

Un examen attentif des photographies aériennes de 2007 a permis de répertorier les peuplements homogènes ainsi que les reconstitutions réalisées depuis la tempête et d'en appréhender les surfaces. Cette base de données a été complétée par les renseignements fournis par les coopératives et la DDAF.

De nombreuses visites sur le terrain ont permis de compléter les informations et de réaliser un descriptif de l'ensemble des peuplements présents. Les dossiers de reboisement agréés et en cours de travaux ont été pris en compte dans cet inventaire.

Etude Double Saintongeaise

4.2 ESTIMATION DES VOLUMES MOBILISABLES ET CALENDRIER DES COUPES

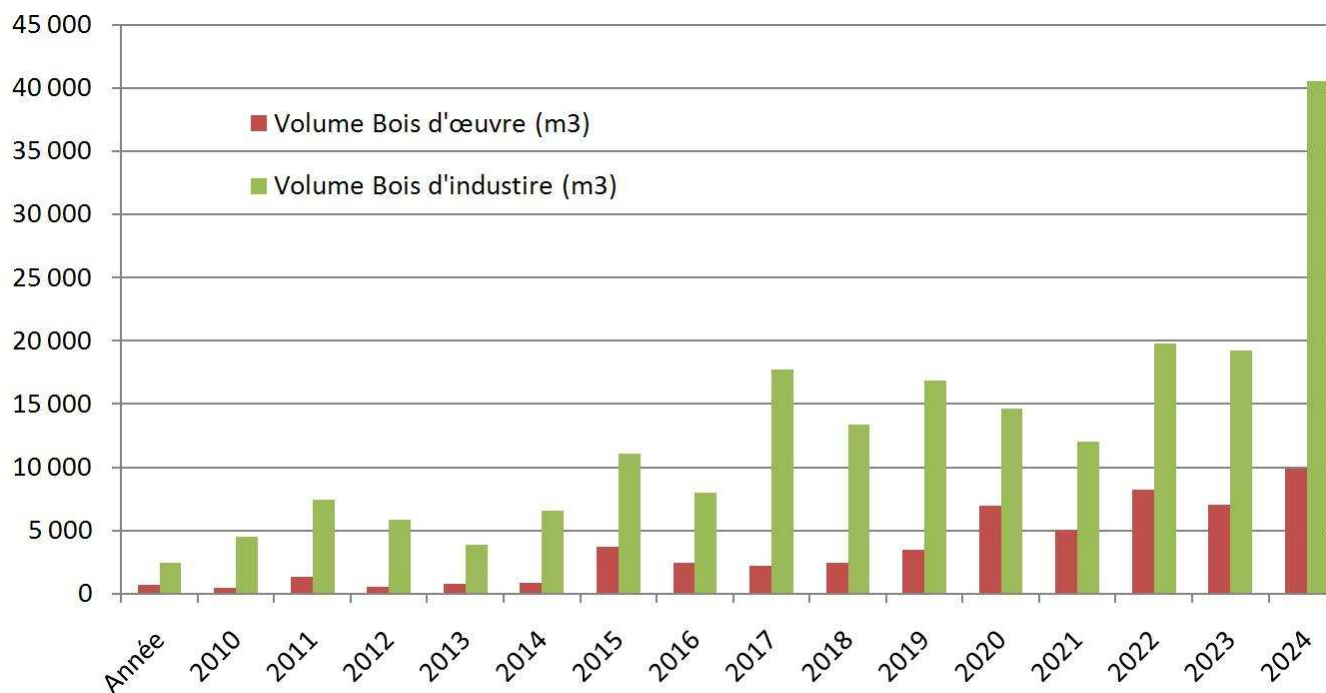
Concernant le pin maritime, la première éclaircie a été fixée à 15 ans, ce qui est l'âge moyen auquel on effectue traditionnellement cette opération. Ensuite la rotation entre chaque éclaircie a été fixée à 5 ans, la quatrième et dernière éclaircie étant réalisée vers la trentième année du peuplement. La coupe rase est en général faite vers 45 ans. L'ensemble de ces données peut bien évidemment varier d'un peuplement à l'autre du fait de la fertilité du sol et de l'entretien des boisements. Un écart de plus ou moins 3 ou 4 ans dans la réalisation de ces opérations serait tout à fait normal. Dans le cas des peupleraies, peu présentes dans ce secteur, l'âge d'exploitabilité a été fixé à 18 ans. Dans les taillis de châtaigniers l'âge de la coupe rase interviendra vers 30 ou 35 ans maximum si l'on veut espérer une repousse correcte des cépées. Pour les autres taillis l'exploitation doit se faire aux alentours de 40 voir 45 ans. Dans les futaies de feuillus assez peu présentes sur le secteur d'étude, les éclaircies débutent vers 15 ans dans le chêne rouge et guère avant 20 ans dans le chêne sessile. Les rotations choisies varient de 6 ans pour les chênes rouges à 8 ou 10 ans pour les chênes sessiles. Les volumes bois d'œuvre (BO) et bois d'industrie (BI) estimés lors de ces différentes coupes sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

PEUPELEMENT	INTERVENTION	VOLUME_BO/ha	VOLUME_BI/ha
Futaie de Pin	1° éclaircie	0	35
Futaie de Pin	2° éclaircie	10	25
Futaie de Pin	3° éclaircie	30	20
Futaie de Pin	4° éclaircie	40	15
Futaie de Pin	coupe rase	300	50
Taillis de Châtaignier	coupe rase	40	180
Taillis autre	coupe rase	0	150
Taillis autre	balivage	0	50
Mélange taillis futaie résineuse	coupe rase	200	100
Mélange taillis futaie feuillue	coupe rase	100	150
Futaie de Chêne	1° éclaircie	0	30
Futaie de Chêne	2° éclaircie	0	40
Futaie de Chêne	3° éclaircie	20	30
Futaie de Chêne	4° éclaircie	40	30
Futaie de Chêne	coupe rase	200	100
Peuplier	coupe rase	280	40
Mélange taillis futaie feuillue	éclaircie	0	80
Mélange taillis futaie résineuse	éclaircie	0	80
Mélange taillis futaie feuillue	balivage	0	50

ESTIMATION DES VOLUMES BOIS D'ŒUVRE ET BOIS D'INDUSTRIE PAR HECTARE ET PAR TYPE D'INTERVENTION

Etude Double Saintongaise

Le calendrier des coupes initialement prévu jusqu'en 2020 a été prolongé jusqu'en 2025 car de nombreux reboisements ont été effectués depuis 2006 ou sont encore en cours de travaux aujourd'hui. Si l'inventaire des exploitations s'était arrêté en 2020 les premières éclaircies de ces peuplements n'auraient pas été prises en compte ce qui représente pourtant plus de 9400 m3 en 2021 et près de 25000 m3 de premières éclaircies en 2025.



Etude Double Saintongeaise



5 LE MORCELLEMENT

Sur les 23 communes qui composent la Double, 11 ont une partie de leur territoire dans la Double et l'autre partie dans les Terres de Champagne. Dans les tableaux ci-dessous les surfaces forestières communales et le nombre de propriétaires forestiers concernent l'ensemble des communes ce qui explique la différence de surface entre celle de la Double (12650 ha) et la superficie boisée totale de ces 23 communes (13603 ha). La surface moyenne par compte cadastral est de 3 ha, ce qui est nettement supérieur à la moyenne départementale de 1.7 ha.

L'étude des répartitions cadastrales montre une grande disparité entre les communes les plus agricoles situées sur les parties Nord et Nord-est du périmètre d'étude et les communes plus forestières de l'intérieur du massif.

C'est ainsi qu'à Barbezieux la surface moyenne par propriétaire est de 0.6 ha alors qu'à Sauvignac elle est de 10.2ha.

Historiquement, dans les communes très agricoles et donc très peu boisées situées au Nord de la double, les propriétés agricoles possédaient toute un ou des bois dans la ou les communes voisines plus forestières. C'est ainsi que de très nombreuses parcelles boisées de Chillac appartiennent à des habitants ou d'anciens propriétaires de Berneuil.

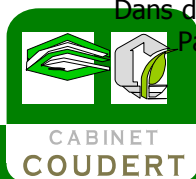
Sur l'ensemble des 13600 ha, 10260 sont constitués par des comptes cadastraux de plus de 4ha, ce qui représente 75% de la superficie et 55% de la surface fait partie de propriétés de plus de 10ha. Les comptes cadastraux communaux de ces propriétés de plus de 10ha représentent seulement 7% de l'ensemble des comptes. De plus 16% des 4530 comptes soit 755 correspondent à 75% des boisements.

Sachant que les chiffres annoncés correspondent aux comptes communaux de propriétés on peut estimer qu'une partie des titulaires de ces comptes sont également propriétaires sur d'autres communes, ce qui tendrait à réduire le nombre effectif de propriétés. Le problème du morcellement vient donc plus de la dissémination des parcelles que de la surface moyenne des propriétés.

6 LA DESSERTE FORESTIERE DES MASSIFS

La majorité des propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant possède un réseau de dessertes utilisables par les tracteurs. Ces pistes et chemins sont bien souvent dégradés suite aux débardages et aux reboisements réalisés depuis la tempête. Sur les communes de Baignes, Chantillac, Reignac, Rioux-Martin Touvérac et Yviers d'importants travaux de pistes forestières ont été réalisés depuis de nombreuses années. Ces dessertes favorisent l'accès aux parcelles mais sont bien souvent impraticables pour les camions. Lors de la mise à 2x2 voies de la RN 10, certaines de ces pistes risquent de devenir difficilement accessibles. En effet, une partie d'entre elles, débouchaient, d'un côté sur la route nationale et étaient limitées en tonnage à l'autre extrémité sur les ponts de l'ancienne ligne de chemin de fer devenue voie verte.

Dans de nombreuses communes, les chemins ruraux sont bien souvent inutilisables ou hors de leur emprise. A titre d'exemple dans l'ASL des Pâtis de Viaud, de nombreuses parcelles situées à près d'un kilomètre des routes, n'ont aucun chemin d'accès.



Etude Double Saintongeaise

L'autre problème concerne les places de dépôts. Si quelques propriétés importantes en sont pourvues, dans la majorité des cas, le chargement des camions s'effectue sur le bord des routes car aucune aire de débardage n'est prévue. Avec la création de la ligne LGV qui va couper en deux les massifs sur Brossac et Saint Vallier des chemins existants vont se retrouver sans issues. Il sera donc indispensable lors des restructurations foncières de prévoir la création de nouvelles dessertes et des places de dépôts.

7 CONCLUSION

Les estimations de volumes exploitables dans ce secteur de la Double démontrent un fort potentiel en bois d'industrie surtout à partir de 2016. La ressource est présente mais il faut organiser la mobilisation de ces bois.

Concernant le bois d'œuvre, la ressource ne sera exploitable que beaucoup plus tard, à compter des années 2040. Dans l'immédiat, les volumes mobilisables sont trop faibles pour pouvoir approvisionner localement une industrie de première transformation du bois.

A partir de 2025, les besoins en matériel d'exploitation peuvent être estimés à 4 abatteuses et 4 débardeurs à temps plein. Concernant le transport des bois à raison de 2 rotations par jour et par camion, ce seront 4 camions qui seront mobilisés sur le secteur.

Pour avoir une idée plus précise des volumes effectivement présents en Sud Charente, une étude de la ressource mobilisable du Montmorélien serait nécessaire. Elle pourrait toutefois se limiter aux propriétés dotées de PSG, aux 7 ASA et ASL et aux boisements de plus de 10 ha.

Dans les ASA et ASL, il apparaît indispensable de transformer ces associations de reboisement en associations syndicales de gestion forestière. Ces modifications de statuts permettraient de pérenniser ces structures, de mettre en marché leurs bois d'éclaircies, de les doter de documents de gestion durable et donc de vendre des bois certifiés PEFC.

Sur l'ensemble du territoire du Sud Charente, un schéma de desserte forestière semble indispensable. Il permettrait, en relation avec les collectivités locales, de créer un maillage de pistes forestières et d'aires de débardage. Sans la mise en oeuvre de pistes, de chemins de débardages et de places de dépôts bien réparties sur l'ensemble du massif, les bois seront difficilement mobilisables.

En outre, l'augmentation de l'activité humaine liée à l'exploitation forestière induira une augmentation du risque feux de forêts. Les équipements DFCI devront donc être également recensés et évalués lors de l'élaboration de ce schéma de desserte.

Un autre enjeu concerne la certification forestière. De plus en plus les industriels de la filière forêt-bois demandent que les bois proviennent de forêts gérées durablement. Un travail de sensibilisation des propriétaires semble indispensable afin de les faire adhérer à la certification forestière PEFC.

Concernant les petites propriétés qui n'ont pas été recensées dans cette étude, le regroupement des propriétaires est indispensable. Il faudra pour mobiliser ces bois qui représentent la moitié du territoire de la Double, constituer des regroupements de volumes exploitables ou du foncier. Seul un important travail d'animation permettra la mobilisation de ces bois qui représentent pourtant un enjeu économique très important.